

DELEGATION DE Monsieur le Maire

**Projet de mandature 2014-2020 :
Bordeaux, ville fraternelle, métropole
européenne. Actualisation. Communication.**

Bordeaux, ville fraternelle, métropole européenne

PROJET DE MANDATURE 2014 – 2020

Sommaire

I - Assurer la place de Bordeaux au cœur d'une métropole européennep 5

1. Le projet urbain
 - 1.1. La livraison d'équipements majeurs
 - 1.2. Nouveaux habitants, nouveaux quartiers
2. Une ville connectée pour une vie mobile.....p 7
 - 2.1. Se déplacer mieux et partout
 - 2.2. L'aménagement numérique du territoire
3. Attractivité économique, touristique et culturelle.....p 8

II – Garantir et consolider la cohésion sociale et territorialep 11

- Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif.....p 11
- 1.1. Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois
 - 1.2. Préserver et encourager le lien social offert par le bénévolat
- Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie.....p 12
- 2.1 Produire des logements de qualité accessibles à tous, et équitablement répartis sur le territoire
 - 2.2 Apporter des réponses adaptées à la diversité des façons d'habiter et aux besoins spécifiques
 - 2.3. Garantir une offre de services de proximité répondant aux exigences et aux rythmes de la vie quotidienne
- Axe 3 : Culture, éducation, savoirs : garantir aux bordelais l'accès aux savoirs et à la culture.....p 14
- 3.1. Accéder aux savoirs
 - 3.2. La culture pour tous, partout
- Axe 4 : Bien-être, santé et environnement préservé : se sentir bien dans sa ville saine.....p 15
- 4.1. La santé
 - 4.2. Le Sport
 - 4.3. La ville nature
 - 4.4. La lutte contre la pollution
- Axe 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations.....p 17
- 5.1. Apaiser les tensions dans l'espace public
 - 5.2. Gérer la vie nocturne
 - 5.3. Lutter contre les discriminations et améliorer l'accessibilité

III – La méthode - Agir au plus près des besoins des habitantsp 19

1. Agir au plus près des besoins des habitants.....p 19
2. La vie dans les quartiers : équipements et espaces publics de proximité.....p 19
3. Services publics du quotidien : éclairage, propreté, signalements sur terrain, maintenance, etc.....p 20
4. Démocratie quotidienne et concertation.....p 21

Au cours des 20 dernières années, Bordeaux s'est métamorphosée et a conquis son statut de métropole, au bénéfice de l'ensemble de l'agglomération. En s'appuyant sur trois projets urbains successifs (1996 – 2009 – 2013), la ville a requalifié ses quartiers anciens, tout en lançant d'ambitieuses opérations d'urbanisme ; elle a densifié ses équipements de proximité, tout en sachant lancer des projets d'envergure, tels que la reconquête des quais, le stade Matmut Atlantique ou la cité des civilisations du vin. La population, qui avait sensiblement décru au cours des décennies antérieures, est en hausse, avec une croissance, sur 20 ans, de l'ordre de 30 000 habitants, soit 15 %.

Tout ceci s'est fait en intégrant les enjeux humains de cette mutation. Le projet social a été au cœur des politiques menées par la Ville au bénéfice de ses habitants, et la prise en compte des enjeux environnementaux s'est affirmée dans l'agenda 21 dont la Ville s'est dotée.

Aujourd'hui, dans un contexte institutionnel et financier qui interpelle toutes les collectivités territoriales, Bordeaux doit capitaliser ces acquis, pour devenir le cœur d'une métropole du XXI^{ème} siècle, à la fois ambitieuse dans son développement, vers le million d'habitants dans les 20 ans à venir, attractive en termes économiques, et donc créatrice d'emplois et soucieuse de conserver ses valeurs et la qualité de vie de ses habitants.

Tel sera l'enjeu des prochaines années avec la volonté affichée de créer les conditions favorables à la croissance des entreprises pour développer l'emploi, de renforcer le rayonnement de la métropole et de renforcer la cohésion du corps social bordelais grâce à la mise en œuvre du Pacte de cohésion sociale et territoriale.

Notre environnement institutionnel va profondément muter au cours des prochaines années : l'Etat devra poursuivre sa cure d'amaigrissement, au fur et à mesure du transfert aux collectivités d'une part de ses prérogatives et pour assainir les comptes publics, les Régions ont vu leur périmètre agrandi, et leurs compétences dans le domaine de l'économie, des infrastructures, de la formation et du développement, affirmées. S'agissant des milieux urbains, le transfert d'une part des compétences des Départements aux nouvelles métropoles est désormais un fait acquis.

La création des métropoles se traduit par une sensible évolution des relations entre les communes et leur intercommunalité : la mutualisation et le transfert de compétences des communes vers les métropoles s'accompagnent d'une redéfinition des périmètres d'intervention, et d'une intégration des services, plus ou moins poussée selon les volontés politiques locales.

La réforme territoriale doit apporter ainsi aux citoyens plus de lisibilité de l'action publique. Celle-ci doit également gagner en efficacité grâce à une simplification des protocoles, normes, dispositifs de toute nature, une rationalisation et des économies d'échelles.

Sur le plan financier, la cure d'austérité qui s'impose à l'Etat, en raison de l'importance de ses déficits, impacte fortement les collectivités. La ponction de 28 milliards d'euros échelonnée sur 4 ans sur les dotations versées aux collectivités entre 2014 et 2018, et la montée en charge de la péréquation auront d'importantes conséquences pour la Ville de Bordeaux. Ainsi, en 2017, c'est plus de 65 millions d'euros cumulés qui manqueront au budget de la Ville, soit l'équivalent de près de 20 % des impôts locaux que la Ville perçoit, ou l'équivalent de près de 20 % de nos dépenses annuelles de fonctionnement.

Ceci est à mettre en parallèle avec une demande de services et d'équipements de proximité sans cesse croissante de la part des habitants : plus de places en crèches, plus de logements sociaux, plus d'animation en direction des populations, les conséquences de la réforme des rythmes scolaires... avec les emplois à créer pour accompagner ces nouveaux services.

Cette amputation des moyens municipaux devra ainsi être répartie entre les investissements, qui seront obligatoirement plus économes et étalés dans le temps, et les dépenses de fonctionnement. Il va donc falloir revisiter toutes les politiques, rationaliser les dépenses courantes, mais aussi ne plus intervenir partout, et au même niveau.

Dans ce contexte institutionnel et financier complexe et pour garantir le maintien des valeurs qui sont les nôtres, quels sont les défis auxquels nous devons répondre au cours du présent mandat:

- Comment, dans la compétition nationale et internationale, conserver et valoriser nos acquis, qui font aujourd'hui de Bordeaux, la ville préférée des Français ?
- Comment garantir à chaque habitant un « droit à la ville » équivalent, garant du « bien vivre ensemble », quelle que soit sa situation personnelle, familiale ou de revenus ?
- Comment poursuivre une croissance harmonieuse, avec de nouveaux quartiers à l'image de la ville constituée, garantissant partout mixité fonctionnelle (habitat, activités, services, équipements de proximité) et mixité sociale, et associant les habitants à la vie quotidienne de leur quartier ?

Tels sont les objectifs que nous nous fixons pour les années à venir.

I - Assurer la place de Bordeaux au cœur d'une métropole européenne

Ville Centre, au cœur d'une agglomération en pleine mutation, Bordeaux doit contribuer au rayonnement métropolitain tout comme elle doit en tirer profit.

Par ses fonctions de centralité, par la qualité de ses espaces publics, de ses équipements, par la diversité de son offre de logements, mais aussi de son offre culturelle, par le bien-être que l'on y ressent déjà, Bordeaux participe grandement à l'attractivité de toute la Métropole.

Bordeaux doit créer un cadre favorable à l'épanouissement de ses habitants et les conditions de développement de l'activité économique, donc de l'emploi.

1. Le projet urbain

Mise en service du tramway et réconciliation des deux rives ; aménagement des quais et création d'un arc de développement durable sur lequel s'égrainent de nouveaux quartiers ; mise en valeur de la ville entraînant son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco...

A partir des grandes lignes dessinées par le « projet urbain », Bordeaux s'est développée, embellie, dynamisée. Le rythme des changements a été intense, les chantiers ont été, et sont encore, considérables. L'effet produit ne l'est pas moins : Bordeaux s'est transformée en profondeur, tout en restant fidèle à elle-même. Et elle est devenue, au fil des ans, extrêmement attractive aussi bien pour les habitants, les touristes, que pour les étudiants, les entreprises et les investisseurs.

Située au 3ème rang des villes françaises pour sa croissance démographique, Bordeaux gagne de la population et de l'emploi. Avec l'objectif d'accueillir, sur l'ensemble des 28 communes qui composent la métropole, 300 000 nouveaux habitants à l'horizon 2030 et 100 000 nouveaux emplois, Bordeaux vise, pour sa part, à accueillir 100 000 nouveaux Bordelais ce qui implique la création de 25 000 emplois. Bien que spectaculaire, c'est une ambition parfaitement raisonnable. Car Bordeaux a des espaces disponibles. Bordeaux, en tant que cœur de la métropole, se doit de contribuer activement à la lutte contre l'étalement urbain. La croissance démographique et la croissance des emplois de la métropole est une nécessité pour figurer sur la scène européenne et rayonner hors de ses frontières.

Tout l'enjeu est alors de faire grandir la ville sans dénaturer son territoire et son paysage. De repousser les limites du centre de la ville sans rupture, pour qu'elle reste harmonieuse et à taille humaine. De créer une ville adaptée aux besoins et aux attentes de ses habitants et de ses entreprises, dans leur diversité. D'offrir une ville ouverte, attractive et rayonnante.

Agora, biennale de Bordeaux, restera à la fois le laboratoire urbain d'idées, la vitrine du projet urbain métropolitain mais également le rendez-vous international des débats autour de l'architecture et de l'urbanisme.

1.1. La livraison d'équipements majeurs

La mandature verra aboutir de nombreux projets d'envergure donnant à la ville, et à la métropole, tous les atouts lui permettant de se hisser au rang des principales métropoles européennes : la Cité des Civilisations du Vin (2016), la Gare Saint Jean rénovée et étendue côté Belcier (2017) qui se prépare à accueillir la LGV et à passer de 11 à 20 millions de voyageurs par an. Et plus au nord, dans l'éco-quartier du Lac, la réhabilitation du Parc des expositions (2016-2020).

1.2. Nouveaux habitants, nouveaux quartiers, mixité des usages

Autour du fleuve cœur de ville, se dessinent de nouvelles centralités : au nord avec Ginko, les Bassins à flot et, en face, Brazza. Plus au sud, Bastide Niel puis autour de la gare Saint Jean, l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique. Des nouveaux quartiers qui ont leur

propre identité car il faut veiller à ne pas faire une ville uniforme. La co-élaboration de ces projets avec les habitants est une garantie de leur singularité.

Au cours de la mandature, de grandes opérations d'aménagement verront leur aboutissement :

→ Ginko, qui a obtenu en 2014 le label national éco-quartier, desservi par le tramway et doté d'un groupe scolaire depuis 2014, fait désormais partie intégrante de la ville. Il s'articule avec les Bassins à flot et avec les Aubiers et s'inscrit dans un lien entre Lac et Garonne. Aujourd'hui 1000 familles s'y sont installées. La 3ème phase de cette opération qui concerne 800 logements et un centre commercial est engagée. L'ouverture d'un gymnase et d'une structure d'escalade, destinée aux habitants de Ginko et des Aubiers, est prévue début 2018. L'opération dans sa totalité sera achevée pour 2020 ; à terme, Ginko accueillera également une maison des danses et rassemblera 7000 habitants.

→ Les Bassins à flot. Ce quartier d'histoire et d'avenir, couvrant 700 000 m², est un projet d'urbanisme négocié unique en France. 4700 logements ont été jusqu'ici autorisés (sur 5500), 120 000 m² d'activités économiques ont été conclues (sur les 220 000 prévus). Dès 2015, près de 3000 habitants nouveaux y vivront. Un campus urbain centré sur le capital humain, l'innovation et l'économie se développera avec l'implantation en 2016 de deux groupes d'enseignement supérieur et 2 000 étudiants supplémentaires à l'horizon 2017. En 2018, la rue Lucien Faure sera entièrement réaménagée. D'ici à 2020, des équipements publics (deux groupes scolaires comprenant centres de loisirs, un gymnase, un dojo et deux crèches) seront livrés, de nouveaux hôtels d'activité se développeront le long des bassins (campus de Bissy, hôtel, entreprises numériques, etc.) ainsi qu'un multiplexe cinématographique en complément de l'activité culturelle de la Base sous-marine. D'ici 2020, 95 % des logements et des activités économiques seront livrés. A terme : 12 000 habitants, 4 000 étudiants vivront autour de commerces, services, bureaux, établissements d'enseignement supérieur, et équipements publics dans un quartier résidentiel et actif en passe de devenir un des grands lieux de l'enseignement supérieur et de la culture de notre Métropole.

D'autres projets vont débiter ou monter en puissance dans les prochaines années ; ils permettront de maintenir croissance et dynamisme urbain :

→ Brazza : 53 hectares au débouché du pont Chaban-Delmas ouverts sur le Parc aux angéliques. Les premiers permis de construire ont été déposés fin 2015 et les premières grues apparaîtront fin 2017. A terme, Brazza accueillera 4400 logements, des équipements et des activités économiques (150 000 m²) notamment de l'artisanat. Une idée force de ce projet est de partir des besoins et des moyens des personnes et de proposer des « volumes capables », destinés aux logements ou aux petites activités : des espaces libres, évolutifs, non finis permettant un accès à des prix raisonnables. L'arrivée des premiers habitants est prévue pour 2017. Le groupe scolaire Brazza devrait être construit d'ici 2021.

→ Niel : Bordeaux Métropole a désigné l'aménageur de la ZAC en 2014 et l'opération est entrée au cours des deux prochaines années dans sa phase opérationnelle. Le quartier, essentiellement d'habitat (3200 nouveaux logements soit 5000 habitants environ) devrait commencer à se développer d'ici à 2020. Les premiers permis de construire ont été délivrés en 2016. Les premiers grands jalons : l'installation en 2015 des nouvelles archives municipales et l'aménagement des magasins généraux sud de l'ancienne Caserne Niel (2018). Le groupe scolaire Niel, rue Hortense devrait être construit d'ici 2019, et comprendra également un centre de loisirs, une salle de vie associative et un point relais petite enfance.

→ Bordeaux Euratlantique, plus grande opération d'intérêt national (OIN) actuellement en France, entre également dans sa phase opérationnelle. La mise en service de la LGV en 2017 constitue, pour l'agglomération bordelaise, une opportunité de se doter d'un centre

d'affaires d'envergure européenne mais également de créer des logements, des espaces publics de qualité, et de poursuivre l'ouverture de la ville sur le fleuve. L'opération la plus avancée est Saint-Jean Belcier autour de la gare avec l'arrivée du siège de la Caisse d'Épargne en 2016, l'aménagement de la Halle Debat-Ponsan en 2016 et 2017, la MECA (maison de l'économie créative et de la culture en Aquitaine) qui devrait être livrée en 2017 et, dans les deux à trois ans, des hôtels et un premier ensemble de logements, En ce qui concerne l'OIN rive droite (Garonne Eiffel), les premiers projets pourraient se développer dès 2016-2017.

Par ces opérations et d'autres plus ponctuelles, Bordeaux complète l'opération «50 000 logements» portée par la métropole dont l'objectif est de construire rapidement des logements de qualité abordables autour des axes de transport collectifs.

Dans les grands projets d'aménagement, comme dans les quartiers constitués, Bordeaux poursuit sa politique patrimoniale visant à une évolution de son patrimoine bâti et paysager respectueuse de ses caractéristiques architecturales et urbaines, par la démarche de recensement active depuis 2004 des tissus d'échoppes et de maisons de ville, par la révision en cours de son secteur sauvegardé, par une communication forte auprès des habitants et professionnels de la construction et par une attention soutenue sur tous les projets pouvant impacter la valeur du site inscrit au patrimoine mondial, en lien permanent avec l'UNESCO.

2. Une ville connectée pour une vie mobile

2.1. Se déplacer mieux et partout

Urbanisme et mobilité sont étroitement liés. Il est donc fondamental de connecter les quartiers par les transports en commun, quel que soit le mode choisi, afin qu'ils soient des lieux d'échanges et de vie. L'extension des lignes de tramway a permis d'améliorer le maillage et de raccorder, les nouveaux quartiers entre eux.

Aujourd'hui, la ligne C a été étendue vers le parc des expositions et le stade Matmut Atlantique et la ligne B irrigue le quartier de Bacalan et son parc d'activités. La mise en service de terminus partiels au premier semestre 2015 a permis d'augmenter très sensiblement les fréquences en centre ville. Ces mesures ont été accompagnées par des aménagements du plan de circulation.

Les travaux de la Ligne D du tramway ont repris début 2016 pour une livraison en 2020 et le tramway du Médoc devrait être mis en service en 2017.

Enfin le nouveau franchissement Jean-Jacques Bosc, dont les travaux ont débuté fin 2016, sera quant à lui livré début 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM) orchestré par la Métropole afin de dessiner le maillage futur du territoire en transports en commun, plusieurs études opérationnelles sont lancées, parmi lesquelles la liaison en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Bordeaux centre - Caudéran - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles – Saint-Aubin-de-Médoc (mise en service envisagée : 2018) la desserte de l'aéroport par extension de la ligne A, ou encore une étude pré-opérationnelle sur une desserte circulaire en Transport en Commun en Site Propre empruntant les boulevards et la rive droite (liaison pont à pont).

2.2. L'aménagement numérique du territoire

Une ville attractive, c'est aussi une ville connectée, à très haut débit. Bordeaux se donne l'objectif de 90% des ménages et entreprises ayant accès à des débits supérieurs à 100

mégabits par voie filaire ou mobile et d'un service de wifi public gratuit présent sur les principaux espaces publics.

La Semaine Digitale (SDBX) témoigne de la vitalité de l'action de Bordeaux dans ce domaine. Par ailleurs, la ville est maillée de nouveaux lieux dédiés au numérique : Darwin, le Node, les sites d'enseignement supérieur installés aux Bassins à flot qui sont investis par autant d'acteurs d'un éco système foisonnant qui se rassemble autour de la dynamique FrenchTech, portée par la Métropole.

Aujourd'hui la compétition mondiale entre les villes se joue sur le niveau d'équipement, le poids démographique, le poids stratégique (fonctions de décisions) à l'échelle nationale, mais aussi sur la capacité à être identifiée par les investisseurs. Bordeaux est une ville marque. Elle doit continuer à démontrer son dynamisme économique, touristique et culturel et à rayonner au niveau européen.

3. Attractivité économique, touristique et culturelle

Sur le plan **économique**, l'objectif prioritaire est le retour à la croissance, durable et créatrice d'emplois. La Ville se doit de créer les conditions favorables à la croissance des entreprises nouvelles ou en développement et à leur implantation.

La création du Conseil des Entrepreneurs et son association avec la Conférence du Grand témoin suscitera le dialogue avec les acteurs du tissu économique local, favorisera le partage d'expériences avec des chefs d'entreprises d'envergure nationale et internationale et permettra de développer la mise en réseau et de dégager des actions innovantes.

Bordeaux affiche un taux de création d'entreprises élevé par rapport aux autres Métropoles ou villes-centre, avec un écosystème entrepreneurial dynamique qui contribue à l'identité et à l'attractivité de la Ville (*étude EY 2015*). Le soutien à l'entrepreneuriat est une priorité qui passe par l'animation de l'éco-système mais aussi par le développement et la mise en réseau, en système ouvert d'un dispositif d'accompagnement à la croissance constitué de trois pépinières d'entreprises, de deux hôtels d'entreprises, d'un espace de travail collaboratif numérique, d'une plateforme de prospection des projets issus des quartiers, d'un organisme de micro crédit, et des projets d'accélérateurs privés intégrés dans la dynamique French Tech.

Collectivité partenaire impliquée dans la dynamique French Tech, la Ville est et restera particulièrement volontaire dans l'accompagnement de la croissance digitale du territoire ; croissance des entreprises numériques et numérisation de l'économie classique, en organisant et développant le rendez vous incontournable de la Grande Jonction au sein de la Semaine Digitale.

La Ville aura le souci d'accompagner et de conforter les entreprises déjà existantes dans leur développement quotidien et dans leurs actions à l'international, dans les filières d'excellence (numérique, aéronautique, tertiaire supérieur, viti-vinicole, santé, nautisme) et en approfondissant les nouvelles économies (économie circulaire, économie créative, « silver économie », etc.)

Elle s'attachera également à dynamiser et renforcer sa structure commerciale et artisanale qui constitue à la fois un fort potentiel d'emplois mais aussi et surtout un véritable facteur de lien social dans les quartiers, et elle accompagnera également les professions libérales, forces vives de l'économie résidentielle sur le territoire. La Ville animera, valorisera et soutiendra l'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale sous toutes ses formes, et s'engagera dans une politique zéro gaspillage pour changer le paradigme production/consommation et favoriser les créations d'emplois liés à ce nouveau modèle économique.

Sur le front de l'emploi, en fonction des évolutions des publics en demande d'emploi, la Ville adaptera ses actions internes et externes portées par ses structures Maison de l'Emploi, Mission Locale et dispositif PLIE. Elle développera des actions spécifiques pour créer des passerelles entre les nouveaux emplois et les Bordelais, avec en particulier l'animation autour des grands projets et la création d'un « Palmarès annuel des entreprises qui recrutent » et la plateforme d'annonces d'emploi « Bordeaux pour l'emploi ».

Membre fondateur de la Chaire d'attractivité et de marketing territorial, la Ville contribuera auprès de BGI, et avec l'ensemble des acteurs concernés, à développer un plan stratégique d'attractivité au sein de la Mission Bordeaux Attractivité dont l'objectif est d'accroître le rayonnement de Bordeaux et d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.

Sur le plan **touristique**, Bordeaux continuera de s'appuyer sur les trois piliers qui font sa force, aujourd'hui reconnue dans le monde entier : le patrimoine, le fleuve et le vin.

Les nouveaux grands équipements viendront conforter l'offre et accroître l'attractivité de Bordeaux.

La Ville poursuivra sa politique de grands événements (Bordeaux Fête le Vin, Bordeaux Fête le Fleuve et sa stratégie de développement du tourisme d'affaires.

Le champ d'intervention de l'office du tourisme sera étendu à la métropole de façon à promouvoir l'ensemble de son territoire.

Sur le plan **culturel**, Bordeaux, à travers les priorités fixées par son Document d'Orientation Culturel, renforcera son rayonnement en poursuivant le travail de structuration des filières par la mise à disposition d'outils adaptés aux artistes professionnels ou amateurs : lieux de diffusion (salle des fêtes du Grand Parc), de création, logements ateliers, pérennisation de l'aide à la création, soutien à l'international pour des projets communs (après Los Angeles et Japon notamment), développement de fabriques culturelles (Pola, Manufacture Atlantique), renforcement des pôles d'excellence du territoire (campus d'enseignement artistique à Sainte Croix)...

En développant l'excellence de ses établissements tels que l'Opéra de Bordeaux, les musées, les bibliothèques et le conservatoire ou encore des structures telles qu'Arc en Rêve, et en offrant aux actuels et futurs artistes bordelais les moyens de développer leur activité, notre ville s'est positionnée comme modèle de métropole culturelle. Par ces actions, et par la richesse d'une programmation de plus de 300 événements par an, la politique culturelle est devenue un levier d'attractivité important pour Bordeaux. La biennale Agora se situe également dans cette perspective.

De nouveaux équipements viendront conforter cette offre : Les Archives de Bordeaux Métropole à la Bastide (livré en 2016), le Muséum d'Histoire Naturelle (livraison en 2018), la Maison des Danses à Bordeaux Maritime ou encore la salle des fêtes du Grand Parc (livraison en 2018), et la grande salle de spectacle à Floirac (livraison en 2018).

Au-delà de l'offre culturelle, il s'agira de créer les conditions permettant de donner à tous l'envie de culture. Cela implique de mettre les quartiers au cœur du projet culturel pour structurer et valoriser les pratiques amateurs et disposer pour cela de suffisamment de lieux d'expression culturelle.

L'apprentissage et la pratique de la culture devront également continuer à se développer dès le plus jeune âge et s'adapter aux nouvelles temporalités urbaines et aux modes de vie des familles : amplitudes d'ouverture mieux adaptées, tarification ciblée, etc.

L'art dans l'espace public sera développé au travers de la commande d'œuvre d'art pour l'espace public ou, par exemple, la retransmission sur grand écran de l'Opéra de Bordeaux. Il faudra veiller avec attention à ce que tous les lieux de culture soient accessibles à toutes les personnes à mobilité réduite ou souffrant de handicap.

Pour nourrir ces lieux, la Ville s'attachera à mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant de favoriser la création et l'innovation. Il s'agira bien sûr d'un accompagnement financier quand cela est possible, mais cela peut également prendre la forme d'une aide logistique ou d'un apport d'expertise.

Le soutien à la création passe également par la mise en œuvre de dispositifs et de partenariats innovants : la Ville développera ses relations avec les acteurs privés de la culture qu'il s'agisse de libraires, de galeries d'art, de cinémas ou de labels indépendants. Il s'agira également de formaliser la reconnaissance d'une vie culturelle nocturne en lien avec les états généraux de la Nuit à Bordeaux afin d'adapter l'offre culturelle aux nouvelles pratiques.

Il faudra enfin engager une dynamique collective au profit de pôles d'excellence (cirques à Bègles, photographie à Mérignac, campus Sainte Croix, etc.) pour élaborer et mettre en œuvre un plan de développement concerté à l'échelle métropolitaine.

D'autre part, le transfert à la future métropole de grands équipements culturels d'agglomération et les mises en réseau de ressources et de projets portés par chaque commune, pourront être autant d'opportunités pour renforcer une coopération et une mobilité des publics qui se jouent déjà à l'échelle métropolitaine.

II - Garantir et consolider la cohésion sociale et territoriale

Parce que l'attractivité d'un territoire repose majoritairement sur sa capacité à être inclusif, Bordeaux doit offrir à tous ses citoyens la possibilité de s'insérer dans la société, de se loger correctement, de bénéficier de services de proximité de qualité et d'accéder aux savoirs à toutes les étapes de leur vie, le tout dans un environnement à la fois sain, bienveillant et stimulant. C'est l'objet du Pacte de cohésion sociale et territoriale en tant que 4^{ème} pilier de la mandature.

Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif

Si Bordeaux rayonne par son patrimoine, sa qualité de vie et son dynamisme, elle doit aussi être exemplaire et offrir à tous ses citoyens la possibilité de s'insérer économiquement et socialement, d'être à la fois acteurs et bénéficiaires de ce développement.

1.1. Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois

La Ville s'est investie dans l'aide à la création d'entreprises. La mise en réseau des différentes structures d'accueil et d'accompagnement avec les organismes de microcrédits et les associations intervenants dans l'accompagnement à la création d'entreprises devient une priorité pour détecter les porteurs de projets dans tous les quartiers et leur offrir un réel service d'accueil, de conseils, de formation, d'hébergement et de financement.

Dans le domaine de l'insertion et la réinsertion par l'emploi, les actions portées par la Maison de l'Emploi, le PLIE et la Mission Locale pour les jeunes devront être maintenues malgré le désengagement financier de l'Etat.

Les clauses d'insertion désormais inscrites dans les marchés publics et les grands projets (Nouveau stade, Cité du Vin...) devront être multipliées pour bénéficier notamment aux quartiers aujourd'hui en difficulté mais qui demain seront métamorphosés par le projet urbain. C'est le cas d'Euratlantique où les habitants doivent s'inscrire et tirer bénéfice de la mutation de leur environnement.

Une gouvernance resserrée avec Pôle emploi doit permettre de consolider une action ciblée et plus efficace.

Les actions portées par le tissu associatif dans les quartiers seront également encouragées, comme, par exemple, le forum Emploi Commerce organisé par la Ronde des Quartiers qui présente chaque année environ un millier d'offres d'emplois proposées par les grandes enseignes à Bordeaux.

Les initiatives en matière d'économie sociale et solidaire et plus généralement autour de l'entrepreneuriat social feront l'objet d'une attention particulière.

Parmi elles, les centres sociaux et les espaces de vie sociale seront tout particulièrement suivis en tant que structures pilier de la cohésion sociale au cœur des quartiers. Un schéma d'animation de la vie locale est en cours d'élaboration avec la CAF et l'ensemble des parties prenantes.

1.2. Préserver, encourager et accompagner le lien social proposé par l'engagement associatif et le bénévolat

Parce que le bénévolat profite à tous et surtout à nos 8 000 associations constituées à 85% d'entre elles uniquement de bénévoles, la Ville vient de lancer, en partenariat avec la start-up Hacktiv, lors de Cap Associations 2016, la plateforme de l'engagement associatif et citoyen : jeparticipe.bordeaux.fr, qui met en relation d'un simple clic, associations, collectifs et citoyens autour de missions ponctuelles ou régulières.

L'enquête menée en 2016 en partenariat avec l'association Recherches et Solidarités sur le panorama de la vie associative a permis de réaffirmer que la ville est à l'écoute des besoins et de l'évolution des associations, dans une démarche participative. C'est donc au travers d'une grande consultation et d'ateliers participatifs que l'utilité d'accompagner les associations dans leur meilleure visibilité et interconnaissance, mais également dans une meilleure lisibilité des outils et ressources à leur disposition, s'est à nouveau révélé. Ce à quoi la ville a répondu en 2016 par la création de l'infolettre de la vie associative, par l'élaboration du Guide de la vie associative, et par la dynamisation de la page facebook du LABB en lien avec les pages facebook des quartiers, et répondra en 2017 par la mise en ligne de l'annuaire des associations bordelaises.

Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie

Habiter la ville, c'est d'abord avoir un toit. C'est aussi vivre dans son quartier, avoir accès à des équipements de proximité, à des espaces publics pour une qualité de vie au quotidien. Et ce, quel que soit son âge, sa situation personnelle, ses moyens. Plus de 2000 nouveaux habitants s'installent chaque année à Bordeaux. C'est un défi de les loger tous, avec des habitations adaptées à chacun. D'autant qu'à la croissance démographique, et au vieillissement de la population, s'ajoutent les phénomènes de décohabitation qui conduisent à des besoins en logement accrus et évolutifs au fil du temps.

2.1. Produire des logements de qualité accessibles à tous, et équitablement répartis sur le territoire

Plus de logements, et plus de logements sociaux

Près d'un tiers des nouveaux logements que doit produire la métropole d'ici 2030 devra être fourni par la ville centre. Et sur ces 3000 logements, 1000 seront des logements sociaux. En la matière, la ville fait depuis plusieurs années des efforts conséquents en imposant 55 % de logements aidés (dont 35% de locatifs) dans toute opération d'envergure. D'ici à 2030, la Ville aura augmenté de 80 % le nombre de logements sociaux, et aura participé à la réhabilitation de tous les quartiers d'habitat social. De 2014 à 2020, au moins 6500 logements locatifs sociaux supplémentaires seront réalisés, soit deux fois plus que sur les six années précédentes.

Rénover et renouveler les quartiers anciens ou les quartiers d'habitat social

La Ville poursuit de façon très active la rénovation de ses quartiers anciens, à travers le programme [Re]Centres. Dans ces quartiers, un certain nombre d'équipements et d'infrastructures seront rénovés ou réalisés, notamment : réhabilitation palais des sports (livraison février 2016) ; espace sportif Victor Hugo (livraison 2018) ; Halle des douves (livrée en 2015) ; Cours de l'Yser ; place André Meunier ; école élémentaire Barbey (livraison en septembre 2017)...

La rénovation du Grand Parc avance également de façon significative : les bailleurs sociaux y investissent largement. Les efforts de la collectivité porteront d'ici, 2020 sur les espaces publics et le parc lui-même et sur les équipements (crèche et centre de loisirs en 2016), salle des fêtes (ouverture prévue pour 2018). Cette dernière, qui a fait l'objet d'une large démarche de concertation, sera un lieu de lien social pour le quartier, et au delà. Il sera le symbole de la transformation du Grand parc.

Par ailleurs, le deuxième Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU 2/ 2014-2024) a retenu en décembre 2014 les quartiers Benauges et Aubiers, où se conjugueront renouvellement urbain, cohésion sociale et développement économique. Les conventions ANRU pour ces deux quartiers devraient être signées sous deux ans. D'ores et déjà des travaux sont programmés par la Ville sur la Benauges : réhabilitation du groupe scolaire (2016 à 2019), parc Pinson (2016 à 2018), piscine Galin (2019).

2.2. Apporter des réponses adaptées à la diversité des façons d'habiter et aux besoins spécifiques

Pouvoir habiter la ville concerne tous les Bordelais, avec une attention particulière pour les plus fragiles. Aussi, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs spécifiques, ciblés, voire audacieux.

Les seniors

L'ambition de l'action municipale, avec ses partenaires et à travers son plan d'actions 2015-2017 « Bordeaux Générations Seniors », est d'accompagner les différentes générations de seniors, autonomes ou plus dépendants, dans leur parcours de vie, de favoriser leur inclusion sociale et leur participation à la vie de la cité, de lutter contre l'isolement et d'innover pour créer les conditions du bien vivre à domicile.

90% des seniors vivent actuellement à domicile et la démarche d'amélioration constante de la qualité de vie des aînés bordelais s'appuie sur de nombreux outils tels que les services à la personne (portage de repas à domicile et restauration dans les clubs seniors), la coordination des aides (Plateforme Autonomie Séniors) ou le déploiement du Pass Senior.

Bordeaux est également site pilote pour l'expérimentation du projet de parcours santé pour les Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA) porté par l'ARS. Ce projet a pour objectif de pérenniser un maintien à domicile des personnes de 75 ans et plus, d'éviter un recours excessif à l'hospitalisation et de faciliter le retour à domicile après celle-ci.

La ville assure également la gestion de deux EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) dont un totalement neuf. Elle porte son effort sur les 15 résidences pour personnes âgées (futurs Résidences Autonomie) qui font l'objet d'un important programme de réhabilitation.

La Ville de Bordeaux compte actuellement 48 000 citoyens âgés de 60 ans et plus; ils devraient représenter plus d'un tiers de la population bordelaise en 2030. Les perspectives ouvertes par la silver-économie sont donc naturellement au cœur de la réflexion menée pour accompagner au mieux le vieillissement attendu de la population dans une démarche d'innovation économique et sociale. La ville met en place dès 2016 un plan d'action visant les thématiques de la santé, la nutrition, la robotique et les objets connectés, ainsi que la mobilité. En outre, chaque année, un colloque silver-économie et habitat est organisé (3ème édition en 2016) en partenariat par la ville et les bailleurs sociaux."

Les plus vulnérables

Respecter et protéger le droit à la ville impose de n'oublier personne. Pour les plus exclus, les invisibles, la Ville poursuivra son travail de médiation et ses actions d'accompagnement pour sortir de l'habitat précaire et trouver des formes de relogement, pour simplifier la vie quotidienne et favoriser l'intégration dans la vie collective. La Ville s'attachera à mettre en place des solutions simples, efficaces et innovantes : création d'un « pôle social » boulevard A. Daney, pensions de familles (création de 4 nouvelles pensions), bagagerie, résidences/hôtellerie à vocation sociale, foyers de jeunes travailleurs, collaboration pour la réhabilitation de Tregay à Bordeaux Bastide et le site Emmaüs à Bacalan...A titre d'exemple, le foyer des Douves et le Repos maternel seront modernisés et adaptés aux familles.

Pour les jeunes, travailleurs ou étudiants, le nombre de résidences habitat jeune sera doublé d'ici 2020.

Favoriser l'accès au logement

La première étape pour accéder au logement est l'accès à une information personnalisée. Dans ce cadre, des outils tels que le PIMMS (Point Information Médiation Multi usages), le point info logement du CCAS (Cité municipale et dans les quartiers) permettent d'accompagner et soutenir les habitants dans leur démarches de logements. Pour les primo-accédants, le dispositif « passeport premier logement » est aussi à poursuivre.

Stimuler toutes les formes d'expérimentation et d'innovation

Mutualisation d'espaces, colocations/cohabitations, résidences intergénérationnelles, habitat évolutif, habitat participatif, volumes capables (non finis)...sont autant de champs à investir. L'implication des habitants à la conception de leur logement est centrale, et doit être développée.

Par ailleurs, le numérique sera de plus en plus une clé du mieux vivre ensemble. Les pistes d'actions sont multiples : consultations télémédecine en EHPAD, domotique pour aider au maintien à domicile, solution de conservation d'une identité numérique, accès à des services médicaux et d'hébergement d'urgence, etc.

2.3. Garantir une offre de services de proximité répondant aux exigences et aux rythmes de la vie quotidienne

Au delà du logement, les différents quartiers de la ville doivent proposer une offre de services adaptée et attractive notamment dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance.

La Ville de Bordeaux mène depuis plusieurs années une politique active et ambitieuse en faveur de la petite enfance.

Face à des situations familiales aujourd'hui plus nombreuses et plus complexes (familles monoparentales, horaires de travail décalés ...), la ville accorde une attention particulière aux attentes spécifiques des familles

L'objectif d'accueil de 6 000 enfants a été atteint grâce notamment à la diversification des modes d'accueils proposés aux familles.

La ville propose en effet un large éventail de structures d'accueil des jeunes enfants : qu'il s'agisse des crèches municipales collectives ou familiales, des crèches associatives ou des assistantes maternelles indépendantes, l'offre se veut à la fois diverse et complémentaire.

Il faut également tenir compte de l'offre de structures privées ou parapubliques : délégations de service public, crèches hospitalières, micro-crèches, crèches privées, maisons d'assistantes maternelles (MAM) ...

La dynamique engagée se poursuit. Compte tenu de la croissance de population attendue, cela signifie, tous modes de garde confondus, un objectif de 350 places d'accueil supplémentaires attendues d'ici 2020. La création de places et les réhabilitations seront favorisées ainsi qu'une amélioration de l'information et de l'orientation des familles.

Axe 3 : Culture, éducation, savoirs : garantir aux bordelais l'accès aux savoirs et à la culture.

3.1. Accéder aux savoirs

Une Ville fraternelle c'est aussi garantir à tous les bordelais l'accès aux savoirs et à la culture, quels que soient leur situation, leur âge ou leurs ressources.

Pour cela, le Projet Educatif Global de la Ville, basé sur le principe de l'éducation partagée sur les différents temps de l'enfant (scolaire, péri-éducatif, périscolaire ou encore extrascolaire) sera déployé et visera à donner aux plus jeunes les moyens de réussir et de s'épanouir à toutes les étapes de leurs apprentissages.

La Ville compte une centaine d'écoles et 11 bibliothèques, réparties dans les quartiers, sans compter les politiques éducatives développées au sein de chaque institution bordelaise (musées, conservatoire, archives...). Celles-ci auront un rôle à la fois éducatif et culturel par la diffusion de l'information, l'encouragement à la lecture, l'ouverture aux autres media et aux

arts, dans une démarche de proximité. La carte jeunes continuera son déploiement avec de nouveaux partenaires et les initiatives numériques seront multipliées (boîtes expo du Capc, journées Culture Numérique...).

La Ville poursuivra le développement de l'offre numérique dans les écoles (vidéo projecteur interactif, espace numérique de travail) et la diffusion de tablettes numériques.

Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires donne un cadre permettant d'élargir le champ des activités proposées aux enfants (sport, culture, éco citoyenneté) dans une logique d'équité territoriale.

Enfin, l'accompagnement des enfants en difficulté scolaire reste une priorité et en particulier pour les enfants en difficulté prononcée, le dispositif d'accompagnement individualisé sera élargi à l'ensemble du territoire.

3.2. La culture pour tous, partout

Favoriser l'équité culturelle, en s'adressant notamment aux publics éloignés, est une ambition prioritaire. La coopération avec les acteurs sociaux et sociaux culturels sera encore renforcée, tel que le prévoit le Document d'Orientation Culturelle.

L'accompagnement des pratiques amateurs bénéficiera d'une attention toute particulière, via le projet numérique du Conservatoire et son déploiement dans les quartiers mais également par le renforcement des interactions entre les logiques amateur et professionnel.

La meilleure adaptation des établissements culturels aux temporalités urbaines sera aussi une priorité : offres hors les murs (biblio-sports, biblio-plage, politique audiovisuelle de l'Opéra), développement d'un pass musées, de tarifications ciblées mais également horaires d'ouverture mieux adaptés. La réforme des rythmes scolaires a également donné lieu à la création de plus de cinquante ateliers pour les écoles avec les établissements culturels. L'art dans l'espace public sera, dans le même esprit, fortement accompagné (cultures urbaines, patrimoine du XXème siècle...)

Enfin les modes collaboratifs seront revisités dans une logique de concertation avec les acteurs du territoire notamment via la mise en place d'un conseil consultatif des acteurs culturels chargé de suivre la mise en œuvre du Document d'Orientation Culturelle mais également de coopération intercommunale dans une logique de synergie et de solidarité territoriale.

Pour les plus âgés et parce qu'il est impératif de pouvoir accéder aux savoirs tout au long de sa vie, la Ville poursuivra son soutien aux cycles de conférences publiques, aux universités du temps libre, aux enseignements délivrés par la Société Philomatique de Bordeaux dont les contenus seront ouverts aux technologies numériques.

Axe 4 : Bien-être, santé et environnement préservé : se sentir bien dans sa ville saine

La qualité de vie de Bordeaux, reconnue nationalement et au-delà, est un atout majeur de la ville qu'il faut préserver. L'agenda 21 et le plan climat de la ville donnent le cadre dans lequel il faut évoluer.

4.1. La santé

Le champ de la santé est impacté par nombre de politiques menées par la ville et doit se concevoir de façon transversale, innovante et partenariale.

Le premier Contrat Local de Santé copiloté par la Ville et l'ARS et conclu avec ses partenaires institutionnels (Rectorat, CHU, CPAM, URPS, etc.) constitue une opportunité de fédérer les acteurs, impulser des actions nouvelles, peser sur la politique régionale de santé. Il contribue à faire reconnaître l'engagement de la Ville et ses actions de prévention, promotion et

accompagnement qui visent à réduire les inégalités d'accès à la santé et à concourir à une meilleure préservation de l'autonomie des personnes en situation de dépendance.

Le Contrat Local de Santé a permis de développer la prévention dédiée aux enfants, aux jeunes et le soutien à la parentalité (santé scolaire, périnatalité, travail avec les producteurs régionaux pour la qualité de l'alimentation), de promouvoir le bien vieillir en repérant et soutenant les personnes en perte d'autonomie. Une attention est également portée sur l'accompagnement des plus vulnérables (accès à la mutuelle, plateforme santé-vulnérabilité, etc.) et l'aménagement des cadres de vie favorables à la santé (lutte contre les nuisances sonores, améliorations de la qualité de l'air intérieur, etc.). Les actions visent également à renforcer les réseaux d'acteurs et à produire une observation en santé.

Un deuxième Contrat Local de Santé sera élaboré en 2017.

4.2. Le Sport

L'objectif de la politique sportive municipale est de créer pour les bordelais les conditions d'une vie saine, notamment par l'accès aux activités physiques et sportives avec les 220 clubs sportifs dans des équipements plus nombreux et rénovés au cœur des 8 quartiers.

La ville de Bordeaux impulse cette dynamique dès le plus jeune âge grâce à des actions d'animation et d'enseignement dans les écoles sur le temps scolaire, également dans le cadre du temps péri éducatif, mais aussi par l'encouragement des pratiques libres grâce aux équipements et espaces d'activités de proximité (plaines des sports, Skate Parks, parcours de courses, city stades, etc).

Le sport jouant un rôle important de créateur de lien social, les événements sportifs vont continuer à être développés. Les grands rendez-vous tels que l'Euro 2016, le Marathon de Bordeaux, ou la solitaire du Figaro, mais aussi nos animations estivales que sont le Quai des sports et la Plage du Lac, sont l'occasion d'animer la ville en mobilisant l'ensemble du monde sportif et du secteur associatif.

4.3. La ville nature

Le bien-être dans la ville, c'est entreprendre une démarche systématique de verdissement de l'espace public (avec par exemple la démarche « Caudéran ville-jardin », développée dans le cadre du projet urbain). C'est mailler les quartiers d'espaces végétalisés de proximité et offrir à chaque bordelais un jardin ou un espace végétalisé significatif à moins de 400m de son domicile. Parmi les aménagements structurants du projet urbain, le parc aux angéliques le long de la rive droite sera achevé d'ici 2020 et sera doté d'un ensemble d'équipements sportifs.

La ville verte, c'est aussi donner les moyens aux bordelais d'améliorer eux-mêmes leur cadre de vie au travers des initiatives de végétalisation de rues et de jardins collectifs qui sont des lieux de partage, de rencontre, de lien social ou de production : jardin caché de la rue Barreyre, jardin partagé de la Béchade parmi la vingtaine de jardins partagés réalisés.

Enfin, la nature en ville apporte non seulement un cadre de vie plus agréable et plus apaisant, mais aussi plus sain, un espace de respiration, une meilleure régulation des températures dans la ville, un accroissement de la biodiversité, etc.

Sur ce volet, des aménagements destinés à préserver et développer les continuités écologiques dans la ville seront réalisés comme cela a été fait sur le parc aux angéliques pour préserver le corridor des berges de la Garonne.

4.4. La lutte contre la pollution

Enfin, l'effort en matière de lutte contre les nuisances sonores doit être poursuivi avec la réalisation régulière d'études sonométriques et l'adoption d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Les mesures d'amélioration de la qualité de l'air comme la maîtrise des consommations d'énergie fossile dans les bâtiments municipaux mais aussi pour les particuliers, les bailleurs sociaux, etc. grâce notamment au développement des réseaux de chaleur sur la ville, le renforcement des déplacements doux ou le développement des zones 30 doivent également permettre de limiter efficacement la pollution atmosphérique.

Axe 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations

Bordeaux est une ville paisible : elle n'est pas coutumière des débordements. Elle est diverse dans ses usages et ses rythmes et doit permettre à chacun de trouver sa place sans craindre d'être stigmatisé ou de faire l'objet de discrimination. Afin de formaliser cet engagement collectif, la ville et ses partenaires vont pouvoir s'appuyer dès 2017 sur une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

5.1. Apaiser les tensions dans l'espace public

L'assurance des conditions de cohabitation de tous sur les espaces publics est un facteur essentiel de la tranquillité et surtout du sentiment de sécurité. L'action de la ville, à travers le travail de prévention de la police municipale et la médiation des équipes du CCAS, permet de réguler l'apparition de conflit entre usagers des espaces publics, commerçants et publics en difficulté. Cette régulation a pour but tant un apaisement des tensions qu'un changement de regard les uns envers les autres mais elle doit être le fruit d'un travail partagé et co-construit entre tous.

Une convention de coordination entre la ville de Bordeaux et la direction départementale de la sécurité publique fixe par ailleurs les prérogatives de chacun afin maintenir la tranquillité publique. La police municipale traite ainsi toutes les incivilités qui troublent la vie quotidienne des administrés (stationnement irrégulier, nuisances sonores, insalubrité, etc.) et la police nationale agit sur les comportements délictueux et criminels. Des opérations coordonnées régulières entre ces services permettent de rassurer les habitants et contribuent à prévenir la délinquance.

5.2. Gérer la vie nocturne

Mais la cohabitation c'est aussi l'équilibre entre les différents usages de la ville. La vie nocturne, par exemple, ne doit pas entraîner de nuisances pour les riverains et une confrontation avec le public festif. En complément des mesures de prévention et de lutte contre les incivilités, tous les acteurs doivent participer aux discussions (jeunes, professionnels de la nuit, institutions, etc.) afin de mener une réflexion de fond sur la vie nocturne dans son ensemble (sécurité, santé, offre culturelle, accès aux services, etc.) à l'aube d'une agglomération millionnaire et active 24h/24. A cette fin, la Ville organisera prochainement la conférence de la nuit qui réunira l'ensemble des parties prenantes pour définir des règles de vie en commun sur ce thème sensible. Un conseil de la nuit va être créé

dès 2017, permettant d'appréhender ce nouveau temps de la ville sous toutes ses facettes : festive, économique, touristique, culturelle, ...

5.3. Lutter contre les discriminations et améliorer l'accessibilité

Quel que soit son handicap, son sexe, sa religion, chacun doit trouver sa place dans la ville et la lutte contre toute forme de discrimination est une composante essentielle du bien vivre ensemble. Cela intervient à tous les âges.

Concernant la lutte contre les discriminations, au-delà du travail des instances existantes (Cobade, Bordeaux Partage, Conseil de la diversité, etc.), un observatoire de l'égalité a été créé en 2014 afin de réaliser un diagnostic des discriminations. Ce diagnostic pourra être dupliqué sur certains quartiers afin de cibler des actions spécifiques de proximité.

Les états généraux de l'égalité se sont tenus de mai à juillet 2015 et ont réuni plus de 800 personnes, agents municipaux, métropolitains, associations, élus, institutions et particuliers. Chacun a pu contribuer au diagnostic partagé et proposer des actions concrètes. Ces dernières vont être compulsées dans le plan de lutte contre les discriminations que la ville va adopter. Une déclinaison opérationnelle de ce plan par quartiers le rendra lisible et visible pour chaque bordelais.

Une démarche de labellisation en vue de l'obtention du label diversité de l'AFNOR sera engagée à l'échelle de la ville.

Les temps forts partenariaux, à destination de tous les bordelais, seront poursuivis car ils ont pour but de rassembler régulièrement tous les Bordelais autour de l'inter-culturalité, la tolérance et la diversité : cérémonie des naturalisés, commémoration de l'esclavage, quinzaine de l'égalité, nuit des spiritualités ... et de nouveaux temps forts seront créés. L'objectif reste la mise en place d'une politique transversale et intégrée de lutte contre les discriminations de tous ordres, la promotion et de diversité interculturelle, la poursuite du dialogue inter religieux et le renforcement de la vigilance contre les dérives sectaires ou le radicalisme. Cet objectif ambitieux sera décliné dans un livre blanc.

S'appuyant depuis 2011 sur la charte « Bordeaux ville et handicaps » et saluée par le label national « Destination pour tous », la politique de la Ville en faveur des personnes handicapées se traduira par la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des transports et entre parfaitement dans la logique du pacte de cohésion sociale et territoriale, aussi bien dans ses intentions (le droit à la ville pour tous), que dans sa dimension transversale (car elle touche à toutes les politiques publiques) ou encore dans sa déclinaison sur l'ensemble des quartiers.

L'ambition de cette politique, qui est aussi le fruit d'un dialogue continu avec les associations et les partenaires institutionnels, se déclinera, pour la mandature, à travers quatre objectifs principaux : l'emploi/la formation, l'handiparentalité, le logement et l'accessibilité.

Ainsi différentes actions seront menées autour de ces thèmes ; elles se retrouvent dans chacun des axes du Pacte. C'est le cas notamment de la création d'un salon des métiers du handicap et le forum annuel de l'emploi, des innovations en faveur de l'habitat pour des personnes handicapées, de la poursuite du plan d'accessibilité des bâtiments publics, l'organisation des rencontres « Destination pour tous », de l'objectif de 100 % des écoles accessibles aux personnes handicapées d'ici 2018, etc.

Cette politique se traduira aussi par des actions de sensibilisation et par la mise en œuvre de projets pilotes en lien notamment avec le Forum des Innovations de Bordeaux.

III - La méthode : agir au plus près des besoins des habitants

Parce qu'il ne saurait y avoir de cohésion sociale sans écoute et sans proximité, le quartier devra rester au cœur des politiques publiques afin de garantir une métropole à taille humaine et une haute qualité de vie.

1. Agir au plus près des besoins des habitants

Huit maires de quartiers et une présence des personnels municipaux sur le terrain garantissent la déclinaison des grandes politiques de l'agglomération à l'échelle des quartiers.

La déclinaison du projet de mandature

L'ambition d'une métropole comme Bordeaux doit se situer à plusieurs échelles. Si la vocation européenne est légitime et souhaitable, il n'en demeure pas moins que la cohésion sociale se mesure à l'échelle de la ville et plus encore à l'échelle des quartiers. Il faut ainsi poursuivre et approfondir, dans le temps du mandat, le travail engagé en matière de territorialisation et de renforcement de la proximité car une grande agglomération comme Bordeaux se doit de répondre de la meilleure façon possible aux attentes différenciées des quartiers qui la composent.

Renforcer la proximité - Des agents sur le terrain

Cette organisation en huit quartiers a permis de renforcer l'écoute apportée aux habitants et d'améliorer les réponses aux demandes de ceux-ci en mettant sur le terrain près de 500 agents de proximité (police, propreté, agent de proximité, contrôleurs, etc.). L'objectif pour les années à venir est bien de maintenir la qualité d'écoute apportée aux habitants et usagers, renforcer la qualité de l'intervention de proximité et de le faire de manière concertée avec tous les acteurs concernés : professionnels, usagers, habitants.

La ville a souhaité renforcer la capacité administrative de ses mairies de quartier en nommant un Secrétaire Général de Quartier chargé de coordonner les signalement des agents ainsi que les demandes et les interventions de toutes les instances, municipale ou métropolitaine, qui interviennent sur le territoire de chaque quartier.

L'accueil physique des habitants est par ailleurs assuré dans chaque mairie par un agent spécialisé dans cette fonction d'accueil des demandeurs pour les orienter dans leurs démarches

Cette proximité trouvera également, à travers les outils numériques, un nouveau vecteur de prise en charge avec notamment l'objectif de proposer 80% des formalités en ligne et des services accessibles en mobilité avec « ville en poche » : plateforme de gestion des demandes, dématérialisation du stationnement et intermodalités des transports, etc.

Un quartier – Un projet.

Une analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS est disponible à l'échelle de chaque quartier. Cette analyse objective est complétée par un diagnostic itératif réalisé avec les élus de quartiers, les habitants, et les services de la ville afin de mieux connaître et comprendre le ressenti de chacun. Cette démarche permet de définir le projet sur le quartier en déclinant les cinq axes du pacte social en fonction des besoins et des caractéristiques de chaque quartier.

2. La vie dans les quartiers : équipements et espaces publics de proximité

Déploiement du tramway, limitation de la voiture en ville, développement des zones 30 ou « zones de rencontres ». La ville s'apaise. Les riverains retrouvent le plaisir de vivre hors de leur logement, là où se crée la rencontre, le lien social. Pour cela, il est indispensable de continuer à promouvoir les modes de déplacements doux ou « actifs » : marche, vélo (objectif part modale : 15% à l'horizon 2020) et à réglementer le stationnement en ville. D'ici 2020, la totalité de l'intra-boulevard sera passée en zone 30. La circulation sur la place Gambetta sera sensiblement allégée. Les nouvelles solutions de mobilités vont également continuer à progresser : véhicules électriques, vélos en libre service...

En matière de stationnement, la poursuite du déploiement des moyens de paiement dématérialisés et l'extension des zones règlementées permettront de limiter la pression sur le stationnement pour les utilisateurs du centre de l'agglomération et de garantir de la disponibilité aux résidents. Ainsi, trois nouveaux secteurs viennent d'être équipés (Centre ville ; Alphonse Dupeux-Tauzin-St Augustin ; Bordeaux Sud) permettant à 2 600 riverains supplémentaires de stationner au plus près de leur domicile.

La question de la tarification devra être traitée, en lien avec la métropole, de façon à assurer la complémentarité entre le stationnement sur voirie et en ouvrage.

La mutation des quartiers accompagne les mutations démographiques et sociétales. Dans ce cadre, la ville développe des espaces publics et des équipements qui favorisent une vie de quartier, presque une vie de village. De nombreux projets sont en cours ou programmés à l'échelle des quartiers : réhabilitation de places (Colonel Raynal, Nansouty, André Meunier, place de l'Europe), d'équipements scolaires (extension groupe scolaire Schweitzer, Loucheur et Dupeux et école de la Benauge), d'équipements sportifs (gymnases Victor Hugo, Ginko, BAF Ouagadougou) ou culturels : bibliothèque de Caudéran (2018), maison des danses Ginko. Dans un contexte de contrainte financière, la programmation de ces nombreux travaux devra s'étaler sur la durée de la mandature et le coût de réalisation sera optimisé. A ce titre, des initiatives en matière de regroupement et de mutualisation des équipements publics (entre quartiers, mais aussi diversification des usages, ouverture sur des créneaux non utilisés, par exemple pour les écoles) seront développées.

3. Services publics du quotidien : éclairage, propreté, signalements sur terrain, maintenance, etc.

La maîtrise de l'occupation du domaine public – réglementation des activités et contrôle.

La ville va continuer de jouer son rôle dans le développement et la réglementation des activités commerciales (terrasses, étalages, restauration ambulante, etc.), mais aussi lors des nombreuses manifestations dans un souci de partage harmonieux de l'espace public entre les usagers et les riverains. Les agents municipaux assureront une surveillance quotidienne et le signalement des dysfonctionnements qui seront signalés par les usagers. La plateforme téléphonique « allo mairie proximité » sera confortée dans son rôle de collecte des doléances.

La proximité – préservation du cadre de vie.

Pour préserver une qualité de vie, les missions sur la propreté et la collecte seront optimisées dans le cadre des services communs de la Ville et de la Métropole : cela concerne l'enlèvement des déchets sous toutes leurs formes (encombrants, déchets verts, déchets hors bac, etc.). Plusieurs mesures ont été mise en place : une collecte supplémentaire le lundi matin dans les quartiers les plus sollicités (St Pierre, St Eloi et St Michel) ; une hausse de la fréquence de collecte notamment les veilles de week-end (passage de 4 à 5 collecte des ordures ménagères) ; enfin l'extension de la fréquence de collecte 5+1 au secteur Marne Yser depuis 2016).

Cela concerne également le nettoyage des tags, les panneaux d'information, les corbeilles, les sanitaires automatiques, les cendriers.

La Ville s'efforcera de simplifier les démarches et l'accès à l'information notamment au travers des outils numérique (« ville en poche »).

4. Démocratie quotidienne et concertation

Les bordelais sont attachés au dialogue. Cette tradition, érigée en principe de gouvernance, se déploie à l'échelle de la ville comme à celle des quartiers. Les outils et instances de dialogue sont nombreux et vivants. Les conseils de quartier et leurs commissions permanentes sont devenus les espaces d'écoute et d'échanges privilégiés où riverains, partenaires, associatifs se retrouvent, proposent, font progresser la concertation, partout dans la ville.

Dans les quartiers prioritaires politique de la ville, des conseils citoyens ont été créés en 2016 dans six quartiers de Bordeaux : les Aubiers, Bacalan, Grand Parc, St Michel, Carles Vernet et Benauges.

La gouvernance locale facilite et promeut la co-construction car la ville se construit pour et avec les habitants. Il est donc nécessaire de permettre aux citoyens, et à tous les acteurs de la Ville, de s'impliquer dans les décisions qui les concernent, qu'il s'agisse de la co-élaboration de nouveaux quartiers et de projets d'aménagement (via des « ateliers » notamment), ou de la gestion et l'animation de la ville au quotidien. Il est effectivement essentiel de donner aux bordelais les moyens d'améliorer eux même leur cadre de vie, notamment les espaces de proximité qui sont des lieux de rencontre, de mixité et de solidarité. A cet égard, la Ville encourage les initiatives et peut leur apporter un appui technique. C'est le cas par exemple du travail de rénovation des aires de jeu d'enfants réalisé en concertation avec les parents et les assistantes maternelles.

Mettre l'homme au cœur des réalisations et mobiliser chaque part de la société (habitants, associations, partenaires...) autour d'ambitions partagées, sont des valeurs essentielles pour Bordeaux. Pour que la ville corresponde aux besoins des habitants, pour que les services rendus soient proches des attentes, pour éviter le phénomène de « consommation » des services publics. Parce que l'habitant n'est pas seulement usager, il est aussi, et tout à la fois, expert, créateur, citoyen.

M. LE MAIRE

L'ordre du jour appelle ensuite à une communication sur le Projet de mandature, puis la présentation des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2017.

Sur le premier point, « Projet de mandature », je serais assez rapide puisqu'il s'agit d'une communication rappelant quels sont les grands objectifs du Projet que nous avons adopté au début de cette mandature en 2014 et qui reste évidemment valable sur l'ensemble de la mandature.

Je vous rappelle les grands axes de ce projet. Tout d'abord, assurer la place de Bordeaux au cœur d'une Métropole européenne où l'on traite essentiellement d'urbanisme et de mobilité. Ensuite, garantir la cohésion sociale et territoriale avec en particulier le déploiement du Pacte de cohésion sociale et territoriale et puis, enfin, agir au plus près des habitants avec le développement de toutes les formules de démocratie participative. L'objet de cette mise à jour qui vous est présentée avec le Débat d'Orientations Budgétaires 2017 est de préciser les évolutions qui se sont produites. J'en signale quelques-unes. Dans le domaine de l'urbanisme, c'est l'entrée en phase opérationnelle de l'opération Bastide-Niel. C'est le début des travaux du franchissement Jean-Jacques Bosc qui ont commencé à la fin de 2016 pour une livraison prévue en 2019. En ce qui concerne les équipements culturels, c'est la mise en service des archives de Bordeaux Métropole l'an dernier, puis de la Cité du vin en mai 2016 et à venir le Muséum d'histoire naturelle prévue en 2018 ou la Grande salle de spectacle de Floirac, prévue également en 2018. Au chapitre sportif, c'est l'ouverture en février 2016 du Palais des sports rénové.

En ce qui concerne le Plan de cohésion sociale, je voudrais signaler la mise en place de la plateforme de l'engagement associatif et citoyen, jeparticipe.bordeaux.fr, qui a été lancée en partenariat avec la Startup HACKTIV lors de Cap Asso 2016. S'agissant des seniors, un plan d'action a été lancé en 2016 sur la santé, la nutrition, l'accès à la robotique, les objets connectés et la mobilité. Dans le domaine de l'éducation, de nombreux équipements scolaires ont été réhabilités. Par exemple, le Groupe scolaire Schweitzer, le Groupe scolaire Loucheur et Dupeux, l'école de la Benaugue qui est en cours. Enfin, une partie dédiée au numérique a été ajoutée au Projet de mandature. Cette partie présente le numérique comme un levier essentiel pour la Métropole et pour la Ville afin de répondre aux attentes économiques, sociales et culturelles des ménages comme des entreprises.

Dans la foulée, je voudrais dire un mot rapide avant de céder la parole à Monsieur l'Adjoint en charge des Finances sur notre Débat d'Orientations Budgétaires, en soulignant, tout d'abord, le contexte que vous connaissez tous et qui se solde par des pertes cumulées des concours financiers de l'État d'un montant supérieur à 74 millions d'euros, très exactement 74,6 sur la période 2013-2017. L'impact sur le Budget 2017 s'élevant donc à cette somme considérable puisqu'elle représente plus du double de notre épargne de gestion, 35 millions d'euros en 2016 et le tiers de la totalité de notre produit fiscal. À cela, il faut, bien sûr, ajouter les dépenses supplémentaires qui ont été transférées par l'État, soit au titre des rythmes scolaires avec un coût prévisionnel pour la Ville de 2,8 millions d'euros en 2017 ou bien encore l'incidence sur la progression de la masse salariale des décisions prises là encore pour l'État avec une incidence de l'ordre de 1,6 million sur cette masse salariale en 2017.

Dans un tel contexte auquel sont confrontés toutes nos collectivités territoriales et tous nos établissements publics, y compris Bordeaux Métropole, notre ligne de conduite c'est évidemment la maîtrise de notre dépense de fonctionnement et c'est un retour de notre programme d'investissement à son régime de croisière, c'est-à-dire à une somme comprise entre 75 à 90 millions d'euros après les 2 ou 3 années où nous avons dépassé les 100 millions d'euros. Les recettes de fonctionnement se monteront l'an prochain à 367 millions d'euros, c'est une prévision qui sera confirmée bien sûr lors du Projet de Budget en janvier prochain puisque je vous rappelle qu'à ce stade, nous en sommes simplement à des évaluations. La fiscalité dans ces recettes de fonctionnement pèse 64 %. L'Adjoint aux Finances aura l'occasion de rappeler que lorsqu'on compare les taux globaux de taxe d'habitation du bloc communal, la Ville de Bordeaux se situe en 3^e meilleure position parmi les communes de plus de 100 000 habitants ou les agglomérations de plus de 100 000 habitants, plus exactement et qu'au cours de la période 2002-2016, nous avons été aussi la 3^e meilleure ville de plus de 100 000 habitants en ce qui concerne l'évolution de ses taux de taxe foncière. Le produit fiscal attendu se monterait, sous réserve de confirmation lors du Projet de Budget, en janvier prochain, à 217 millions d'euros, en progression de 2 %, cette progression provenant, pour l'essentiel, de l'augmentation physique des bases, grâce à l'arrivée des nouveaux habitants ou de nouvelles activités économiques. Les dépenses de fonctionnement, de leur côté, sont évaluées à 340 millions d'euros, 40 % sur la masse salariale. L'État a fixé un objectif d'évolution de la dépense locale qui se monte à 2,1 % pour les dépenses totales et à 1,3 % pour les dépenses de fonctionnement. La Ville se situe très nettement en-dessous de cet objectif national puisque nous sommes à -0,29 pour les dépenses totales et à -0,04 % pour les dépenses de gestion. La différence entre nos recettes et nos dépenses constitue notre épargne de gestion qui est évaluée à 27 millions d'euros. Le plan

d'équipements, lui, est fixé à 82 millions d'euros et compte tenu du taux d'exécution habituel de nos dépenses d'investissements, la dépense exécutée est évaluée à 74 millions pour l'année prochaine avec une priorité donnée aux équipements scolaires.

Compte tenu de l'ensemble de ces chiffres qui vont être confirmés, que vous connaissez bien sûr, et qui sont donc l'objet de transparents pour les rendre encore plus clairs, nous arrivons à une situation dans laquelle l'épargne nette de la Ville serait négative durant cette période du Débat d'Orientations Budgétaires avec une capacité de désendettement qui serait supérieure à 13 années. Fort heureusement, nous avons pu obtenir que le Parlement se saisisse d'une question un peu difficile qui est celle du calcul de l'attribution de compensation que nous devons verser à la Métropole au titre du transfert des équipements prévu par la loi MAPTAM. Dans le système actuel, la totalité de cette attribution de compensation est imputée sur notre budget de fonctionnement. Il s'agit au total d'une somme de 62 millions d'euros. Cela a pour conséquence une forte dégradation de notre épargne brute et donc de notre épargne nette. Par ailleurs, c'est tout à fait contraire à la bonne logique financière puisqu'une partie de cette attribution correspond à des dépenses d'investissement. Nous avons pu obtenir, en mobilisant l'ensemble des collectivités concernées et avec l'accord du Gouvernement, le vote de l'amendement sur la Loi de Finances rectificatives, vote intervenu au Parlement la semaine dernière et qui devrait être confirmé au Sénat cette semaine, et cela nous permettra de répartir l'attribution de compensation entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Le résultat, c'est que notre épargne nette redevient sensiblement positive et que notre capacité de désendettement se situe à terme de 2020 autour de 8 années, ce qui est un chiffre tout à fait supportable. Je rappelle que du côté de la Métropole, nous allons arriver à 7 années de capacité de désendettement puisque la Métropole est également confrontée aux mêmes tensions budgétaires pour les raisons que j'ai évoquées en commençant.

Voilà la situation financière de la Ville qui sera tout à fait supportable compte tenu de cet élément qui sera bouclé, je l'espère, dans la discussion de la Loi de Finances rectificative avant la fin de cette année, ce qui nous permettra d'intégrer ces chiffres dans le Projet de Budget qui vous sera soumis au mois de janvier prochain.

Monsieur l'Adjoint aux Finances, je vous passe la parole pour plus de détails.

D-2016/464
Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017.
Décision. Adoption

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la Ville compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour soit effectuée dans un délais de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. Tel est l'objet du présent rapport et de ses annexes

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

M. FLORIAN

Bien, Monsieur le Maire, merci. Je voudrais dire que vous avez, en quelques mots, résumé les enjeux de ce Débat sur les Orientations Budgétaires. Comme vous l'avez précisé, il ne s'agit pas d'un vote sur le budget, ça interviendra plus tard, mais c'est livrer à la connaissance de chacun de nos collègues, les grandes orientations tant pour l'exercice 2017, mais aussi faire un petit peu de prospective pour les années suivantes. C'est ce que nous demande, d'ailleurs, la loi NOTRe de 2015 et qui a été précisée par un décret qui est annexé dans le document en 2016.

Sur le contexte international et national tel qu'il ressort dans le document, je n'y reviendrai pas. Simplement pour souligner quand même que plus les mois passent, et plus les prévisions tant en termes de croissance que de stabilité économique se dégradent et que, ma foi, là aussi, nous avons quelques inquiétudes à nourrir sur la situation de notre pays et par là-même la situation financière de nos collectivités. L'année 2016 aura été marquée par une phase fondamentale pour la vie de notre collectivité qui est la mutualisation avec le transfert de nos agents et l'année 2017 va nous porter sur une nouvelle phase structurelle pour notre collectivité, ça sera les transferts d'un certain nombre d'équipements et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Pourquoi je dis ça ? Parce que comme vous l'avez signalé, Monsieur le Maire, et nous en reparlerons dans cette discussion, l'impact sur nos finances n'est pas neutre notamment dans la mesure où jusqu'à il y a encore quelques heures et sous réserve que l'amendement qui a été adopté à l'Assemblée nationale soit identiquement adopté au Sénat, jusqu'à il y a encore quelques heures, tout ce qui relevait des dépenses d'investissement était dans cette attribution de compensation et était prélevé sur les dépenses de fonctionnement.

S'agissant de la simple mutualisation des services que nous avons connue en 2016, c'est à peu près 9 millions d'euros concernés et s'agissant des futurs transferts d'équipements et nous en reparlerons plus tard, c'est un peu plus de 4 millions d'euros. Comme vous le disiez très justement le fait que cette attribution de compensation dite d'investissement soit imputée sur la bonne section, celle de l'investissement, nous redonnerait en quelque sorte de bonnes marges de manœuvre et notamment sur les ratios qui sont présentés et la façon dont nous pouvons après négocier un certain nombre de concours financiers, je pense, notamment quand il s'agit de réaliser des emprunts.

Vous l'avez dit et je le répète depuis maintenant quelques mois et on va pouvoir passer au 1^{er} visuel, vous l'avez dit, je l'explique depuis quelques mois et sans vouloir faire une espèce de fixation là-dessus, mais c'est quand même la réalité et je crois que les chiffres sont là pour éclairer pas que les consciences, mais aussi la lecture que l'on doit avoir de l'exercice, l'État nous fait les poches à nous comme à d'autres collectivités depuis maintenant quelques années et pour bon nombre d'équipes municipales qui avaient construit leur programme en 2014 au moment des élections municipales où certes l'État avait annoncé dès 2012 une baisse des concours financiers, notamment de la DGF pour à peu près 1,5 milliard d'euros, nous avons eu la mauvaise surprise, au mois d'avril 2014 après les élections municipales, d'avoir une nouvelle ponction, cette fois-ci à 3,670 milliards d'euros par an qui sont venus s'abonder au retrait déjà substantiel des concours de l'État.

Quand on prend tout ce qui concerne les dotations, allocations, dotation nationale de péréquation, prélèvement au titre du FIC, sur la période 2013-2017, on n'a pas poussé l'exercice jusqu'en 2020, pour information, mais 2018, la perte cumulée des dotations c'est 74 millions d'euros, près de 75 millions d'euros, c'est 74 600 000 dont 61 millions d'euros qui ne concernent que la Dotation Globale de Fonctionnement. Je rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement était de 60 millions d'euros à l'année 2012, début du quinquennat de la Majorité actuelle, à la fin de ce quinquennat, l'année prochaine, notre DGF atteindra 34 millions d'euros. Comme je le disais, le terme n'est pas trop fort quand je parle que « l'État nous fait les poches ». D'ailleurs, il n'est pas de moi, c'est Alain ROUSSET, le Président de la Région Nouvelle Aquitaine qui a eu l'occasion de le dire régulièrement au moment où il présentait ses budgets et ses orientations budgétaires. Rien que sur la DGF, pour 2017, c'est -3 750 000 euros, ça fait -12,5 % par rapport à 2016.

Nous pouvons passer au second document visuel. Comme l'a dit Monsieur le Maire, ce ne sont encore que des prospectives puisque les choses peuvent bouger, notamment sur l'aléa de la Loi des Finances qui n'est pas totalement terminé en discussion. Nous projetons d'avoir pour 367 millions d'euros de recettes de fonctionnement en 2017. Ça se partage avec des compensations fiscales qui atteignent près de 7 millions d'euros, mais qui sont en baisse par rapport aux années précédentes et c'est toutes ces baisses de recettes que vous retrouvez dans les 75 millions d'euros du premier *slide*. Nous aurons pour 235 millions d'euros de produit fiscal. Monsieur le Maire a insisté sur les 217 millions d'euros qui proviendront de la fiscalité directe, 217 millions d'euros qui correspondent en prévision à des taux constants, sauf à dire qu'il y ait une augmentation physique des bases et une revalorisation décidée de l'État. Pour qu'on arrive à 235 millions d'euros, il faut ajouter à cela les droits de mutation où nous projetons d'enregistrer pour l'année 2017 18 millions d'euros de recettes fiscales provenant des droits de mutation.

Comme je le disais précédemment, la DGF va s'établir à, à peu près, 35 millions d'euros, ça correspond à 9,5 % de nos recettes de fonctionnement, que la dotation solidarité métropolitaine provenant de Bordeaux Métropole est à 9,5 millions, ce qui correspond à peu près à 2,60 % de nos recettes.

Enfin, il y a le paquet des 80 millions d'euros, soit près de 22 % de nos recettes, qui provient de tous les produits de service, gestion de service. Ça sera en sensible augmentation par rapport à l'année précédente, non pas du fait d'une augmentation des tarifs, mais essentiellement par une dynamique provenant des services qui sont « rémunérés ». Nous avons intégré et vous le retrouverez dans le document écrit dont vous avez pris connaissance il y a quelques jours, vous retrouvez aussi une prévision de la vente de l'immeuble du CCAS qui... en échange, le CCAS reversera sous forme de loyer anticipé la somme qui proviendra de cette vente.

Nous avons aussi une progression des recettes qui vient du volume d'affaires attendu du Casino notamment et puis, d'un certain nombre de services auxquels il y a de plus en plus de populations - et quand on a une population qui augmente - qui y ont accès. Il faudra, en 2017, mais c'est un travail que l'on mènera sur toute l'année en prévision de 2018, initier une révision de notre politique tarifaire, peut-être en la rendant plus équilibrée, plus rationnelle. Nous avons aujourd'hui une politique tarifaire qui est un petit peu dispersée. Il s'agira et on consacra toute l'année 2017 à revoir cette politique tarifaire pour les années suivantes.

Quand on passe au document suivant, c'est ce que disait Monsieur le Maire tout à l'heure, vous m'avez souvent entendu le dire, mais c'est vrai que face à ce désengagement très massif de l'État en termes de dotations, par ailleurs, ça a été dit par Monsieur le Maire, des charges supplémentaires... On a parlé de la réforme sur les rythmes scolaires, c'est près de 9 millions d'euros que ça nous aura coûté depuis sa mise en place avec maintenant un rythme de croisière à 2 700 000 euros, nous n'avons pas fait le choix jusqu'à maintenant d'une politique de fiscalité qui puisse compenser ces charges supplémentaires et ces baisses de concours. Je dois dire que depuis 2009, la Ville de Bordeaux s'est inscrite dans une politique de modération fiscale. Qu'entre 2009 et 2015, il n'y a pas eu de hausse des taux provenant d'une décision municipale. Ce qui fait que quand on regarde le taux global de la taxe d'habitation en 2016 sur le bloc dit « communal », Bordeaux se retrouve avec un taux de 32,35 %, là où la Ville de Lille est à 45,65, la Ville de Strasbourg à 36,48, la Ville de Marseille à 40,25, la Ville de Rennes, la Ville de Toulouse. Vous les avez sur le document qui vous est présenté. On vous a épargné les taux appliqués depuis maintenant quelques années par le Conseil départemental ou les Conseils départementaux que ce soit ici en Gironde ou dans d'autres départements de France et de Navarre ont dû notamment en 2015 et 2016, ont fait le choix d'une augmentation très importante de la fiscalité pour faire face au désengagement de l'État.

On retrouve la même chose sur le document suivant et qui concerne l'évolution des taux de la taxe foncière. Entre 2002 et 2016, on s'aperçoit qu'il y a une moyenne sur cette période de 17,15 % d'augmentation là où la Ville de Bordeaux, je le rappelle entre 2002 et 2016, a augmenté de 9,83 %, là où la Ville de Lyon c'est près de 13 %, Nice, 15 %, Nantes, 17,31 %, Marseille 30 %, Lille 23 %. Un peu partout il y a eu un choix d'une fiscalité très forte. S'agissant de la Ville de Bordeaux et nous l'avons appliqué en 2016, nous avons choisi de ne pas augmenter à concurrence les produits fiscaux face au désengagement.

Sur le document suivant, ça image un peu mieux les 74 millions dont nous avons parlé au début. On s'aperçoit que sur la dotation de DGF, c'est -61,79 millions d'euros arrêtés à 2017. Quand on prend la DNP, en perte cumulée en 2017, c'est pratiquement -1 million d'euros. Sur le FPIC, c'est -8 millions d'euros. Sur les compensations fiscales, c'est - 700 000 euros encore cette année, après avoir été à -1 million d'euros l'année dernière, en cumulé c'est - 3 500 000 euros. Si on devait regarder à l'horizon 2018, c'est le chiffre entouré en rouge, vous vous apercevriez qu'en 2018, c'est -100 millions d'euros par rapport aux recettes que l'on aurait dû attendre de l'État s'il avait *a minima* gelé ses participations, si l'État avait gelé sa participation pour les collectivités locales durant ce mandat.

Quand on va au document suivant, vous voyez la courbe d'évolution de la DGF, j'en ai parlé. 2012, près de 60 millions d'euros et on finira en 2020 à 28 millions d'euros.

Quand on va encore au document suivant, ce document a été réalisé même s'il y a eu 2 envois pour corriger le document du DOB en fin de semaine, sur la base d'une attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole qui intègre dans les dépenses de fonctionnement tout ce qui relèverait de l'investissement. On a corrigé les tableaux avec les ratios. Par contre, il y a un certain nombre d'éléments que vous retrouvez dans le document qui ne prennent pas en compte l'évolution législative à ce niveau-là parce que nécessairement, ça fera bouger ces 344 millions d'euros qui devraient descendre d'un peu plus de 10 millions d'euros, même 13 millions d'euros si l'attribution de compensation, s'agissant de l'investissement, est bien portée sur la bonne section.

Le plus gros poste, ce sont les dépenses de personnel : 139 millions d'euros, un peu plus de 139 millions d'euros. Ça correspond à 40 % de nos dépenses. Dans cette évolution, là où nous allons mandater à peu près 135 millions d'euros en 2016, il y a une grosse part qui provient des décisions de l'État. Vous le retrouvez là aussi dans le

document qui vous a été adressé, le document sur le DOB. Décisions de l'État qui prennent en compte à partir de juillet de cette année et en année pleine pour 2017, la revalorisation du point d'indice ainsi que ce qu'on appelle la Loi LEBRANCHU sur les carrières, la formation des agents en année pleine, c'est près de 2 800 000 euros qu'il faudra supporter à partir de 2017. Dans ce chiffre aussi sur les frais de personnel, je m'arrête un petit peu sur les frais de personnel, il faut aussi avoir en tête que depuis la mutualisation au moins de 55 agents qui étaient avant CCAS et qui sont aujourd'hui en service commun sur les fonctions ressources avec la Ville, 55 agents mutualisés à partir de 2014-2015, il y a 2 millions d'euros qui proviennent de cette mutualisation que le CCAS nous rembourse chaque année. D'ailleurs, dans les délibérations qui seront soumises à votre approbation, vous retrouverez une délibération propre à ce sujet. Il y a des efforts à faire nécessairement pour contenir les frais de personnel. C'est l'engagement que nous tenons maintenant depuis 2 exercices. Quand bien même l'exercice est difficile, car nous avons une ville qui augmente avec des personnes, nos habitants qui sont en attente de services. Par ailleurs, nous ouvrons de nouveaux équipements. Chaque année, rien que pour les écoles, depuis 2 exercices et ça sera vrai en 2017, c'est à peu près 25 créations de postes dans les écoles pour du personnel. Nécessairement, nous avons des frais de personnel qui augmentent, mais l'objectif que nous nous donnons, c'est de contenir l'augmentation de ces frais de personnel dans une fourchette de +1,5 à +1,75 % et ne pas être dans les évolutions telles qu'on les a connues dans les années précédentes où on atteignait souvent des +3, +3,5 % par an.

Dans ces dépenses de fonctionnement, il y a la partie sur les subventions où cette année, nous avons demandé un effort supplémentaire aux allocataires de subventions. Si vous avez en mémoire le budget que nous avons voté pour 2016 et les différentes Décisions Modificatives, nous étions au-dessus de 40 millions d'euros et nous prévoyons pour 2017 une enveloppe globale de 39 millions d'euros.

Vous avez aussi comme gros postes dans ce camembert, c'est l'attribution de compensation, celle dont on parle depuis tout à l'heure, c'est ce que l'on verse à Bordeaux Métropole. Dans cette enveloppe d'un peu plus de 61 millions d'euros, vous y retrouvez toutes les compensations dues au transfert de personnel, les 1 300 agents, le transfert des équipements qui s'y attachent, des bâtiments. Et telle qu'elle vous est présentée aujourd'hui, sur ce tableau, elle ne prend pas encore en compte l'évolution législative s'agissant des investissements. C'est sur cette partie que ça devrait varier fortement pour 2017 et réduire aussi nos dépenses de fonctionnement. Elle devrait être stabilisée début 2017, cette attribution de compensation. Par ailleurs et ça fera l'objet d'une Décision Modificative qui sera soumise à votre approbation tout à l'heure plus qu'une délibération, en 2016, nous avons apporté un certain nombre de corrections sur le calcul de cette attribution de compensation, car pas toujours bien évaluée. Ça me permet d'indiquer que l'attribution de compensation est révisable ou annuellement ou en cours d'exercice. Certes, c'est la Commission locale d'évaluation des charges transférées qui en établit les modes de calcul, mais toute attribution de compensation peut être réévaluée s'agissant essentiellement d'ailleurs de tout ce qui relève de l'investissement ou des mauvaises imputations. Nous avons les intérêts de la dette pour près de 8 millions d'euros. Ça représente 2,29 % de nos dépenses de fonctionnement. Nous avons la subvention qui est versée au Centre communal d'action sociale pour 7 750 000 euros. Ça fait 2,23 % de notre budget. Les versements des péréquations, là aussi on reçoit moins en dotations et puis, on reverse plus en péréquations. Et entre 2016 et 2017, c'est près de 700 000 euros de plus, quasiment 800 000 euros d'ailleurs sur ce reversement de péréquation pour atteindre 2,70 millions d'euros.

Enfin, autre grosse partie, c'est toutes les dépenses dites « d'intervention ». Ça va des dotations de fonctionnement que l'on verse notamment sur l'Opéra, sur le Musée. C'est ce qui relève aussi des dépenses du reversement au SIVU, c'est pour la restauration. Ça touche aussi les fluides de nos bâtiments, l'éclairage public, des événements festifs, qui relèvent aussi de l'attractivité et la vie événementielle de notre collectivité.

Quand on passe au document suivant, c'est un petit focus sur l'évolution de la masse salariale et à partir de 2017, l'impact du « surcoût » des mesures gouvernementales cumulées. Quand je vous dis qu'en année pleine...

Une intervenante sans micro : inaudible

M. FLORIAN

Mais les mesures gouvernementales, je viens de les dire, Madame, j'imagine que vous les avez votées à l'Assemblée nationale. C'est notamment la revalorisation du point d'indice qui est dans ce dossier et puis, tout ce qui concerne les plans et les carrières de nos agents. L'objectif qu'on se donne d'ici 2020, c'est de ne pas dépasser les 145 millions d'euros en masse salariale proprement dus à la Ville, mais on sera à près de 150 millions d'euros parce qu'effectivement il y a un certain nombre de mesures gouvernementales qui doivent être intégrées, c'est la loi.

Slide suivant, s'il vous plaît. Pour le plan d'équipements 2017, on prévoit d'établir un plan d'équipement autour de 82 millions d'euros. Pour votre information, dans les années qui viennent, nous tendrons vers des dépenses d'équipement autour de 70-75 millions d'euros. Ce n'est jamais d'ailleurs que revenir à des étages d'avant 2012

où la ville investissait à peu près 60 millions d'euros par an. Entre 2009 et 2012 c'était 60-70 millions d'euros. Il y a eu un pic 2012, 2013, 2014 pour monter jusqu'à 129 millions d'euros en 2015, ça a été avec les gros équipements qui ont été construits, mais qui prouvent bien d'ailleurs que ces dépenses ont été rajoutées à un forfait, un tronc commun de dépenses d'équipement de près de 60-70 millions d'euros. On va revenir sur ces étages. Je rappellerai que quand Monsieur le Maire a été élu en 1995, le volume d'investissement d'époque était entre 35 et 40 millions d'euros.

Élément suivant, là vous avez le détail. Je reviendrai après sur les dépenses d'investissement.

Les ratios de gestion. Ces 2 tableaux, vous retrouvez dans le document papier le DOB à proprement parler pour bien vous montrer la différence et l'impact qu'il y a à intégrer dans l'attribution de compensation les dépenses qui relèveraient de l'investissement et qui se portent sur le fonctionnement. Pour vous montrer que sans isoler les dépenses d'investissement, nous aurions en 2017 une épargne brute d'un peu plus de 19 millions d'euros, c'est le chiffre qui est entouré en rouge, vous l'avez dans vos documents papier. Avec une épargne nette du coup qui se dégraderait et qui serait négative, -4 millions d'euros et ça a impact immédiat sur notre capacité de désendettement, toutes dettes confondues, qui serait de près de 13 années dans ce cas-là. Comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, il est convenu en termes de logique financière et budgétaire que pour ne pas mettre en difficulté une collectivité, la capacité de désendettement ne doit pas être au-delà des 12-13 années, autrement, on commence à être en difficulté et à se poser des questions et que tout ce qui est en-dessous de 10 ans relève d'un plan à peu près usuel sur l'ensemble des collectivités. Ça me permet de vous donner quelques chiffres sur d'autres collectivités. Par exemple, sachez que pour Lille, la Ville de Lille c'est 7 ans, Strasbourg, c'est 6 ans... Ça, c'est sur les chiffres 2016, Nantes près de 5 ans, Nice 13 ans, et ainsi de suite. Ça, c'est dans le cas où nous n'aurions pas dans la partie investissement ce qui relève des transferts d'équipement et des transferts de personnel, version 2016.

Si on va sur l'image suivante, avec l'attribution de compensation ACI, dite « d'investissement », portée sur l'investissement, pourquoi l'intérêt d'ailleurs ? Ça me permet, si tant est que ce soit clair, de faire un peu de pédagogie. Pourquoi les collectivités ont intérêt à mettre dans la bonne section les dépenses d'investissement ? D'une part, sachez qu'il y a le FCTVA, donc vous avez au moins 15 points de TVA qui sont reversés à la Ville l'année d'après, que vous avez des procédures d'amortissement. Et par ailleurs, aujourd'hui, il est quand même plus logique de financer une partie de ces investissements en faisant appel à l'emprunt, car les taux sont historiquement bas. C'est le choix politique que nous faisons et que nous ferons dès lors que les taux sont bas, que notre capacité de désendettement reste dans un étage supportable, nous ferons plus facilement appel à l'emprunt plutôt que de taper dans l'autofinancement avec un autofinancement qui serait nourri essentiellement par la hausse des fiscalités. Sur ces tableaux pour 2017 de ratios, vous voyez de suite que l'épargne nette monte à 33 millions d'euros, ce qui dégage une épargne nette de 9 millions d'euros. Sachez bien que l'épargne nette, c'est ce qui reste une fois que vous avez remboursé l'annuité de la dette que ça soit sur l'investissement ou sur le fonctionnement. Je rappellerai que les intérêts sont portés dans le fonctionnement et que le capital est porté dans l'investissement et c'est quelque part ce qui amorce vos dépenses d'investissement. On retrouve une épargne nette positive à un peu plus de 9 millions d'euros et ce qui, de suite, se traduit par une capacité de désendettement de près de 8 ans. Pourquoi c'est important ce ratio ? C'est que c'est essentiellement sur ce genre de ratio que les « organismes prêteurs » négocient avec la collectivité les conditions d'octroi du prêt, les conditions financières et « la solvabilité » d'une collectivité locale et territoriale face à ce qu'elle pourrait solliciter auprès d'un organisme bancaire. Je ne crois pas qu'il y ait d'autres images. J'en suis même sûr.

Le document qui est soumis à débat et qui vous a été adressé rappelle aussi et fait un peu plus le focus par section, à travers chacune des sections et par politiques beaucoup, fait un peu plus de focus détaillé sur les chiffres globalisés qui vous ont été présentés. Je vous remets bien en perspective tout ce qui relève de cette attribution de compensation. Ce n'est pas neutre. Vous avez toute une partie sur les ressources humaines. Je rappelle que ce sont 1 360 agents qui ont été transférés à Bordeaux Métropole en 2016 et vous retrouvez aussi d'ailleurs l'évolution des effectifs sur les années précédentes. Vous remarquerez d'ailleurs dans les tableaux qui vous sont présentés qu'entre 2012 et 2015, l'effectif global de la Ville n'a pas beaucoup augmenté. On est passé de 4 082 agents à 4 176 agents, arrêté au 31 décembre 2015. Ça fait à peu près une centaine d'agents supplémentaires, ce qui prouve bien que là où chaque année nous ouvrons des postes pour accueillir de nouveaux habitants avec de nouveaux équipements, il y a un effort aussi de rationalisation du travail de nos services, de nos agents que je voudrais d'ailleurs saluer ici pour le travail qu'ils réalisent.

Vous remarquerez aussi dans ce document, même si ça peut paraître anodin aux yeux de certains, que la durée légale du temps de travail est appliquée à la Ville de Bordeaux avec 1 607 heures annualisées et ce qui fait que dans l'organisation qui est la nôtre, c'est à peu près un travail hebdomadaire pour chacun de nos agents d'un peu plus de 36 heures. Nous avons une politique de régime indemnitaire qui est très portée pour avoir une bonne dynamique

parmi nos agents et pouvoir aussi accueillir des agents de qualité. C'est près de 10 millions chaque année qui concernent ce régime indemnitaire que ça soit sur les primes de sujétion ou les primes de fonction. Pour les années suivantes et c'est les éléments que je donnais tout à l'heure, au-delà d'un peu plus de 139 millions d'euros pour 2017, nous allons faire tout ce qui est de notre possible pour ne pas augmenter trop ces charges de personnel et rester dans un étiage de 1,5 % d'augmentation par an.

Par ailleurs, vous retrouverez dans ce document un focus assez détaillé sur l'état de notre dette et l'encours de la dette. Je rappelle que durant 2 exercices nous n'avons pas fait appel à l'emprunt supplémentaire, qu'aujourd'hui au 1^{er} janvier 2017, l'encours global de la dette de la Ville de Bordeaux s'élèvera à 224 millions d'euros, que si on ne devait pas faire appel à des emprunts supplémentaires en 2017, cet encours serait à 200 millions d'euros. Aujourd'hui, sur la base de la population 2016, de 152 000 habitants, sachez qu'au 1^{er} janvier 2017, sur l'encours à 224 millions d'euros, ça représente à peu près 890 euros par habitant, là où dans les communes de la même strate, sur la base des différents comptes administratifs constatés, on est à 1 176 euros. Sur cette répartition de l'encours et ça a été un choix fort de cette collectivité, nous avons pour près de 80 % de notre encours qui est sur des taux fixes, ce qui garantit de quelques désagréments comme on a pu le voir sur d'autres collectivités. Et quand on regarde la structuration de nos emprunts, nous avons diversifié les prêteurs, nous faisons appel à la Caisse des Dépôts et consignations, au Crédit foncier ARKEA, à la Banque postale. Bref, c'est une politique de diversification.

Sur le risque, la gestion du risque avec cette fameuse Charte GISSLER qui classe le niveau de risque, nous avons près de 96 % de nos emprunts qui sont considérés comme sans risque aucun. Il n'y a que 5 % qui ne sont non pas à risque, mais qui quelque part sont moins en sûres que le reste.

Pour les perspectives d'emprunt pour les années suivantes, nous sommes en train de discuter ça avec nos partenaires à venir ou historiques. Comme je le disais, il faut s'attendre à ce que dans les années suivantes, on soit dans des volumes de 40 millions à 45 millions d'euros d'emprunt, mais à formaliser dans les mois qui viennent pour les 2 ou 3 ans qui viennent. Voilà. J'ai sûrement été trop long.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur l'Adjoint de cette présentation très précise. Je reviens sur les 2 derniers tableaux qui concernent les ratios de gestion. Nous avons présenté le premier qui correspond à l'état actuel du droit budgétaire et le second qui, nous avons une bonne raison de le penser sera celui qui sera en vigueur au moment du budget lui-même, c'est-à-dire au mois de janvier. En effet, l'amendement qui permet une répartition de l'attribution de compensation entre la dépense de fonctionnement et la dépense d'investissement pour les raisons évoquées par Monsieur FLORIAN a été voté à l'Assemblée nationale dans la Loi de Finances rectificative. Le Gouvernement a donné son accord. Il n'y a pas de raison que le Sénat ne la vote pas, d'autant qu'un très grand nombre d'élus locaux sont mobilisés et concernés par cet amendement. La réglementation nous permettra de présenter ce tableau qui aboutit à une capacité de désendettement comprise aux alentours de 8 ans, qui est parfaitement soutenable pour une collectivité. Je vous rappelle que dans le Débat d'Orientations Budgétaires que nous aurons à la Métropole dans quelques jours, la prévision pour 2020 de la capacité de désendettement dans notre Métropole qui est en bonne santé financière, est, en 2020, évaluée à 7,3 ans. Nous sommes à peu près dans les mêmes eaux, ce qui prouve que notre situation financière est tout à fait solide. Le débat est ouvert, Monsieur HURMIC.

M. HURMIC

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues. D'abord, un problème d'organisation. Je souhaiterais qu'il y ait en fait deux débats : un premier débat sur le Projet de mandature actualisé qui nous est imposé par la loi avant le Débat sur les Orientations Budgétaires, et ensuite un débat sur les Orientations Budgétaires, ainsi que ça été fait d'ailleurs l'an passé. Il s'agit d'abord d'une communication sur le Projet de mandature, et après d'un vrai débat autour des Orientations Budgétaires. Si vous le permettez, je n'interviendrai dans un premier temps que sur le Projet de mandature. C'est une communication parfaitement autonome et qui mérite à elle-même un débat parfaitement autonome aussi par rapport à celui des Orientations Budgétaires. Est-ce que nous sommes bien d'accord là-dessus Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE

Non, nous ne sommes pas d'accord. Vous intervenez sur le dossier qui vous intéresse, et après, si vous le souhaitez, dans la discussion commune de ces deux textes, vous reprendrez la parole. Ils ont été présentés ensemble, ils sont étroitement liés l'un avec l'autre. À vous de voir comment vous distribuez vos propres interventions.

M. HURMIC

Oui. Ça veut dire que nous sommes bien d'accord. Je n'interviendrai plus...

M. LE MAIRE

Vous êtes d'accord avec vous-même, oui comme d'habitude.

M. HURMIC

Avec vous aussi, oui. J'interviendrai...

M. LE MAIRE

Vous interviendrez sur ce que vous voulez et quand vous voudrez reprendre la parole, vous reprendrez la parole...

M. HURMIC

Voilà. Que ce soit clair, j'interviendrai deux fois...

M. LE MAIRE

Ce sera un plaisir renouvelé.

M. HURMIC

Je n'en doute pas. Mon intervention première ne portera que sur la communication relative à ce Projet de mandature actualisé. Ça mérite un vrai débat. D'ailleurs, l'an dernier, nous avons eu un débat parfaitement autonome, je l'ai vérifié il y a encore quelques instants sur cette communication. Elle est importante, pas seulement parce qu'elle vous est imposée par la loi, mais parce que cela permet de faire le point d'avancement de votre Projet de mandature. Si j'ai souhaité intervenir sur ce sujet-là, je crois que je ne suis pas le seul, et nos collègues socialistes aussi souhaitent intervenir de façon autonome sur ce sujet-là, c'est incontestablement parce que nous avons l'impression que cette année, plus particulièrement, vous vous êtes moqué de nous et je m'explique.

Le document qui nous est aujourd'hui présenté est un copié-collé non actualisé à quelques limites près que j'évoquerai par souci d'honnêteté, mais c'est pratiquement un copié-collé du document qui nous avait été présenté l'an passé. Ce n'est pas la première fois, Monsieur le Maire, que nous vous disons ici qu'un projet actualisé ne supporte pas le copié-collé par rapport à l'année précédente. J'en voudrais pour preuve que certaines phrases sont au futur, alors qu'il s'agit d'évènements qui ont déjà eu lieu en 2016. Le rédacteur du document a oublié de commenter comme étant des évènements ayant déjà eu lieu donc il nous les présente encore comme des projets. Même l'EURO 2016 est mentionné pour animer la ville dans le paragraphe consacré au sport, c'est-à-dire même l'EURO 2016 n'est pas présenté comme un bilan, mais comme un projet de la ville. De deux choses l'une, ou bien le rédacteur du document considère qu'il ne s'est pas passé grand-chose en 2016 et qu'on peut effectivement reproduire à 95 % le Projet de mandature tel qu'il était actualisé l'an passé - je pense que cela serait un peu injuste par rapport aux réalisations qui ont eu lieu l'an dernier - ou bien le rédacteur du document considère que, ma foi, ça n'a aucune importance. Certes la loi nous impose ce document, mais ça n'a aucune importance, personne ne va le lire et donc on peut se faire un copié-collé, peu importe les dates.

Avant d'aborder les détails, je vous ferai remarquer aussi que ce document n'a pas été présenté en Commission. Croyez-moi s'il avait été présenté en Commission Finances, comme ça devrait être le cas, nous n'aurions pas manqué de vous signaler effectivement que votre document n'est pas actualisé et on vous demande dans le laps de temps qu'il vous reste avant le Conseil Municipal de nous présenter un document actualisé. J'ai pensé naïvement sans doute qu'il ne nous était pas présenté en Commission parce qu'on était en train de le finaliser. C'est-à-dire qu'on était en train non pas de faire du copié-collé, mais de nous mettre les évènements marquants de l'année 2016, ainsi que la loi vous impose de le faire. Mais non, c'était bien naïf.

J'en viens maintenant au détail de mes critiques. Même la Cité du vin qui est quand même l'un des évènements marquants de l'année 2016, y figure au titre des projets. J'en voudrais pour preuve qu'on continue à l'appeler Cité des civilisations du vin. Il faut aller dire à celui qui a écrit le document, mais non précisément en 2016, on a décidé de l'appeler « Cité du vin ». Même sur le plan sémantique, votre document est totalement daté. La Cité du vin, je suis désolé, il ne faut pas le présenter comme étant un projet qui va aboutir en cours de mandature, mais il faut le présenter comme un projet ayant été réalisé en 2016, sinon on se moque de ceux qui sont appelés à débattre et à lire ce document.

Dans les petites modifications qu'il y a, elles ne sont pas d'ailleurs tout à fait à votre profit, il y a des dates qui sont modifiées et chaque fois qu'elles sont modifiées, ça veut dire qu'elles sont reportées. Par exemple, je vois le Gymnase et le mur d'escalade de Ginko et des Aubiers, normalement ils devaient être réalisés en 2017, c'est ce qu'on nous avait dit l'an dernier, eh bien ils sont décalés en 2018. Les équipements publics du Bassin à flot, ils nous étaient présentés l'an dernier comme devant avoir lieu en 2019, eh bien non ils sont décalés en 2020. Le

Groupe scolaire de Brazza, pareil. Il nous était présenté l'an dernier comme devant être réalisé en 2019, eh bien non il est décalé en 2020. Vous allez me dire : « Mais voyez qu'il y a des modifications ». Mais oui, mais les rares modifications qu'il y a sont vraiment pour signifier que les projets qui auraient dû être réalisés dans les délais qui nous avaient été donnés n'ont pas pu être faits. Je vous ai dit que j'essaierai d'analyser le document objectivement. Il y a effectivement des événements nouveaux. Donc je dis cela : les retards pris par la ville, effectivement ceux-là sont mentionnés. Le seul paragraphe nouveau qui est vraiment construit et qui est intéressant, je dois le dire, c'est celui qui est consacré à la vie associative, page 12, ou enfin un bilan des actions menées en 2016 est retracé. On nous parle d'une Info lettre de la vie associative, un guide de la vie associative qui a été créé et en 2017, l'annuaire des associations bordelaises qui sera mis en ligne. Effectivement, c'est un paragraphe bref, mais nouveau qui contraste un peu avec le copié-collé. Mais comme on a rajouté un paragraphe, à mon avis, dans l'esprit du rédacteur, il fallait en supprimer un pour vraiment trouver un équilibre d'une année sur l'autre. Manque de chance, celui qui a été supprimé paraît être un paragraphe fondamental. C'était le paragraphe qui existait l'an dernier qui traitait de la démocratie quotidienne de la concertation. Il y avait tout un paragraphe sur l'e-démocratie et le projet consistait à valoriser les solutions pragmatiques imaginées par les Bordelais, eh bien celui-là a disparu. À croire que les projets imaginés par les Bordelais, l-e-démocratie, ça n'a plus droit d'être dans ce qu'est normalement un Projet de mandature. Vous l'avez supprimé. Je trouve d'autant plus dommage que vous le savez, en 2016, je ne dis pas que c'est les événements les plus marquants de l'année, mais avec Delphine JAMET, nous vous avons fait des propositions très précises pour renouveler la démocratie locale à Bordeaux, un certain nombre de pistes qui, à mon avis, pour la plupart d'entre elles sont intéressantes, mais non, vous n'en faites pas état, c'est votre choix. C'est votre choix, mais en tout cas, je trouve totalement anormal que vous ayez supprimé ce paragraphe sur la démocratie quotidienne et la concertation et sur l'e-démocratie.

Ensuite, j'ai noté aussi... Alors, vous allez peut-être me dire « C'est des erreurs de frappe, Monsieur HURMIC, vous vous attachez à des détails ». Mais non, je ne m'attache pas à des détails, je m'attache à ce qui est écrit et ce qui est censé présenter un Projet de mandature actualisé. Vous nous indiquez en ce qui concerne la Petite Enfance qui est un sujet dont on débat souvent dans cette Assemblée, vous nous dites « L'objectif d'accueil de 6 000 enfants a été atteint grâce notamment à la diversification des modes d'accueil proposés aux familles » dont acte, c'est vrai. Vous nous dites plus loin : « La dynamique engagée se poursuit compte tenu de la croissance de population attendue. Cela signifie, tous modes de garde confondus, un objectif de 350 places d'accueil supplémentaires attendues d'ici 2020 ». Manque de chance, l'an dernier dans le même document que j'ai sous les yeux, vous nous disiez, je vous cite : « Compte tenu de la croissance de population attendue, cela signifie tous modes de garde attendus, un objectif de 8 000 enfants accueillis 2020 ». C'est-à-dire que l'an dernier, à la même époque, vous prévoyiez 2 000 enfants nouveaux accueillis dans les structures de la Petite Enfance et cette année, dans ce document, vous prévoyez à la place 350 places d'accueil supplémentaires attendues d'ici 2020. C'est-à-dire que les rares précisions qui nous sont apportées ou bien c'est un report de date, ou bien c'est une régression des objectifs que vous vous étiez assignés l'an passé, autorisez-moi quand même à le souligner. Cela, à mon avis, mérite de l'être.

Également, quelques petites remarques sur la lutte contre la pollution. En ce qui concerne la lutte contre la pollution, certes, la semaine dernière, on en a beaucoup parlé. Le sujet était quand même assez prégnant et important dans notre ville. Le document que vous nous présentez, il y a à peine 5 lignes sur la pollution de l'air et ce sont des vœux pieux qui ne sont pas même actualisés. Vous nous dites : « Vous voyez le développement des réseaux de chaleur sur la ville, le renforcement des déplacements doux, le développement des zones 30 doivent permettre de limiter efficacement la pollution atmosphérique », mais passez du « doivent » au « ont » été réalisés. Ce document-là qui est censé être actualisé, ce n'est pas le listing des vieux pieux de début de mandature, mais c'est normalement le listing de ce qui a été réalisé en cours d'année écoulée. Mais je suis désolé, y compris sur ce paragraphe-là, cela n'est pas réalisé.

Enfin, je trouve que vous passez complètement à côté à travers ce document, ce qui est, à notre sens, un impératif dans la compétitivité des villes demain. Page 8, vous nous indiquez, je vous cite et c'était exactement le même propos l'an dernier, c'est-à-dire d'une année sur l'autre ça n'a pas évolué, vous dites « Aujourd'hui, la compétitivité mondiale entre les villes se joue sur le niveau d'équipements, le poids démographique, le poids stratégique à l'échelle nationale, mais aussi sur la capacité à être identifié par les investisseurs ». Cela fait plusieurs fois, Monsieur le Maire, qu'ici ou à la Métropole, nous vous indiquons : mais introduisez donc le patrimoine naturel dans les richesses et dans les atouts d'une ville. Je vous ai déjà dit, nous avons la chance d'avoir des générations précédentes qui ont su conserver le patrimoine architectural et historique de nos villes. Le devoir de notre génération, c'est aussi de transmettre aux générations futures le patrimoine naturel de notre ville. Vous n'en parlez jamais. C'est, à mon avis, aussi important que la capacité à être identifié par les investisseurs, même si le thème est cher à Madame CALMELS, mais je pense que la préservation du patrimoine naturel, ça devrait également vous parler. Rien sur l'innovation environnementale. Dans les années qui viennent, les villes aussi se concurrenceront en fonction

de celles qui auront su mettre en avant l'innovation environnementale. Idem, la résilience face au changement climatique, ça ne vous intéresse pas. Vous n'en parlez pas. La capacité de la ville à assurer la transition écologique et énergétique, manifestement, ça ne vous intéresse pas non plus. Écoutez, si vous nous parlez d'un Projet de mandature actualisé, actualisez-le aussi en fonction des préoccupations nouvelles qui n'étaient pas forcément les vôtres en début de mandature, mais qui sont devenues celles de beaucoup de nos concitoyens depuis quelques années.

Enfin, même, je vous citerai et je l'ai déjà fait à la Métropole, quelqu'un dont j'imagine vous partagez en grande partie le point de vue, c'est Hubert VÉDRINE qui souvent a des visions, une vision assez futuriste du monde de demain. Hubert VÉDRINE indique la chose suivante : « Un jour, on fera une hiérarchie de la compétitivité écologique des territoires ». C'est-à-dire que beaucoup de gens vous disent aujourd'hui Monsieur le Maire et ça serait bien que vous l'entendiez également Madame CALMELS que l'atout écologique fera partie aussi demain de la compétitivité entre les territoires. Peut-être qu'Hubert VÉDRINE, ce n'est pas important, mais nous vous le répétons sans cesse et vous allez me dire que je me répète, mais j'aimerais bien que l'an prochain il soit au moins fait allusion à ce critère de compétitivité entre les territoires. Voilà ce que je voulais vous dire Monsieur le Maire. C'est pour ça qu'à mon avis le document méritait quand même un véritable débat ainsi que la loi d'ailleurs vous l'impose, mais je souhaiterais vraiment que l'an prochain, au mois de novembre 2017, vous nous présentiez un document vraiment rédigé avec un certain nombre d'impératifs et un certain nombre de réalisations qui seront enfin actés dans ce qui doit être un Projet de mandature actualisé. Le mot important étant « actualisé ». Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Monsieur FELTESSE.

M. FELTESSE

Monsieur le Maire, Chers Collègues, mon propos porte également, comme Pierre HURMIC, sur le Projet de mandature actualisé. Nous avons bien vu les 3 nouveautés qu'il y a dans ce Projet de mandature : les retards pris dans un certain nombre d'équipements, le zoom particulier sur la vie associative et les questions de sécurité et de tranquillité publique mises un peu plus en avant. Nous avons, comme Pierre HURMIC, été à l'inverse très surpris par le côté copié-collé avec le document de l'année précédente. Pierre HURMIC a cité plusieurs exemples. Je vous en donne un autre qui a trait aux projections financières. Aucune prise en compte du fait que la baisse de dotations pour les collectivités locales est répartie sur 2 ans et aucune prise en compte qu'il y aura peut-être et ce que nous n'espérons pas une alternance politique juste une reprise avec toujours le même *leitmotiv*. C'est bien dommage, Monsieur le Maire, parce que ce Projet de mandature est le 3^e Projet de mandature qui est discuté dans cette Assemblée et c'est l'occasion de faire un point quasiment à mi-mandat. C'est bien dommage également puisque nous arrivons à bout du projet de mutualisation et de métropolisation et que nous voyons mieux désormais l'équilibre et les conséquences entre la Ville centre et la Métropole et les 27 autres communes périphériques. Et c'est bien dommage enfin, parce que nous avons une certaine visibilité politique sur l'avenir.

Si nous reprenons ce Projet de mandature à l'aune de ce que nous disons, mois après mois, Conseil après Conseil, année après année, et ce que nous illustrerons encore tout au long de ce Conseil municipal. Ce Projet de mandature met en exergue pour nous 5 défaillances ou 5 points noirs sur la Ville de Bordeaux. Première question, je serais allusif, c'est bien sûr la question financière. Nous aurons l'occasion d'en reparler bien plus dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Matthieu ROUVEYRE fera un certain nombre de démonstrations. N'empêche que pour nous la question financière est marquée par le double sceau fuite en avant et absence de contrôle. Fuite en avant sur la fiscalité, fuite en avant sur la baisse des subventions, fuite en avant sur la métropolisation. Absence de contrôle par rapport aux grands délégataires et par rapport à la progression des charges de fonctionnement, nous y reviendrons aussi lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Deuxième défaillance, la question des équipements. Vous avez fait un choix, Monsieur le Maire, un choix politique qu'il faut assumer de privilégier les grands équipements et les nouveaux équipements. Cette action s'est faite au détriment de tout ce qui est patrimonial. À quelques exceptions près, je ne reviens pas sur le Pont du Pertuis, sur l'Hôtel Ragueneau, sur la passerelle Eiffel, nous avons une longue liste comme ça, ou encore sur la Base sous-marine qui doit passer via une DSP faute de crédits et à l'inverse, il y a des investissements majeurs pour les grands projets que nous avons toutes et tous en tête. Ce choix a aussi été fait au détriment des équipements de proximité. La carence de piscines est répétée Conseil après Conseil et les retards sont toujours là. Lors de la précédente discussion sur le Projet de mandature, Matthieu ROUVEYRE avait recensé 4 types d'investissement plus ou moins prioritaires, certains réellement prioritaires, d'autres qui avaient totalement disparu, nous sommes toujours dans cette situation.

Troisième carence, troisième point noir, la question du logement et du foncier. Là aussi, Monsieur le Maire, votre Adjoint aux Finances a rappelé que vous êtes élu depuis 1995 et, année après année, les chiffres sont durs, difficiles. Nous savons bien que la question de la flambée des prix de l'immobilier se pose dans toutes les villes centres, mais nous savons bien aussi que chez nous à Bordeaux, elle est plus importante qu'ailleurs. Nous savons bien aussi qu'une manière de tempérer les choses, c'est la question du logement social et je rappelle que 16 % du logement social en 1995, 16 % du logement social en 2016 et je vous fais part une nouvelle fois de notre scepticisme pour être polis sur la capacité de la ville à atteindre 25 % de logement social en 2025, ça nous paraît totalement impossible malgré les explications régulièrement avancées. Et autre levier, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas utilisé, la question du foncier. Heureusement, vous avez fait une ouverture due à la politique gouvernementale sur la création d'un établissement public foncier au niveau de la Métropole.

Quatrième non pas défaillance, mais enjeu, la question fondamentale de l'emploi et de l'économie. Nous avons une ville attractive. Encore faut-il que les gens qui viennent à Bordeaux trouvent de l'emploi. Je reconnais certaines réussites. Stéphan DELAUX me regarde. Je reconnais qu'en termes de politique touristique, des efforts ont été faits. Je vois bien qu'au niveau de la Communauté urbaine et de la Région sur la question de l'Aéronautique, on a encore vu l'interview récente d'Éric TRAPPIER, des choses ont été faites. Nous pouvons nous féliciter collectivement du succès des startups et du numérique et nous avons été plusieurs à œuvrer là-dessus, mais n'empêche que sur demain, j'ai l'impression qu'il y a un immense vide, peut-être que vendredi ils auront plus d'explications.

Dernier point, Pierre HURMIC l'a évoqué, Nicolas GUENRO reviendra peut-être dessus, la question du développement durable et de l'environnement. Là aussi, nous sommes dans une ambiguïté permanente. Quel choix faisons-nous ? Et nous voyons bien qu'aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins où nous pensons qu'il est

indispensable d'avoir une bascule vers ce qu'on peut appeler une ville ou une Métropole décarbonée et ça demande un certain nombre d'efforts, une certaine radicalité ou nous continuons à avoir le modèle de développement qui est celui des grandes villes, depuis quelques années, mais nous connaissons toutes et tous les limites.

Voilà les quelques propos que je souhaitais dire en introduction, Monsieur le Maire. Merci.

M. LE MAIRE

Monsieur GUENRO.

M. GUENRO

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues. Mon intervention portera sur les objectifs relativement consensuels du Projet de mandature décrits en page 4 de ce document et leurs liens avec la réalité du développement de Bordeaux. L'objectif du *Bien vivre ensemble* auquel je souscris naturellement évoque la garantie d'un droit à la ville pour chaque habitant quelle que soit sa situation personnelle, familiale ou de revenu. Le premier des droits à la ville est de pouvoir s'y installer, de trouver un logement puis de pouvoir y rester si on en a envie. Or, la situation actuelle sur le marché d'immobilier rend totalement impossibles ces choix. Lorsque le prix des logements double en 10 ans, puis augmente de 7 % encore en 2015, il n'est pas possible de garantir à tous un même droit dans la ville. Si je ne conteste pas les efforts faits sur la programmation de logements sociaux, je dis simplement que cet effort est actuellement insuffisant pour permettre d'atteindre l'objectif annoncé dans le Projet de mandature *Une ville pour tous*. Je crains pour demain comme pour aujourd'hui que les familles modestes qui s'agrandissent, les parents isolés, et plus généralement les classes moyennes, éprouvent de grandes difficultés à vivre la ville et soient contraints, soit de ne pas s'y installer, soit de la quitter. J'y reviendrai avec des propositions au moment des délibérations sur le logement social.

Un autre objectif du Projet de mandature est de *poursuivre un développement harmonieux de la ville*. J'évoquerai ici 2 sujets en partie liés, à savoir la mobilité et la lutte contre la pollution. Sur la mobilité, l'un des principaux défis à venir est de garantir aux voyageurs arrivant à Saint-Jean une bonne desserte des points névralgiques de la Ville et de la Métropole. L'interconnexion avec les 3 lignes de tram depuis la Gare est donc un enjeu central et c'est pour l'instant un des points faibles du réseau de transport en commun. À l'heure où Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle Aquitaine et LISEA lancent un concours pour trouver des solutions à la problématique du dernier kilomètre, il est dommage que le Cours de la Marne rejoigne la Gare à la Victoire n'ait pas fait l'objet d'une étude tram. Ce barreau manquant aurait pu assurer une interconnexion parfaite entre les lignes de tram.

Second et dernier point au sujet du développement harmonieux de la ville, la lutte contre la pollution, sujet d'actualité. Faut-il atteindre les derniers paliers des alertes sur la qualité de l'air pour mettre en place des mesures limitatives ? Nous estimons que, dans ce contexte de pollution, plusieurs mesures pourraient être prises. D'abord, puisqu'une grande partie de la pollution viendrait du chauffage, mettre en place un véritable plan d'aide au renouvellement des chaudières posant problème et d'équipements en insert des cheminées des particuliers.

Ensuite, sur la mobilité, anticiper les pics de pollution en proposant à la fois des mesures de réduction de la vitesse sur la rocade et de priorité donnée au covoiturage et aux véhicules les moins polluants. Enfin, et c'est un symbole qui a son importance, éviter de supprimer les dimanches sans voiture pour les fêtes et les soldes. C'est un signal contre-productif puisque toutes les études montrent que le panier moyen des piétons et cyclistes est supérieur sur plusieurs jours à celui des automobilistes.

Pour conclure sur ce Projet de mandature, je nous souhaite collectivement et au-delà de notre Ville de conserver ces objectifs ambitieux tout en étant plus cohérents au quotidien. Non, nous ne pourrons pas jouer à la fois sur la croissance économique infinie et la lutte contre le réchauffement climatique. Non, nous ne pourrons pas déléguer la construction de la Ville aux promoteurs et assurer en même temps des logements accessibles pour tous. À l'heure des choix, je regrette que ce document en fasse finalement assez peu.

M. LE MAIRE

Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER

Oui, Monsieur le Maire, nous évoquerons bien sûr plus en détail lors de la discussion du Budget Primitif les différents ratios financiers et la santé budgétaire de la Ville. Quelques réflexions très rapides. Vous invoquez, Monsieur l'Adjoint, la perte de 61 millions de la DGF de la part de l'État qui, je vous cite, *fait les poches des communes*. Certes, cette perte a une incidence sur nos Finances, mais les dépenses somptuaires d'équipements que je dirais pharaoniques telles que le Stade MATMUT ou la Cité du vin dont le coût a explosé ne sont pas pour rien dans la fragilisation des finances de Bordeaux.

Sur la fiscalité, très rapidement, deux constats. Le premier rejoint ma réflexion précédente. Avant que la DGF ne baisse dès 2013, Bordeaux faisait partie des grandes villes françaises les plus fiscalisées. Tous les tableaux nationaux, du reste, le confirmaient. Deuxième point, aujourd'hui nous remarquons que la taxe d'habitation est à 32-35, Bordeaux est dans les 10 villes les plus fiscalisées en 8^e position. Quant à la taxe foncière, elle est en augmentation de près de 10 %, soit là aussi dans ce peloton de tête en 9^e position. Dans une ville où circuler comme stationner devient mission presque impossible, nous ne voyons pas dans ces orientations une réelle volonté de permettre à tous les Bordelais de mieux vivre, de s'installer, de trouver les équipements quotidiens à des coûts raisonnables et au-delà des effets d'annonce et médiatiques d'une ville certes qui devient attractive, c'est de la vie de chaque jour, à savoir se loger, circuler, y travailler, stationner que notre mandat nous demande de nous pencher particulièrement. En conséquence, nous n'aurons pas, bien sûr, à voter sur ces orientations, mais nous préciserons notre position lors de la prochaine discussion budgétaire.

M. LE MAIRE

Monsieur ROUYEYRE.

M. ROUYEYRE

Moi, c'est sur le DOB. Peut-être que Michèle voulait intervenir sur les ...

M. LE MAIRE

Madame DELAUNAY.

MME DELAUNAY

Oui, Monsieur le Maire, je veux souligner un point que je n'ai trouvé ni dans ce Projet de mandature, ni en vérité dans les précédents. C'est la nécessaire volonté, je dirais même exigence d'instituer un équilibre et en particulier un équilibre social entre les quartiers. Il n'y a pas d'exigence de ce point de vue. Vous y évoquez, avec raison ? l'importance de conserver ou de donner une identité à un quartier, car bien évidemment, en particulier, dans l'optique de la Métropole, la Ville deviendra comme la Métropole une ville de quartiers et chacun devra y trouver un sens et une identité. Or, il ne faut pas, et la question qu'a évoquée Nicolas GUENRO montre pourtant que nous y allons, que cette identité soit sociale, c'est-à-dire qu'elle soit déterminée par le prix du foncier. Notre ville déjà, et depuis longtemps, connaît des quartiers riches et connaît des quartiers qui le sont beaucoup moins. J'ai vécu, et je vis toujours, puisque j'ai été élue dans un territoire frontière qu'il y a de véritables séparations entre des quartiers, par exemple, comme le Grand parc et le quartier des Chartrons. Madame CAZALET dira très probablement : « Mais non, tout le monde s'entend et s'aime ». Je l'espère. Mais si on veut un critère d'évaluation, on voit quels sont les enfants qui sont au Collège Cassagnol et quels autres au Collège du Grand parc et on a alors la réponse. Quelles sont les solutions ? Les solutions et je les ai évoquées précédemment au Conseil de Métropole, c'est de donner au quartier une identité autour d'équipements qui sont spécifiques de ce quartier et qui lui donne une force d'attractivité comme c'était le cas et c'est pour ça que j'évoque mon intervention en Conseil de Métropole de la piscine olympique du Grand parc qui permettait que les gens du quartier Saint-Seurin ou les gens de David Johnson, ou ceux encore de la rue Saint-Genès aillent au Grand parc et y trouvent une raison de le faire. Vous le savez, il y avait d'ailleurs une attractivité culturelle, Monsieur Fabien ROBERT s'émeut et il a raison. Malheureusement, ce Pôle d'attractivité culturelle est resté, lui aussi, très longtemps ô combien fermé. Nous voudrions que l'on trouve dans vos plans d'orientation et de mandature, cette volonté de faire des quartiers ayant une spécificité, ayant une attractivité particulière, mais qui ne soient pas régis uniquement par les capacités financières et le caractère social de leurs habitants. Il y a vraiment une intention majeure à porter à cette question que toutes les grandes villes et que toutes les métropoles développent de plus en plus. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Madame WALRYCK.

MME WALRYCK

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je souhaitais simplement, compte tenu des interpellations qui ont été faites par Pierre HURMIC ou Vincent FELTESSE, indiquer que bien entendu toute la politique développement durable dans toute l'acception du terme reste une volonté majeure de notre politique municipale, mais je m'empresse de rappeler quand même, comme vous le savez, que la majeure partie des compétences et des effets de levier en la matière sont du ressort de la Métropole, premier point.

Je rappelle également, et je le précise, que les rapports d'activité et d'orientation s'agissant de cette politique seront présentés au prochain Conseil municipal d'où le fait que, dans ce document, il est extrêmement léger sur ces points-là. De la même façon, nous aurons au prochain Conseil métropolitain une présentation du rapport du plan d'action et des orientations de cette politique développement durable menée à l'échelle de Bordeaux Métropole.

Enfin, bien entendu, par rapport aux quelques exemples sur lesquels Pierre HURMIC nous interpellait et Pierre le sait bien, nous menons énormément d'actions pour améliorer la qualité de l'air, même si on fait face à un épisode à nouveau aujourd'hui avec un pic de pollution, mais qui est lié aux conditions anticycloniques et ce que l'on retrouve aussi à Grenoble ou à Lyon. Mais sur ce point-là, la qualité de l'air depuis 10 ans s'est nettement améliorée tant en Aquitaine qu'à l'échelle de notre Agglomération et de la Ville de Bordeaux et les risques de contentieux européens, notamment en matière de particules fines que nous avons du fait des pics de pollution sur la station Gambetta sont résolus déjà depuis 2011. Ce qui ne nous empêche pas de faire énormément de choses en la matière et d'avoir enclenché, comme vous le savez, à l'échelle de Bordeaux Métropole tout un plan d'action dans le cadre de l'appel à projets sur lequel nous avons été lauréats *Ville respirable à 5 ans*. Dans tous les autres domaines, et vous le savez bien, de la ville résiliente, de l'innovation, du numérique couplé à l'énergie, là aussi, nous avons fait énormément de choses et beaucoup d'innovations sur notre territoire. Comme Pierre, je partage Pierre ce que vous avez indiqué, c'est-à-dire qu'en effet, la compétitivité écologique de notre territoire, la haute qualité de vie devient de plus en plus un élément d'attractivité de notre territoire, y compris sur un plan économique.

M. LE MAIRE

Madame SIARRI.

MME SIARRI

Merci Monsieur le Maire. J'ai 3 réponses dans le prolongement d'Anne WALRYCK. Je voudrais quand même qu'on fasse attention aux amnésies. La politique de développement durable dépend aussi majoritairement de ce que produit le Conseil régional et de ce que produit l'État. Or, en la matière, nos amis les Verts et d'Europe Écologie n'ont cessé d'expliquer à quel point ce mandat présidentiel aura été catastrophique sur les actions concrètes, en matière d'écologie, sauf à mettre en avant le succès diplomatique de la COP 21, mais que dans les faits, les choses sont assez peu claires et assez peu significatives. Quant au Conseil régional, nous y siégeons, un certain nombre d'entre nous, et systématiquement, on est à la recherche d'une vraie ambition régionale puisque c'est sa compétence, qui permettrait aux collectivités infrarégionales de bénéficier de cette dynamique pour à leur tour être efficaces. Je crois qu'il faut quand même faire attention aux critiques qui sont formulées dans cette enceinte.

Concernant les logements sociaux, c'est vrai qu'il y ait une différence majeure avec vous. Nous sommes pour une mixité sociale. Nous n'étions pas absolument d'accord avec votre proposition lors de la campagne de faire 30 % de logements sociaux en 2025. Cela impliquait de faire des quartiers à 100 % en logements sociaux et ce n'est pas à la vision de la ville que nous avons avec Alain JUPPÉ. Nous avons des résultats qui sont reconnus et qui sont salués par l'État et l'ensemble des bailleurs. Notre production de logement social est une production qui est conforme à nos engagements et nous arriverons à atteindre nos 25 % de logements sociaux et nous arriverons à faire en sorte que nos quartiers se développent dans le respect d'une vraie mixité sociale.

Je voudrais également répondre à Madame DELAUNAY parce que je ne comprends pas très bien non plus sa position parce que finalement cet équilibre, est-ce que ce n'est pas l'ambition du Projet RECENTRE et est-ce que ce n'est pas l'ambition du Projet Grand parc sans financement de l'État ? Et puis j'aimerais qu'elle nous réponde sur la question des Aubiers et la question de Bordeaux Benauges parce que, finalement, nous avons développé une ambition assez claire et aujourd'hui, je pense qu'elle sait, Madame DELAUNAY, que malheureusement l'État ne nous permettra de signer le protocole sur les projets de requalification de renouvellement urbain uniquement qu'en janvier avec une convention qui ne sera signée qu'une année plus tard. Autrement dit, depuis la Réforme de François LAMY, il nous aura fallu attendre 4 années pour pouvoir commencer à faire ces travaux de renouvellement urbain.

Alors, c'est difficile de nous mettre en garde sur la nécessité de travailler à ces rééquilibrages alors que l'État ne nous permet pas de le faire dans de bonnes conditions. Pour autant, nous avons considérablement cheminé et nous avons des choses à proposer qui nous permettront quand l'État sera prêt à pouvoir faire des choses intéressantes.

J'ajoute que sur la politique de la ville, je l'ai redit à plusieurs reprises, depuis la Réforme LAMY là où 47 000 Bordelais bénéficiaient de crédits particuliers, ils ne sont plus que 17 000. Ce qui veut dire que les 30 000 qui ne peuvent pas en bénéficier ne sont pas moins en difficulté, mais sont moins en difficulté que ceux que l'État a décidé de considérer comme prioritaires. Je trouve un peu fort de café de venir nous donner des leçons sur le rééquilibrage social alors même que l'État nous met et nous place dans une situation d'une grande complexité et chaque acteur de terrain le sait bien. Voilà, j'ai répondu aux 3 premières interventions.

M. LE MAIRE

Monsieur ROBERT.

M. ROBERT

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vais essayer d'être bref, mais on ne peut quand même pas au détour d'un Projet de mandature noircir excessivement le tableau et faire en sorte que le débat dure et soit long.

Je voudrais tout d'abord répondre à Pierre HURMIC. Ce document est un résumé qui fait 20 pages. Comment voulez-vous résumer l'action de toutes les politiques publiques de la Municipalité, de tous les quartiers en 20 pages ? Vous savez que c'est impossible. Si l'an prochain, il faut mettre 800 pages pour que toutes les politiques publiques que nous menons soient clairement exposées, alors on va le faire. Mais on va être obligé de le faire parce que vous profitez d'une forme adaptée, nécessairement synthétique, pour dévoyer totalement le Projet de mandature. Je prendrais mon exemple, Cher Pierre HURMIC, on a fait il y a quelques semaines une réunion ensemble. Il y a un Comité de suivi du Document d'Orientations Culturelles lors duquel un membre de chaque groupe d'opposition est invité. On peut être en désaccord. On peut critiquer. On vous met tout sur la table. On a passé 2 heures et demie, projet par projet. Il y a 109 actions dans le Document d'Orientations Culturelles, elles ont toutes été balayées. Vous ne pouvez pas résumer la politique culturelle à ce qui est écrit dans ce document et vous devriez y avoir l'honnêteté intellectuelle de dire que ce document est synthétique et qu'il est pour toutes les politiques, un résumé. Vous parlez du patrimoine naturel, pour ne répondre qu'à cette partie-là, excusez-moi, que fait la Maison éco citoyenne ? Que fait le Jardin botanique ? Quel est le thème de la biennale AGORA l'an prochain ? Le paysage. Excusez-moi, mais tout ceci évidemment contribue à la valorisation du patrimoine naturel qui est un atout majeur de notre Métropole.

Monsieur FELTESSE, évidemment, là encore, on noircit le tableau et on cite quelques grands équipements. Je ne vais pas vous parler de la Cité du vin ou de la Grande salle de spectacle qui sont des équipements culturels. La rénovation totale du Muséum d'histoire naturelle, la rénovation qui a démarré de la salle des fêtes du Grand parc. La Base sous-marine. Pardonnez-moi, il n'y a pas un centimètre de recul du périmètre d'action publique dans la Base sous-marine. Le lieu d'exposition perdue et nous aurons demain une Délégation de Service Public. Il me semble qu'elle porte bien son nom. La rénovation de la Bibliothèque de Saint-Michel qui a été livrée, la rénovation du Théâtre L'Œil La Lucarne, la construction qui va démarrer de la Bibliothèque de Caudéran, l'installation de POLA dans les anciens entrepôts Pargade, les Archives qui se sont installées non pas comme un équipement pharaonique et majeur, mais aussi comme un équipement de proximité à la Bastide. L'installation de l'annexe B au Grand parc, Madame DELAUNAY, 1 000 m² d'ateliers d'artistes. Tout ceci, ce ne sont pas ce que vous qualifiez de grands équipements, ce sont des projets culturels de proximité que vous oubliez. Je pourrais allonger la liste, sans parler des équipements, mais en parlant des actions, les Bibliothèque éphémères, l'été, sur la Plage du Lac dans ce quartier si singulier, la première édition de la saison Street art, la gratuité dans les bibliothèques, mais non, ce n'est rien, tout ceci est oublié ou bien, je pourrais encore parler de notre politique en faveur du cirque. Nous accueillons le Cirque mythique Romanès durant son hivernage. Nous accueillerons la dernière tournée nationale du Cirque Plume en 2018. Voilà tout ce que nous faisons et voilà, pour répondre à Madame DELAUNAY, ce qui génère de l'émotion chez moi, ce qui m'émeut, c'est d'abord de vous voir parler d'une piscine qui était olympique il y a 15 ans, pardonnez-moi, les normes sportives ont tout petit peu évolué depuis. C'est effectivement vous entendre dans cette espèce de nostalgie, de l'éternel hier, les quartiers bordelais ont une identité culturelle pas simplement sociale qui est en plein développement, qui est en pleine affirmation et je m'en réjouis quotidiennement.

M. LE MAIRE

Merci. Madame CALMELS.

MME CALMELS

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, simplement pour répondre aux allégations de Monsieur FELTESSE. D'abord, vous connaissez, je crois aussi bien que tout le monde ici, les compétences et la répartition de ces compétences entre la Ville et la Métropole. Expliquer aujourd'hui qu'en gros la feuille de route économique serait un grand vide est non seulement fallacieux, mais en plus révèle d'une grande mauvaise foi puisque vous savez que nous aurons ce débat vendredi lors du Conseil de Bordeaux Métropole qui, comme vous ne pouvez l'ignorer, est en charge du développement économique au côté de la Région et nous reviendrons d'ailleurs sur cette répartition des rôles entre les uns et les autres.

Pour autant, puisqu'aujourd'hui, c'est ça qui nous intéresse, la préoccupation de l'emploi n'est pas absente de la feuille de route et du Projet de mandature de la Ville de Bordeaux. Vous le savez, une fois encore l'emploi est la première préoccupation de nos concitoyens et donc, Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, et toute une équipe derrière, ont fait de l'emploi aussi un enjeu majeur pour cette mandature. En revanche, quand vous dites que c'est une fuite en avant financière, alors là aussi, je ne peux pas vous laisser dire ça alors que justement je crois que, dans les enjeux principaux de cette feuille de route, il y a la volonté affichée de faire mieux avec moins. Moins d'argent public, réduction de la dépense publique qui est un principe essentiel et que nous avons appliqué. Je vous parlerai simplement du périmètre de ma délégation. Il n'y a pas de nouveau dispositif, pas de nouvelle intervention, mais il y a une volonté claire de hiérarchiser, de rationaliser ce que nous faisons en faisant le plus possible du « à la carte », de la dentelle, du sur mesure, je dirais, dans les arbitrages budgétaires qui ont pu être menés. Depuis 2014, nous avons réduit assez sensiblement le budget avec une baisse de 30% par rapport à 2014, en retrait de 11 % par rapport à 2016. En 3 ans, c'est 30% des subventions qui ont été diminuées, 25 % des cotisations et les moyens généraux ont été baissés de 27%. Mais ce qui est important derrière ces chiffres, c'est de rappeler qu'en fait, nous avons conservé notre soutien sur tous les acteurs engagés pour notre territoire et notamment dans le domaine du commerce, de l'artisanat, de l'entrepreneuriat. Nous avons concentré nos actions sur ce qui nous apparaissait être prioritaires dans les dispositifs qui permettent à l'offre et à la demande de se rencontrer parce que c'est bien ça l'objectif d'une feuille de route économique, c'est de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande. Pour le coup, je crois que vous êtes mal placé pour nous donner là aussi des leçons parce que quand on regarde les chiffres du bilan de Monsieur François HOLLANDE, on sent bien qu'il n'a pas été compris quelles étaient les méthodes pour y parvenir. En local, en revanche, nous avons des résultats. Je ne vais pas passer en revue toute la feuille de route économique parce que ce serait très long, mais comme vous faites mine de ne pas la connaître et d'expliquer que c'est un grand vide, je vous rappellerai quand même que, depuis 2 ans et demi, nous avons un certain nombre d'instances qui fonctionnent bien comme le Conseil des entrepreneurs, comme le Conseil des professions libérales, que nous avons des actions spécifiques comme la Grande jonction. Nos actions également sur l'Économie Sociale et Solidaire, sur les nouvelles économies. Nous avons mis en place le Palmarès des entreprises qui recrutent, ça ne coûte pas très cher, et ça permet à tous les acteurs de connaître les entreprises qui recrutent et quel type d'emplois elles sont justement en train de pourvoir et donc quelle formation les demandeurs d'emploi peuvent essayer de suivre pour justement trouver les emplois de demain et les emplois qui sont demandés sur notre Métropole. Bordeaux pour l'emploi, un site d'intermédiation qu'on a réalisé avec la start-up pessacaise Jobijoba, le soutien à la Ronde des quartiers, le soutien BGI, Agence d'accueil, toutes nos pépinières, nos hôtels d'entreprises, nos tiers lieux, les partenariats et conventions avec les uns et les autres, l'animation. Bref, je ne vais pas aller plus loin pour vous répondre, mais il me semble que c'est, une fois encore, assez fallacieux de prétendre que c'est le vide.

Et puis comme moi je suis très, très pragmatique, Monsieur FELTESSE, je pense que loin des longs discours, il faut revenir aux chiffres. Quand vous regardez les chiffres, d'abord, 2 points majeurs, me semble-t-il dans cette politique de la ville. Ça a été, et vous le savez, là encore, vous faites mine de l'ignorer, le sauvetage de la Maison de l'emploi. Il n'y a plus beaucoup de Maisons de l'emploi en France, mais il y en a une à Bordeaux. Ce sauvetage de la Maison de l'emploi a des résultats, là encore, avec des actions concrètes. Je ne vais pas tout vous citer, mais 240 000 heures d'insertion en 2016 dans les marchés publics de la Ville de Bordeaux. Ce n'est pas neutre, ce n'est pas négligeable. Plus de 730 personnes accompagnées, plus de 820 personnes accompagnées dans le cadre du PLI de Bordeaux. 64 % de participants au programme d'insertion, Monsieur FELTESSE, trouvent un emploi stable à l'issue de leur parcours. Tout ça c'est tangible. Ce n'est pas du baratin. Ce sont des chiffres très clairs et, là-dessus, je pense que vous devriez faire preuve au moins de bonne foi pour reconnaître le travail de toute une équipe. Ce n'est pas que de moi-même, c'est de toute une équipe qui m'accompagne sous la houlette d'Alain JUPPÉ avec cette volonté de développer l'insertion. Vous savez là aussi peu de villes finalement en France ont ces chiffres. Je veux saluer les personnes qui travaillent à mes côtés, bien sûr Yohan DAVID qui est particulièrement mobilisé sur ces questions, Maribel BERNARD sur le commerce et l'artisanat, Marc LAFOSSE sur l'entrepreneuriat, Alain SYLVESTRE pour répondre à Pierre HURMIC, oui, c'est important la croissance durable. Oui, on a besoin de travailler sur l'économie circulaire et oui, c'est vrai que nous n'avons pas beaucoup de moyens à la ville et que c'est plutôt au niveau de la Métropole que ces questions sont aujourd'hui traitées. Mais ça me semble capital. Édouard DU PARC sur les professions libérales. Là encore, avec des actions très concrètes tournées vers des gens qui créent de

l'emploi dans cette ville ou Florence FORZY-RAFFARD dans les liens entre l'économie et l'international. Donc, non, Monsieur FELTESSE, vous ne pouvez pas prétendre aujourd'hui que c'est un vide. C'est totalement faux.

Ensuite, un petit zoom sur ce que nous faisons, par exemple, avec la Grande jonction ou avec le fait que nous ayons ravi à Lyon Cartoon Movie qui va se tenir à Bordeaux pour la première fois. 800 professionnels internationaux venus de 40 pays sur toute la chaîne de valeur de l'économie européenne de l'image et du numérique, producteurs, réalisateurs, distributeurs chaînes de télé. Bref, en lien avec Angoulême, la Métropole de Bordeaux et la Ville de Bordeaux travaillent pour le rayonnement de l'ensemble du territoire et, une fois encore, on devrait plutôt être fiers que ça se tienne à Bordeaux et non plus à Lyon. Je ne vais pas énumérer tout ce que nous faisons. Beaucoup de choses seront développées vendredi puisque, que ce soit la dynamique French Tech ou Bordeaux attractivité, ce sont des grands enjeux qui sont traités au niveau métropolitain. Je me cantonne à simplement vous parler de ce que l'on fait au niveau de la ville. Là encore avec très peu de moyens.

Pour finir, je voudrais simplement vous rappeler aussi la longue liste d'emplois qu'on a créés à Bordeaux et de ce que nous faisons toujours quotidiennement avec Stéphan DEFAÏ à Euratlantique pour attirer des emplois, drainer des entreprises. Vous ne pouvez pas ignorer que des milliers d'emplois arrivent sur la Métropole bordelaise. Encore tout récemment, on inaugurerait le siège de Press Reader qui a choisi de se mettre à Bordeaux pour son siège européen alors que c'est une entreprise canadienne. Tout ça vous le rayez d'un trait de plume, mais je crois, là encore, que nous pouvons nous féliciter de ce travail collectif qui porte ses fruits, Monsieur FELTESSE. Pour finir, je voudrais revenir aux chiffres. Vendredi, on va présenter une feuille de route économique. Ne vous inquiétez pas Madame DELAUNAY, je ne vais pas la développer maintenant.

M. LE MAIRE

Si vous voulez la développer, développez-la. Je ne vois pas pourquoi le temps de parole de l'opposition pourrait être supérieur à celui des Adjoints. Madame CALMELS, allez-y ! Vous avez tout le temps.

MME CALMELS

Non, la différence c'est que contrairement à Monsieur FELTESSE, je fais la part des choses entre ce qui relève de la Ville et ce qui relève de la Métropole. Nous en parlerons vendredi. Néanmoins, vous ne pouvez ignorer que nous nous sommes fixé un objectif ambitieux. Certains de l'opposition m'ont dit « terriblement ambitieux » de la création de 100 000 emplois d'ici à 2030. Et ça, ça représente un objectif très ambitieux de création nette d'emplois de 7 000 par an. C'est vrai que quand on regardait les chiffres passés, on pouvait se dire que c'était terriblement ambitieux puisqu'il fallait plus que doubler la création nette d'emploi par an.

Monsieur FELTESSE, je suis heureuse de vous dire que non seulement on a atteint notre objectif, mais on l'a dépassé puisqu'on est à 7 800 emplois nets créés à fin juin 2016. Quand il s'agit de regarder plus précisément sur la Ville de Bordeaux, eh bien là, nous avons créé 3 800 emplois nets entre juin 2015 et juin 2016. On avait un objectif qui était de l'ordre de 2 500 emplois par an pour atteindre les 35 000 emplois d'ici 2030. Non seulement, on a atteint nos objectifs, mais on les a dépassés. On est en croissance de +3,5 %. On était à -1 000 de juin 2014 à juin 2015 et on est à +3 800 de juin 2015 à juin 2016.

Oui, Monsieur FELTESSE, je crois qu'on est loin du vide et surtout qu'on a des résultats qui pourraient faire pâlir d'envie beaucoup d'autres villes et l'État au sens large parce que, malheureusement, vous connaissez aussi bien que moi les chiffres de la France et ce n'est pas brillant.

M. LE MAIRE

Madame CAZALET.

MME CAZALET

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, juste une minute pour faire avec vous un constat triste, à savoir celui que Madame DELAUNAY visiblement ne connaît qu'un quartier à Bordeaux et qu'elle le connaît mal. Vous dire juste que la piscine du Grand parc, Madame, pour vous, c'est une peine de l'avoir telle qu'elle est aujourd'hui, pour moi, c'est une chance et c'est une chance pour ses habitants et pour l'intégralité des Bordelais. Je vous garantis qu'elle n'est pas fréquentée que par les habitants du quartier même s'ils prennent plaisir à le faire.

Mais vous dire aussi, Madame, aujourd'hui que nous parlons d'un Débat d'Orientations Budgétaires, que le budget de la ville n'oublie pas ce quartier. Il n'oublie pas l'intégralité de ce quartier. Évidemment le Grand parc avec

la création d'une crèche, évidemment si vous nous aviez fait l'honneur de votre présence lors de l'inauguration de la Maison du projet, vous auriez pu prendre acte de l'intégralité et du développement et de l'ambition de ce projet, mais pas que. Nous sommes aussi aujourd'hui propriétaires ou nous devons propriétaires d'un espace que nous appelons l'Espace Montgolfier sur lequel nous allons pouvoir requalifier le Groupe scolaire maternelle et élémentaire de ce quartier. Vous voyez, Madame, qu'en termes d'orientations et en termes surtout d'application budgétaire, le quartier n'est pas en peine, bien au contraire et le seul constat d'accord que je fais avec vous, c'est qu'effectivement la proximité est une de nos préoccupations et qu'aujourd'hui, il est important que chacun des quartiers de la ville soit bien identifié et puisse être doté comme celui dont vous parlez, mais dont vous ne parlez pas bien.

M. LE MAIRE

Monsieur DAVID.

M. J-L. DAVID

Puisqu'on a un peu de temps, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE

Oui, je pense que nous aurons d'ailleurs une bonne partie de la nuit. Donc, préparez-vous à aller jusqu'au-delà de minuit si nécessaire.

M. J-L. DAVID

Je voulais simplement intervenir sur l'équité entre les quartiers qui n'est pas d'ailleurs forcément une règle ou une observation. J'ai envie de faire livrer à Madame DELAUNAY par porteur spécial le Pacte de cohésion sociale et territoriale dont l'ambition, précisément, dans certaines de ses constructions avec les habitants, consiste précisément à s'occuper de tous quelle que soit d'ailleurs la résidence territoriale. Ça, c'est la première chose.

Si la mise en place des Mairies de quartier, des Maires-Adjoints de quartier, des Commissions permanentes de quartier, de toutes ces instances, etc., ne sont pas des preuves suffisantes, ça voudrait dire qu'elles ne sont pas venues jusqu'à vous et c'est un peu dommage parce qu'il y a un vrai décalage avec ce que nos concitoyens vivent par rapport à ça.

Juste un clin d'œil pour Pierre HURMIC sur la démocratie participative, la longue liste de nos concitoyens qui participent désormais toujours et encore plus dans nos quartiers, dans nos rues, à l'élaboration et à la construction de la Ville de demain est le seul vrai témoignage de la vivacité de la démocratie participative. Certes, on ne vous a pas donné satisfaction. On ne s'est pas donné satisfaction sur les budgets participatifs. Après avoir examiné très précisément ce que d'autres villes ont fait, on a soumis à l'approbation du Maire une manière bordelaise de faire les choses qui ne va pas dans le sens de ce qui a été fait dans la capitale de notre pays, qui revient d'ailleurs du système qu'elle avait mis en place.

Je voulais simplement, sans en rajouter, mais je pourrais faire aussi la longue liste des structures de proximité qui seront financées dans le cadre de ce projet de budget et réaffirmer que, véritablement, chacun des Bordelais peut construire avec nous la ville de demain.

M. LE MAIRE

Monsieur SOLARI.

M. SOLARI

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, simplement une question par rapport à notre opposition et je suis content de voir que ce jeune stagiaire qui est là, handicapé, assiste à ce Conseil municipal, je le félicite. La question que je veux poser à l'opposition c'est de savoir comment se fait-il que la Ville de Bordeaux soit la seule Ville de Bordeaux à avoir obtenu le Marque d'Etat pour tous. Je vous demande d'y réfléchir un petit peu. Merci.

M. LE MAIRE

Monsieur ROUYEYRE.

M. ROUYEYRE

Monsieur le Maire, si je comprends bien on est passé sur le Débat d'Orientations Budgétaires ?

M. LE MAIRE

Non, non, on reviendra au Débat d'Orientations Budgétaires, on est sur le Projet de mandature. Ne vous inquiétez pas.

M. ROUYEYRE

Je croyais qu'il n'y avait qu'un seul débat au final.

M. LE MAIRE

Vous voyez que je suis capable d'évoluer, moi. Un mot sur ce débat relatif au Projet de mandature, d'abord sur le copié-collé. Encore heureux qu'au bout de 3 ans, on ne change pas de Projet de mandature. Ce serait extrêmement mauvais signe. Bien sûr que c'est le Projet de mandature de 2014 qui demeure dans ses principes, dans ses grandes orientations, dans ses objectifs, notre feuille de route jusqu'en 2020. Il s'agit chaque année de préciser comment il évolue. On pourra le faire de façon plus précise. De toute façon, en matière de copié-collé, on est battu à plat de couture par Madame DELAUNAY qui cultive, depuis maintenant 20 ans, la nostalgie du Bassin olympique du Grand parc. Elle est la seule d'ailleurs et cette nostalgie n'est pas du tout partagée par les milliers d'utilisateurs de la piscine actuelle, à commencer par les scolaires qui la fréquentent régulièrement.

Deuxième remarque, c'est dommage que Monsieur FELTESSE soit sorti. Je suis un peu surpris qu'il prenne si peu en compte l'effet de la métropolisation qui lui est si chère. Je le dis aussi à Monsieur HURMIC. Eh oui, la compétence développement économique, c'est la Métropole. La compétence développement durable, c'est la Métropole. La compétence logement, c'est la Métropole. Il n'en reste pas moins que nous continuons naturellement à nous y intéresser et à prendre des initiatives dans ce domaine, mais pour l'essentiel, c'est là-bas que ça se passe. C'est là-bas que nous allons débattre très bientôt du volet métropolitain, je me lance, du SRDE2I, du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et ce sera un moment extrêmement important. C'est aussi à la Métropole, je parle sous le contrôle d'Anne WALRYCK, que nous sommes en train d'élaborer le Plan climat énergie et territoire revu et corrigé qui montrera toutes nos ambitions dans le domaine.

Quant à ce qui concerne l'un des aspects les plus importants du développement économique, Monsieur HURMIC ne m'écoute plus, mais je m'y suis habitué, c'est évidemment la mobilité. La mobilité, ça se passe à la Métropole avec des ambitions que peu d'EPCI ou de collectivités territoriales ont le même niveau que le nôtre. Le SDODM, le Schéma des déplacements métropolitains est une ambition tout à fait considérable. J'étais heureux de voir ce matin dans la presse saluer l'ambition de notre 2^e plan vélo, y compris par des associations particulièrement impliquées dans le développement de ce mode de transport.

Ne mélangeons pas tout. Je sais bien que notre opposition a choisi le dénigrement systématique. Nous venons d'en avoir encore une démonstration aujourd'hui. D'ailleurs, plus personne n'écoute, tout le monde tweete. On se moque pas mal des réponses, on est là pour affirmer un peu ces propositions, ces affirmations et ensuite, on passe à autre chose. Mais en tout cas, l'excès même dans la critique, en général est nul.

Je voudrais insister sur 2 autres points. D'abord, les retards dans certains projets. Parlons-en des retards dans certains projets. Parlons des retards d'aménagement de la Place Gambetta par exemple : une bonne année. Alors que nous pensions que tout était prêt après des années et des années de concertation, après le choix d'un maître d'œuvre, après l'inscription des crédits que se passe-t-il ? L'Architecte des Bâtiments de France nous demande de modifier le plan du secteur sauvegardé parce que le dessin du jardin est un peu modifié. La DREAL nous demande de faire une enquête 4 saisons sur la faune qui est dans ce jardin essentiellement constituée de rats d'ailleurs. Il faut vérifier que les rats supportent bien le printemps, l'été, l'automne et l'hiver. Ça fait une année d'étude supplémentaire et enfin, le DRAC nous demande des fouilles archéologiques. Je ne sais pas si on trouvera autant de richesses que sous l'immeuble Casteja, mais voilà pourquoi il y a des retards.

Je voudrais prendre un autre exemple caricatural des retards qui ne sont pas imputables à la Ville. La piscine Galin, j'aurais l'occasion avec Monsieur SIRI d'expliquer aux habitants du quartier pourquoi nous allons avoir un dérapage considérable de cette opération. Parce que désormais, on découvre que c'est en zone inondable. Une piscine dans une zone inondable, ça pose un vrai problème. On va être très limité dans nos possibilités d'intervention. On découvre aussi qu'on est en zone sismique, qu'il va falloir reconstruire le bâtiment ou en tout cas lui donner des caractéristiques extraordinairement coûteuses. Voilà ce qui explique les retards et des délais. Le jour où on se décidera vraiment à simplifier la réglementation et à arrêter d'asphyxier les collectivités territoriales par des règlements qui s'additionnent et qui deviennent complètement ubuesques, on ne constatera pas les retards qui sont inscrits dans ce Projet de mandature.

Enfin, dernier point sur l'identité des quartiers, les bras m'en tombent. Et la ACAQB, et nos Maisons de quartier et nos Centres d'animation, ça n'est pas une présence de la Ville dans les quartiers avec des millions de subventions chaque année ? Et puis, nous avons développé dans chacun de ces quartiers des équipements spécifiques qui valorisent à la fois le quartier, mais aussi sa liaison avec les autres quartiers. Je ne vais pas parler des derniers équipements livrés. On pourrait refaire la liste de tout ce qui a été fait depuis 10 ou 15 ans. La Halle des Doves, par exemple, qui est un magnifique succès. Évidemment, à partir du moment où c'est terminé et où ça fonctionne, plus personne n'en parle. Le Palais des sports et bientôt ses salles de sport qui animeront aussi le quartier, la salle des fêtes du Grand parc dont le chantier va démarrer. Et puis enfin la Médiathèque de Caudéran qui deviendra un lieu d'animation du quartier. Nous avons ce souci d'équilibrer le développement des quartiers, n'est-ce pas Madame DELAUNAY ? Vous avez tweeté, ça y est ? Vous avez dit toutes les méchancetés sur mon compte que vous souhaitiez donner ? C'est très bien. Voilà, je suis habitué, mais je vous rassure je ne consulte plus depuis longtemps. J'ai baissé mes écouteurs. J'étais en train de vous répondre. En général, quand on répond, on ne fait pas quelque chose sur son *iPhone*. Enfin c'est ce que j'essaie de faire. Voilà ce que je voulais dire sur cette vie des quartiers.

Enfin, sur les grands équipements dits « pharaoniques », heureusement qu'on fait des grands équipements, heureusement que la Cité du vin est là pour attirer 250 000 visiteurs depuis son ouverture au mois de juin dernier et pour contribuer au rayonnement européen et international de la ville, c'est sans doute un des investissements les plus fructueux en termes de développement économique et de création d'emplois que nous ayons faits depuis longtemps.

Voilà un peu ce que je voulais dire après ce déchaînement de critiques qui, je le répète, est tellement excessif qu'il n'est pas très crédible. D'ailleurs, les Bordelais ont eu l'occasion de dire ce qu'ils en pensaient.

Madame DELAUNAY.

MME DELAUNAY

Monsieur le Maire, simplement pour vous dire que j'ai écouté chacune de vos paroles tout à fait complètement et je pourrais en témoigner.

M. LE MAIRE

Vous êtes la seule à pouvoir le faire. Ça, c'est vrai, quand on est le seul témoin de ce qu'on fait, c'est assez facile.

MME DELAUNAY

C'est-à-dire que je peux répéter chacune de vos paroles. Par exemple une qui m'a beaucoup amusée, quand vous avez dit que les scolaires n'avaient pas le regret de la Piscine olympique. Ils n'étaient pas nés, Monsieur le Maire. C'est un détail.

M. LE MAIRE

Les personnes âgées qui sont là n'ont pas non plus le regret de la piscine olympique, je me permets de vous le dire.

MME DELAUNAY

Vous avez raison.

M. LE MAIRE

Vous voyez que c'est match nul.

MME DELAUNAY

De ce fait, allez, je vais faire une blague, « Vous et moi non plus ».

M. LE MAIRE

Non, non, moi je n'ai jamais visé les Jeux olympiques, je vous le confirme. Je suis beaucoup plus modeste dans mes prestations sportives.

MME DELAUNAY

Monsieur le Maire, je voulais parler des interventions de vos différents Adjoints.

M. LE MAIRE

Excellentes interventions, je les en remercie.

MME DELAUNAY

Et j'ai été frappée par un point, c'est que tous et toutes ont oublié que vous étiez Maire depuis 22 ans et je pense particulièrement...

M. LE MAIRE

Je n'ai pas ce sentiment. Ils ont rappelé l'action dans la durée. On va arrêter la polémique si vous voulez bien.

MME DELAUNAY

Non, mais là, je ne fais pas de polémique du tout.

M. LE MAIRE

Non surtout pas.

MME DELAUNAY

Je me permets, par exemple, de reprendre les paroles de Madame CALMELS qui a réveillé la Belle endormie de l'emploi. Elle a créé, elle va doubler les scores d'embauches de la Ville de Bordeaux. C'est exactement ce que vous avez fait en 1995 « Je réveille la Belle endormie ». Manque de chance, maintenant le prédécesseur c'est vous et on ne peut pas jouer ce scénario. De même Madame SIARRI avance des projets à 2025 ou 2030. De même, Madame la Maire Adjointe du Grand parc, elle dit : « Oui, dans 10 ans, vous verrez, ce sera très beau ». Mais il y a 22 ans que vous êtes Maire de Bordeaux.

M. LE MAIRE

Bien. Madame DELAUNAY, je vous remercie de le rappeler. D'ailleurs, les Bordelais en ont tiré les conséquences, absolument. Est-ce que oui ou non la Belle endormie s'est réveillée sous mon impulsion ?

MME DELAUNAY

Monsieur le Maire, je serai honnête. Vous avez succédé à 2 mandats crépusculaires de Jacques CHABAN-DELMAS.

M. LE MAIRE

Très bien parfait.

MME DELAUNAY

Et donc, laissez-moi finir, je concède très volontiers de plus que beaucoup de choses se sont passées après.

M. LE MAIRE

Elles se sont passées sous mon impulsion. Comment expliquez-vous qu'après 20 ans d'inaction quasiment les Bordelais m'aient fait confiance à 62 % en 2014 ? Vous avez une explication vraisemblablement. Mais je vous dispense de me la donner aujourd'hui.

MME DELAUNAY

Je pense qu'il serait...

M. LE MAIRE

Écoutez Madame, vous m'avez habitué à beaucoup mieux dans votre argumentation et votre dernière intervention est particulièrement faiblarde. La Ville s'est transformée. Elle va continuer à se transformer et je félicite mes Adjoints d'apporter des éléments nouveaux dans une action qui est encore en projet et fort heureusement, j'ai encore beaucoup, beaucoup de projets pour les prochaines années qui viennent avec la Métropole, d'ailleurs. Monsieur FELTESSE le sait bien puisqu'il en a lancé quelques-uns avec moi. J'étais son Vice-Président d'ailleurs et il ne l'a pas oublié fort heureusement. Nous l'avons fait ensemble sur beaucoup de sujets. Nous allons continuer sur cette lancée-là et votre critique est vraiment... je ne la qualifierai pas pour ne pas verser de l'huile sur le feu. On va essayer d'avancer. Madame CALMELS, vous voulez...

MME CALMELS

Excusez-moi, mais 2 minutes. Je ne peux pas laisser quand même Madame DELAUNAY faire ce type d'intervention sans réagir. Je crois que vous voulez, une fois encore, plaquer votre vision de l'économie à ce que nous faisons. Mais nous, nous avons l'humilité de dire que ce n'est pas nous qui créons les emplois Madame DELAUNAY. On n'est pas en train de se targuer d'avoir créé de l'emploi. Vous, les Socialistes, vous êtes habitués à créer de l'emploi public en embauchant massivement dans les différentes collectivités, mais nous, on considère que l'emploi, il est créé par les artisans, par les commerçants, par les professions libérales, par les entrepreneurs. On n'est pas en train de s'arroger la création d'emplois. On est en train d'expliquer que le soutien à l'économie peut permettre aux acteurs privés de créer de l'emploi et de se féliciter de ces chiffres parce que ça veut dire que collectivement la Métropole bordelaise, de par son attractivité, de par sa politique menée depuis 20 ans, est effectivement en train de transformer une attractivité résidentielle en attractivité économique. Et ce n'est pas faire fi de l'action de 20 ans de réveil de cette Belle endormie, Madame DELAUNAY, c'est au contraire capitaliser sur une réalisation tangible qui revient à Alain JUPPÉ et à son équipe sur les 20 dernières années et c'est grâce à ça qu'aujourd'hui beaucoup d'acteurs dans tous les domaines mettent Bordeaux en numéro 1 d'un grand nombre de classements. Alors, s'il vous plaît, Madame DELAUNAY, ne twistez pas nos propos. Je crois qu'au contraire, on est dans une autre vision économique que celle que vous, Socialistes, vous défendez dans ce pays.

M. LE MAIRE

Bien. Monsieur FELTESSE. Je vous rappelle qu'on est toujours sur un document qui est vide, paraît-il. Il suscite quand même bien des prises de position.

M. FELTESSE

On n'a pas dit qu'il était vide.

M. LE MAIRE

Certains d'entre vous ont dit que c'était un vide sidéral.

M. FELTESSE

On a dit que c'était un copié-collé de celui de l'an passé et je ne crois pas avoir utilisé le mot « vide ».

Juste, on aura l'occasion d'en reparler vendredi avec Virginie CALMELS, mais honnêtement sortons un peu des caricatures.

M. LE MAIRE

Ah oui, ça, ça serait bien !

M. FELTESSE

Vous siégez au Conseil régional, vous voyez ce qu'est une stratégie économique et on échangera vendredi sur d'autres choses que les prix de communication et la mise en place de Commissions et de Comités parce que le développement économique, on sait concrètement ce que c'est. À vendredi.

M. LE MAIRE

Très bien. Nous savons aussi ce que c'est et s'il y a bien un domaine dans lequel nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait, depuis quelques années, c'est le développement économique de cette Métropole qui est considéré d'ailleurs comme un exemple dans beaucoup de ses pôles d'activité. Ce que nous avons fait par exemple sur le pôle aéronautique et spatial est tout à fait exemplaire. Ce que nous avons fait en matière de tourisme est également tout à fait exemplaire. La bonne santé du commerce de centre-ville bordelais qui s'est encore vérifiée pendant ces premières semaines de décembre est également exemplaire et on pourrait allonger la liste. Là-dessus, nous n'avons pas du tout de complexes.

On va aborder maintenant le Débat sur les Orientations Budgétaires à proprement parler après le Projet de mandature. Monsieur ROUVEYRE est impatient. Je vois sa lumière clignoter. Je lui donne la parole.

M. ROUVEYRE

J'aurais pu patienter encore un petit peu. Monsieur le Maire, d'abord, bon retour parmi nous. Nous n'avions pas été invités pour la photo lorsque votre Cabinet a demandé aux agents et aux élus de vous accueillir au moment où vous êtes revenu en terres bordelaises. D'ailleurs, si l'accueil a été si chaleureux pour célébrer votre retour, c'est bien donc que vous étiez parti et parti depuis un moment. Vos ambitions personnelles nous obligent...

M. LE MAIRE

Vous voyez comment ça commence toujours de façon sympathique, élevée, on est tout de suite dans la petite méchanceté, dans la petite saloperie, là. Ça commence toujours comme ça. Merci de cette grande classe qui met de l'ambiance. On peut applaudir Monsieur ROUVEYRE de sa classe. C'est vraiment un élu de grande classe. Voilà, bravo.

Applaudissements

Quand Monsieur FELTESSE reviendra après le succès de Monsieur HOLLANDE, on fera pareil.

M. ROUVEYRE

On pourra mobiliser les agents et les élus de la Majorité pour accueillir Monsieur FELTESSE.

M. LE MAIRE

Pourquoi pas ?

M. ROUVEYRE

Formidable ! Vos ambitions personnelles nous obligent à discuter tardivement du Débat d'Orientations Budgétaires.

M. LE MAIRE

Non, c'est la loi MAPTAM, Monsieur ROUVEYRE. C'est parce que la métropolisation nous a conduits à décaler le processus. Ce n'est pas du tout mes ambitions politiques personnelles.

M. ROUVEYRE

Vous avez également retardé le vote du Budget Primitif par ailleurs en supprimant, Monsieur le Maire, le Conseil de novembre, vous concentrez dans celui-ci plus de 2 000 pages de délibérations et d'annexes. J'aimerais vous rappeler que si la Majorité municipale dispose de tous les moyens et logiquement ceux de la ville pour pouvoir travailler les délibérations, ce n'est pas le cas de l'opposition qui dispose évidemment de très faibles moyens et que parcourir, Monsieur le Maire, 2 000 pages en quelques jours est un vrai défi.

M. LE MAIRE

Vous avez l'aide de certains magistrats à la retraite ou en activité, je ne sais pas, de la Chambre Régionale des Comptes pour faire ce travail, si j'en crois vos déclarations. Alors, vous êtes très aidés aussi.

M. ROUYEYRE

Nous sommes un peu aidés, mais j'imagine que de toute façon ça fait bien vos affaires, mais il n'est pas sûr que le débat démocratique y gagne.

M. LE MAIRE

Le débat démocratique, ça ne consiste pas à attaquer les personnes quand on commence son intervention. Demandez à Monsieur FELTESSE qui, lui, sait ce que c'est un débat démocratique et je salue sa courtoisie. Ce n'est pas votre cas.

M. ROUYEYRE

D'accord. De toute façon, on a bien l'habitude que vous distribuez les points au gré des intervenants.

M. LE MAIRE

Et vous, jamais ? Jamais ? Vous ne distribuez pas des points à mon égard ?

M. ROUYEYRE

Moi, j'aimerais en recevoir de votre part.

M. LE MAIRE

Eh bien voilà, je vous en distribue. Je viens de vous en distribuer un absolument. Sur la hauteur de vue qui est la vôtre et la façon dont vous élevez le débat dès votre premier propos. C'est fait.

M. ROUYEYRE

Alors, on va tenter de se corriger. Malgré la fable que vous avez essayé péniblement de nous raconter, la Ville de Bordeaux est dans une situation financière hautement critique. La fiscalité est excessive, l'endettement abyssal et il n'y a plus, Monsieur le Maire, de bijoux de famille à vendre pour rétablir les comptes. Vous n'avez d'autre choix que d'instaurer l'austérité et elle se fera évidemment au détriment des équipements et services publics pourtant attendus parce que promis aux Bordelaises et aux Bordelais.

Concernant, et ce sera rapide, les bijoux de famille qui étaient, ces dernières années, en tout cas le produit de leur vente, la variable d'ajustement budgétaire. Ce produit de ces ventes s'assèche. Vous avez déjà vendu Gaz de Bordeaux. Vous avez vendu des biens municipaux. Une fois que vous aurez cédé l'immeuble de Ragueneau et l'ancien bâtiment du CCAS, que restera-t-il ? Pas grand-chose. Il n'y a donc plus que 2 leviers essentiels pour agir ou réagir : la fiscalité et l'endettement. Mais je le disais, le problème, c'est que la première est excessive et le second excessivement grave. Alors ça nous permet de revenir sur cette présentation que vous avez fait tenir par votre Adjoint aux Finances.

Sur la fiscalité, vous nous indiquez, Monsieur le Maire, que Bordeaux est la 3^e ville qui a le taux d'imposition le plus faible. Et vous voudriez ainsi nous faire croire que tout va bien. Le problème est que, excusez-moi de ne pas élever le débat, le problème... Oui, oui, ça va être extrêmement amusant. Remettez ce fameux tableau où vous comparez les taux.

M. FLORIAN

Sans micro, inaudible.

M. ROUYEYRE

D'accord, mais vous l'avez déjà dit Monsieur FLORIAN. Souffrez d'entendre la réponse maintenant. Le problème, c'est que vous avez du mal avec les multiplications parce qu'un taux, excusez-moi de vous le rappeler ici, un taux s'applique à des bases. Ce qui mesure le poids des impôts des habitants, ce n'est pas seulement le taux, mais également les bases. Quand on reçoit sa feuille d'impôts, Monsieur FLORIAN, ce n'est pas seulement les taux qu'on regarde, mais c'est évidemment le produit des taux et des bases. Des villes qui ont des bases très élevées ont des taux très faibles. C'est, par exemple, le cas de Paris. Je sais que vous avez du mal avec ça, mais l'honnêteté, Monsieur le Maire, Monsieur FLORIAN, l'honnêteté, c'est que dans le tableau et le graphique que vous nous présentez, c'est d'associer taux et base et finalement ce chiffre on l'a, ça s'appelle le produit fiscal par habitant. Que nous indique le produit fiscal par habitant à Bordeaux quand on le compare aux villes de strate équivalente ? Est-ce que vous connaissez cette différence, Monsieur FLORIAN, Monsieur le Maire ? Il est 43 % le produit

fiscal par habitant. Mais oui bien sûr, c'est faux. C'est dans les documents que vous nous communiquez vous-même. Je sais bien que ça vous démange, je sais bien que vous sautillez, mais il va falloir que vous l'entendiez. Le produit fiscal par habitant à Bordeaux est de 43 % supérieur aux villes de taille comparable. Autrement dit, un Bordelais paie 43 % d'impôts en plus qu'un habitant qui habite dans une ville de taille comparable. Ce sont les documents que vous nous fournissez, on peut en parler, mais c'est ce qui explique en tout cas que la plupart des palmarès indiquent que Bordeaux est une des villes les plus fiscalisées de France. Je voudrais d'ailleurs à ce titre-là qu'il soit bien noté au PV que Monsieur FLORIAN nous a indiqué qu'il n'était pas envisagé d'augmentation de la fiscalité. C'est ce que nous comprenons dans le Débat d'Orientations Budgétaires et il ne faudrait évidemment pas au budget, ou en tout cas dans les mois à venir, que l'augmentation de la fiscalité puisse être soulevée puisque le Débat d'Orientations Budgétaires nous indique qu'on ne recourra pas à une augmentation de la fiscalité. Très bien.

Deuxième élément, concernant l'endettement. Vous avez communiqué un certain nombre de chiffres et nous considérons, pour notre part, qu'il y a une vraie opacité. Nous avons demandé, par exemple, et là, vous pourriez encore défiler le mode de calcul des soldes de gestion. Vous nous l'avez refusé. J'ai votre courrier. Vous avez indiqué que la loi ne vous obligeait pas à indiquer ces calculs dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Mais je ne vous parlais pas d'une obligation légale dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Je vous disais simplement qu'en tant qu'élus et au titre du droit d'information des élus, j'aurais voulu que vous décomposiez finalement les soldes de gestion que vous nous indiquez. Ça n'a pas été le cas et là encore, j'aimerais que ce soit noté au procès-verbal que vous avez sciemment refusé de nous communiquer les modes de calcul de ces soldes de gestion.

Ensuite, Monsieur FLORIAN, Monsieur JUPPÉ, j'aimerais souligner quand même l'inconstance de vos affirmations. Monsieur FLORIAN nous a dit et ce sera également au PV, que le seuil d'alerte quand on regarde la capacité de désendettement d'une ville, tout le monde s'en souvient, c'était un peu compliqué, mais il a fini par accoucher d'une formule qui disait ceci : « La capacité de désendettement d'une ville se mesure finalement à 12-13 ans », c'est-à-dire que vous nous disiez : « 12-13 ans, c'était un peu le seuil au-delà duquel il ne fallait pas aller » et ça tombe bien d'ailleurs puisque c'est le délai que vous nous indiquez dans le document d'orientations budgétaires.

M. FLORIAN

Sans micro (inaudible)

M. ROUYEYRE

Ah non, ça a changé. On verra bien puisque ça a été filmé. Mais Monsieur FLORIAN, j'aimerais puisque je parlais d'inconstance et de grand n'importe quoi, quand je reprends....

M. FLORIAN

Sans micro (inaudible)

M. ROUYEYRE

Monsieur FLORIAN, calmez-vous, quand je reprends les déclarations de Monsieur JUPPÉ, du Conseil municipal du 6 juin dernier, il dit, page 27 de nos débats : « On estime qu'à 7 ans, on est dans les clous encore aujourd'hui ». Et il rajoute puisque j'indiquais quand même que ce délai de désendettement était beaucoup plus long, « Le propos qu'on a entendu tout à l'heure pour dire que la ville était dans une situation catastrophique est totalement erroné, on est dans la mauvaise foi puisque c'est 7 ans » et là, tout à l'heure, Monsieur FLORIAN nous a dit : « Finalement 12-13 ans, ça va très bien ».

M. LE MAIRE

Tout de suite, nous sommes à 7-8 ans. On est tout à fait en conformité avec ce que j'ai dit. Nous serons à 7-8 ans, on va le mettre, sous réserve évidemment du vote de l'amendement. Voilà le tableau. On est tout à fait dans les clous par rapport à ce que j'ai dit.

M. ROUYEYRE

Alors excusez-moi, mais si on s'en tient à la légalité aujourd'hui, le document indique 14 ans, 33, c'est bien ça ?

M. LE MAIRE

Non, ce document vous a été distribué.

M. ROUYEYRE

Oui, mais excusez-moi, là encore le document a changé entre la Commission et aujourd'hui.

M. LE MAIRE

Parce que la loi change effectivement.

M. ROUVEYRE

Non, parce que je vous ai posé des questions qui vous ont gêné comme d'habitude. Revenons-en à votre tour de passe-passe. Nous avons révélé, il y a quelques mois, l'existence d'un fort déficit du Compte administratif dissimulé, nous l'avions dit, par l'écriture ...

M. LE MAIRE

Le Préfet vous a donné tort et ne préjugez pas de la décision du Tribunal administratif. C'est faux. C'est tout à fait faux. Votre affirmation est fausse. Continuez à mentir...

M. ROUVEYRE

J'entends bien et vous vous souvenez. ... le Tribunal administratif, on verra bien ce qu'il dit.

M. LE MAIRE

Vous mentez. Attendez la décision du Tribunal administratif avant d'affirmer les choses. Oui, pour l'instant, le Préfet n'a pas transmis à la Chambre Régionale des Comptes...

M. ROUVEYRE

Nous affirmons, document à l'appui, Monsieur le Maire que vous avez dissimulé un déficit au travers...

M. LE MAIRE

Ce mot est inacceptable. C'est un procès d'intention. C'est un abus de langage.

M. ROUVEYRE

Écoutez, vous m'aviez déjà menacé ...

M. LE MAIRE

On en a assez d'entendre vos contrevérités là-dessus.

M. ROUVEYRE

Oui, je sais bien que c'est inconfortable.

M. LE MAIRE

Vous êtes en permanence désavoué d'ailleurs par les juridictions administratives à l'exception d'une fois...

M. ROUVEYRE

... on a vu ça dans le cadre du Conseil d'État et l'affaire du Grand stade. C'est moi qui étais désavoué sans doute. Alors, je reprends, vous avez un déficit excessif dissimulé par une écriture fallacieuse, mais, attendez, moi aussi...

M. LE MAIRE

Je vais... Comme on est parti pour de longs débats pour calmer les choses, devant ce genre de vocabulaire inacceptable, je suspends la séance pendant un quart d'heure.

Suspension de séance 17 h 03 à 17 heures 15 à la demande de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE

Si vous voulez bien, je voudrais juste faire une petite déclaration très simple. Le débat démocratique autorise toutes les formules. Je voudrais simplement dire que l'utilisation de mot comme « détournement », « dissimulation », « insincérité », « mensonge », ce n'est pas du débat démocratique. Je voudrais mettre une vigoureuse protestation contre cette façon de s'exprimer et je souhaite que ce soit inscrit au procès-verbal. Nous continuons. La parole est à Monsieur ROUYEYRE.

M. ROUYEYRE

Oui, Monsieur le Maire, on rappellera que, dans cette enceinte, vous avez pu déclarer au sujet de vos opposants qu'ils étaient des conards. Je pense qu'en termes de mesures, vous n'avez pas vraiment de leçon à me donner.

M. LE MAIRE

Le Tribunal a débouté le plaignant en disant que ça n'était pas de la diffamation.

M. ROUYEYRE

Pour autant, vous les avez bien tenus, ces propos, dans cet hémicycle.

Je reprends. Nous avons révélé, il y a quelques mois, l'existence d'un fort déficit du Compte administratif et nous avons indiqué qu'il était – je cherche un verbe qui puisse vous convenir, mais je n'en trouve pas, essayez simplement d'accepter celui-là – dissimulé derrière l'écriture d'un emprunt qui n'existait pas. Vous nous indiquez dans ce DOB que ça y est, vous allez finalement recourir à cet emprunt. Et pour expliquer comment vous retrouvez des marges de manœuvre pour le faire, vous indiquez la chose suivante, vous indiquez que le stock de dettes qui concerne le Grand stade est transféré à la Métropole. Et s'il fallait convaincre mes collègues du Conseil municipal, je leur demanderais simplement de se référer à la page 54 du document d'Orientations Budgétaires. C'est d'une rare malhonnêteté et j'imagine que ces mots ne vont pas encore vous plaire parce que si comptablement - et c'est un jeu d'écriture - le stock de dettes d'environ 121 millions d'euros disparaît des comptes, le remboursement de cette dette pèse toujours sur la ville. Vous n'avez eu de cesse au Conseil de Métropole, la semaine dernière, de dire que la ville allait intégralement rembourser à la Métropole le transfert financier du Stade. Et vous nous dites aujourd'hui « Mais regardez cette dette disparaît ». D'ailleurs, vous en êtes tellement fier que cette dette disparaît, que vous réactualisez dans ce DOB l'endettement par population. D'un côté, vous nous dites : « Nous allons continuer à payer ce Stade via non plus les loyers à verser à SBA, mais via l'attribution de compensation » et de l'autre, vous nous expliquez que finalement la dette disparaît. La dette ne disparaît pas et c'est là qu'on mesure bien le tour de passe-passe auquel nous avons à faire, c'est-à-dire que par un jeu d'écritures extrêmement bancal, vous arrivez à retomber sur vos pieds. En réalité, Monsieur le Maire, dans ce DOB, vous tentez de faire rentrer le pied dans la chaussure, un pied enflé par une fiscalité et un endettement insupportable et, bien entendu, dans une chaussure incapable de le supporter. Autrement dit malgré une communication, je disais bancal, l'inéluctable se dessine. L'inéluctable, c'est forcément la non-réalisation des équipements promis. C'est moins de services publics, moins d'aide aux associations. C'est déjà le cas aujourd'hui. J'ai entendu votre nouvelle manière de vous défausser. Ce sera maintenant la faute aux normes : des zones inondables ici ou sismiques de l'autre ou on ne sait quoi. Vous avez simplement du mal à assumer vos choix dont certains sont calamiteux. Plutôt que dire : « OK, je me suis planté, voilà comment j'envisage de corriger ». Non, vous vous enfermez dans le déni et vous affirmez : « Circulez, il n'y a rien à voir ». À titre personnel, Monsieur le Maire, moi, je suis heureux de votre retour à Bordeaux parce qu'il va falloir maintenant assumer devant les Bordelaises et les Bordelais vos choix politiques pour le prestige, le tourisme, l'événementiel au détriment malheureusement, encore une fois, de la proximité de l'attention à l'autre.

M. LE MAIRE

Voilà. La déclaration de Monsieur ROUYEYRE est extrêmement importante et je l'en remercie. Après avoir expliqué que nous essayons de réaliser une opération fructueuse en transférant la dette du Stade à la Métropole, il vient d'indiquer que l'opération est neutre pour la collectivité puisque tout en transférant le stock de dettes, nous continuons à payer l'annualité par le biais de l'attribution de compensation. Merci de cette démonstration très éclairante. Monsieur HURMIC.

M. HURMIC

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je débiterai mon intervention par un lien entre le débat précédent que nous avons eu et celui-là puisque, pour vous, les deux sont intimement liés. Et ce faisant, je répondrai à une objection que vous m'avez formulée. Je n'ai pas voulu tout à l'heure alourdir ou allonger le débat et c'est aussi une réponse à Madame CALMELS qui est déjà partie vers d'autres horizons. Mais je voudrais, Monsieur le Maire, stigmatiser un peu votre vision à géométrie variable des compétences déléguées à la Métropole et des compétences non déléguées. Tout à l'heure, je vous ai fait remarquer, à juste titre, la pauvreté de votre Projet de mandature actualisé en termes d'écologie. Vous m'avez répondu, Madame WALRYCK également, et Madame..., vous vous êtes mis à 3, Madame CALMELS également m'a répondu en disant : « Mais, attention c'est transféré à la Métropole ». Je ferai deux réponses à cela Monsieur le Maire. Première réponse le développement économique est aussi transféré à la Métropole. Or, à juste titre, vous continuez à mettre le développement économique parmi les priorités municipales. C'est donc que vous considérez que, malgré la délégation à la Métropole, vous continuez à avoir des responsabilités dans ce domaine-là et je suis d'accord avec vous, mais pourquoi est-ce que c'est deux poids, deux mesures ? Pourquoi est-ce que le développement durable que vous nous dites également transféré à Métropole, vous ne raisonnez pas de la même façon en disant : « Mais, écoutez, il est délégué, mais ça fait partie de nos responsabilités municipales que de promouvoir un développement écologique de la cité ».

Deuxième remarque que je voudrais vous faire également, c'est que je pense que nous avons des divergences sur notre vision de l'écologie. Quand vous nous dites que c'est déléguer, ça veut dire que vous considérez que c'est à la Métropole de s'en occuper. Pour nous, le développement durable ou l'écologie, c'est tout sauf une politique sectorielle qui se déléguerait ou qui ne se déléguerait pas. C'est une politique qui n'est pas une politique sectorielle, mais c'est une politique qui doit irriguer toutes les politiques municipales. Vous ne vous en sortirez pas de nouveau, l'an prochain, en nous disant : « Écoutez, on a délégué ça à la Métropole, adressez-vous à la Métropole développement durable ». Je suis désolé, on s'adresse à la Mairie et c'est la Municipalité qui est chargée de respecter cet impératif. C'était ma première observation un peu en guise d'introduction.

La deuxième observation que je voudrais faire, j'aimerais que vous ayez conscience Monsieur le Maire et Monsieur le Secrétaire Général puisque je vous ai en face de moi, c'est la façon dont vous complexifiez énormément, alors ce n'est vraisemblablement pas un souhait, mais vous complexifiez énormément le travail. Vous nous envoyez dans les délais impartis par la loi des documents d'Orientations Budgétaires et puis quelques jours plus tard, non, non, non, les chiffres qu'on vous a donnés ne sont plus valables, c'est de nouveaux tableaux, c'est de nouveaux chiffres. Nous, on a commencé à travailler sur les documents que vous nous avez donnés. Vous avez des mois et des mois pour préparer ce document. Il n'est pas normal qu'au dernier moment, vous nous adressiez des chiffres en nous disant que les chiffres initiaux sont faux. Là, ce n'est pas un procès d'intention, c'est vous-même qui modifiez en cours d'examen et au-delà des délais légaux, naturellement, c'est vous-mêmes qui modifiez les chiffres que vous proposez à notre examen.

Également, je voudrais insister sur le fait que le travail d'élus de l'opposition, vous ignorez peut-être un peu la façon dont ça se passe, mais vous étudiez des Orientations Budgétaires par rapport à celles qui étaient l'an passé. C'est-à-dire la première chose que l'on fait, on va regarder quelles étaient vos Orientations Budgétaires au mois de novembre... Bonjour Madame CALMELS. Je vous ai répondu, mais je ne répéterai pas mes propos. Vous lirez attentivement le procès-verbal. Quand on compare avec l'année précédente, Monsieur le Maire, on se rend compte que ce ne sont pas les mêmes ratios. L'an dernier, quand vous nous parliez la dette, vous n'aviez qu'un mot à la bouche, c'était la dette hors PPP. Ça vous arrangeait, effectivement, à l'époque de raisonner hors PPP pour diminuer l'encours de la dette. Cette année, non, vous avez compris.

M. FLORIAN

Vous présentez les deux, Monsieur HURMIC, ne faites pas une « rouveyrite » aiguë.

M. HURMIC

Non, mais il n'y a pas de dettes hors PPP, il n'y a pas de dettes avec PPP. Il y a la gestion de la dette point barre, Monsieur l'Adjoint. Si vous ne l'avez pas encore compris, écoutez, je suis désolé. Ça veut dire que tout qu'on vous a dit, j'avais l'impression que précisément vous l'aviez compris. Vous ne parlez plus de dette hors PPP cette année. Ça y est, vous avez compris. La dette c'est la dette.

M. LE MAIRE

On peut tout à fait distinguer dans l'addition, la dette avec le PPP et sans PPP. Et on continuera parce que ce n'est pas la même chose.

M. HURMIC

Non, le PPP, que vous le vouliez ou non, fait partie de la dette.

M. LE MAIRE

Oui, on additionne.

M. HURMIC

Mais oui, il ne faut pas le soustraire. Vous l'additionner parce que...

M. LE MAIRE

C'est une très bonne méthode.

M. HURMIC

C'est vrai qu'initialement, les PPP étaient très attrayants, vous le savez comme moi, parce que la loi initiale faisant en sorte que les PPP n'étaient pas inclus dans la dette. C'est pour ça que beaucoup de Maires comme le Maire de Bordeaux sont directement allés vers cette solution, mais il se trouve qu'entre-temps, la loi a changé fort heureusement. Normalement, maintenant, ils font partie de la dette. Arrêtez de nous parler de dette hors PPP, cela n'a plus lieu d'être.

J'en viens maintenant au paragraphe de votre document qui s'appelle « Les perspectives d'emprunt pour 2017 et suivants ». Je lis exactement ce qui est indiqué sans du tout modifier vos propos. Vous nous dites pour le financement des dépenses d'équipements exécutées sur l'exercice suivant : « Une mobilisation d'emprunt annuel moyen de 45 millions d'euros paraît probable, ce qui conduirait à un encours au 31 décembre 2020 de près de 298 millions d'euros et une capacité de désendettement de 12,3 ans contre 13,1 ans estimée au 31 décembre 2007 ». Après, vous ajoutez : « En l'absence d'attribution de compensation d'investissement, elle est de 9,8 années si celle-ci est mise en place à compter de 2007 ». On est bien d'accord. C'est exactement vos propos, mais comment pouvez-vous, aujourd'hui, anticiper sur la loi qui n'est pas encore votée ? Vous nous avez dit vous-même au début de cette séance, « Elle est votée à l'Assemblée nationale ». Elle doit être votée par le Sénat. Elle doit passer par le filtre du Conseil. Est-ce qu'elle est constitutionnelle cette loi ? On n'en sait rien. Elle n'est pas encore promulguée. Comment pouvez-vous calculer aujourd'hui la capacité de désendettements de la ville ? Prenons ce qui doit être la vraie capacité de désendettement de la ville, puisque la loi – vous êtes d'accord avec moi – la loi n'est pas encore votée, la loi n'est pas encore promulguée donc vous ne devez pas l'intégrer dans votre capacité de désendettement. Vous nous dites vous-même que la capacité de désendettement sans le vote de la loi, elle est de 12 ans. En 2020, 13,13 ans, estimé au 31 décembre 2017. On est d'accord avec ce chiffre. Aujourd'hui, sans vote de la loi, aujourd'hui mois de décembre 2016, c'est 13 ans. Je vous rappelle ce que vous nous indiquiez l'an dernier à ce propos où les chiffres n'étaient pas les mêmes. Vous nous disiez : « La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années d'épargne nécessaires à rembourser la dette hors PPP, passerait de 6,8 ans en 2016 à 5,4 ans en 2020 et resterait tout à fait raisonnable sur toute la période puisque nettement en deçà du seuil d'alerte défini par les analystes financiers entre 12 et 14 ans pour les communes de notre strate démographique ». Vous considérez l'an dernier qu'entre 12 et 14 ans pour les communes de notre strate démographique, on était dans le seuil d'alerte. Excusez-moi, je vous fais remarquer qu'en l'absence de réforme législative qui n'est pas acquise, on est précisément dans ce que vous considérez, l'an dernier, comme un seuil d'alerte. Je ne modifie pas ce que vous nous indiquiez l'an dernier. Il faudrait qu'il y ait un peu de suivi par rapport à ce que vous nous disiez il y a un an et ce que vous nous indiquez aujourd'hui. Moi, je considère, aujourd'hui, au vu des chiffres qui nous sont fournis en l'absence de modification législative intervenue, nous sommes aujourd'hui avec une capacité de désendettement

de 13 ans donc dans le seuil d'alerte comme vous nous l'indiquiez l'an dernier. Alors vous nous dites : « Ça va changer ». Vous nous dites : « Ça va nous sauver puisque l'endettement va être réduit ». Mais là aussi, pourquoi est-ce que les chiffres sont modifiés en fonction des documents ? Dans le document des Orientations Budgétaires, vous nous dites : « Il sera, en l'absence d'attribution de compensation, de 9,8 années si l'attribution de compensation est modifiée ». 9,8 années. Ce sont vos chiffres qui sont indiqués. Là vous venez de nous indiquer, à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, que c'est 8 années. Entre 8 années et 9,8 années, j'aimerais qu'il y ait de la cohérence dans vos chiffres. Il y a sans doute une explication. Je vois que le responsable vient vous souffler la réponse. Je ne doute pas un instant qu'il doit y avoir une explication, mais donnez-nous les vrais éléments, donnez-nous les vrais éléments, donnez-nous le nombre d'années. Comprenez qu'au milieu de ces chiffres très approximatifs, il y a de quoi se perdre. Alors, vous mettez en avant la réforme législative qui va intervenir. Heureusement que cette réforme doit intervenir, mais dans ces cas-là, Monsieur le Maire, je vous pose la question : « Pourquoi avez-vous transféré le Grand stade dans un tel contexte législatif aussi peu favorable à la Ville de Bordeaux qui accroît notre endettement ? ». Pourquoi avez-vous transféré le Grand stade ? Je vais vous donner la réponse. La question n'est pas totalement innocente. C'est que vous avez voulu profiter de la loi MAPTAM et le faire avant le 31 décembre 2016 parce que si vous ne le faisiez pas avant la fin de l'année, vous pouviez le faire les années suivantes au titre des transferts partiels, mais à ce moment-là, il vous fallait l'accord de toutes les communes. Il vous fallait l'accord de toutes les communes. C'est facile d'obtenir l'accord de la Métropole qui est une simple chambre d'enregistrement issue d'un troc entre Maires. Ça, c'est très facile d'obtenir un consensus là-dessus, mais je suis persuadé que si vous aviez dû interroger à compter du 1^{er} janvier 2017 toutes les communes, les 28 communes de la Métropole ou les 27 autres en tout cas, je ne suis pas sûr que vous auriez obtenu un accord pour que cet équipement somptuaire à moitié rempli soit transféré à la Métropole. Ça me paraît quand même, c'est mieux en le disant, sinon j'aimerais que vous m'expliquiez les raisons qui vous ont conduit dans cette espèce de contexte législatif très, très défavorable à transférer cet équipement somptuaire à la Métropole.

Ensuite, dernier point, toujours sur ces Orientations Budgétaires, cette année pour la première fois, vous nous fournissez le tableau du programme d'équipement de la ville de 2017 à 2020. Cela nous permet d'avoir une vraie vision de la programmation des investissements jusqu'à la fin du mandat et même au-delà puisque nous découvrons que sur les 553 millions d'investissements restant à financer, seuls 311 millions sont programmés d'ici 2020, soit 56% seulement. Ce qui laissera beaucoup de travail à la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, nous voterons contre ces Orientations Budgétaires 2017. Étant précisé qu'il y a un vote, cette année, c'est la première fois qu'il y a un vote cette année. Jusqu'à présent le vote n'était pas obligatoire, mais cette année, vous voyez vous ne le saviez pas, mais cette année, pour la première fois, le vote sur les Orientations Budgétaires est rendu obligatoire. Ce qui est une nouveauté. Je regrette, je suis content de vous l'apprendre, Monsieur l'Adjoint, mais c'est vrai, voilà.

M. LE MAIRE

Madame JAMET.

MME JAMET

Monsieur le Maire, Chers Collègues, je voulais juste revenir sur l'absence du rapport développement durable. Madame WALRYCK, tout à l'heure, l'a évoqué, il sera présenté le mois prochain au moment de la présentation du budget. Toutefois, je voulais quand même rappeler que le rapport développement durable devait être présenté normalement en préalable au débat sur le Projet de Budget. Ça, c'est la loi de 2010 qui le dit. Certes, la loi ne fixe pas précisément le délai, mais le Commissariat général au développement durable écrit dans son guide sur le rapport du développement durable, en date du 20 avril 2016 : « *Étant donné l'objectif de la loi, il paraît opportun de conseiller que le rapport sur la situation en matière de développement durable soit a minima présenté lors de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires* ». Il me semble quand même assez déplorable de ne pas nous le présenter aujourd'hui et cela démontre, à mon avis, le peu de cas que vous faites de ces questions et notamment au moment de l'élaboration de votre Budget. Le rapport DD ne me semble pas être un rapport de *green washing*, mais un outil qui permet une meilleure intégration du développement durable dans nos politiques publiques. Le fait de ne pas nous le présenter aujourd'hui nous semble une véritable erreur. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Madame SIARRI.

MME SIARRI

Oui je voudrais répondre rapidement sur le développement durable et notamment à Pierre HURMIC qui nous explique que nous n'avons pas la même conception de ces questions. Je voulais quand même dire à Pierre, et il le sait bien que, par exemple, pour ne citer que ma délégation, aucune subvention n'est accordée dans le cadre du Pacte de cohésion sociale et territoriale si les associations n'ont pas répondu à l'un des critères qui portent sur ces enjeux-là et que sur tout ce que nous faisons en termes de construction neuve, de logement social, de rénovation, dans toutes les questions d'urbanisme, cette question est évidemment prégnante et même liminaire à la totalité de nos travaux. Je dis ça, ma délégation n'est pas différente de toutes les autres. Il n'y a pas une seule personne dans cette équipe municipale qui n'applique pas l'ensemble de ces dispositifs qui viennent du Grenelle de l'environnement qu'Alain JUPPÉ a lancé.

MME WALRYCK

Oui, j'aurais dit à peu près la même chose qu'Alexandra SIARRI. Je rajouterai aussi que le rapport est prêt sauf que si on ne l'a pas mis dans le cadre de ce débat, aujourd'hui, c'est qu'il nous manque un certain nombre de données qui ne nous permettent pas de donner une appréciation juste et globale pour l'ensemble de l'année 2016 et notamment, il nous manque, et nous l'attendons début janvier 2017 et vous le savez Pierre HURMIC puisqu'on vous a répondu sur le sujet, il nous manque le rapport que doit nous fournir l'ALEC sur les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques à l'échelle de la ville. Ce qui est quand même une donnée majeure dans ce domaine-là. C'est pour ça qu'on ne l'a pas fourni sinon bien entendu qu'il est prêt et que nous avons une volonté qui reste intacte ici à Bordeaux et que nous avons même une politique, comme le savez très volontariste, impulsée par Alain JUPPÉ ici comme à Bordeaux Métropole depuis 1995.

M. LE MAIRE

Monsieur FLORIAN pour conclure ce débat sur le DOB. Avant, Monsieur FELTESSE peut-être. Je ne l'avais pas vu ça n'était pas indiqué.

M. FELTESSE

Excusez-moi, je pensais qu'on allait avoir encore plusieurs échanges sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

M. LE MAIRE

Il y a de quoi faire durer le plaisir, mais on peut peut-être s'arrêter.

M. FELTESSE

Non, rapidement parce que, intervention après intervention, Nicolas FLORIAN, et c'est de bonne guerre j'allais dire, a tendance à dire « Tout est de la faute de l'État et nous, nous gérons parfaitement les deniers municipaux ». J'ai une question et une observation à formuler.

Première question puisque j'ai vu que Nicolas FLORIAN a été investi par un éminent parti qui s'appelle les Républicains. J'ai cru comprendre que ce parti envisage de faire 100 milliards d'euros d'économies sur les 5 années qui viennent. Sur les 5 années passées, nous avons fait 47 milliards d'euros d'économies, même pas les 50 avec les conséquences que nous connaissons, les uns et les autres, y compris en termes de dotations sur les collectivités locales. Donc je serais curieux de savoir comment la Municipalité de Bordeaux se projette dans le futur là-dessus sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement ? À l'échelle nationale, aujourd'hui, la DGF c'est 35 milliards d'euros. Si on fait un décalque de ces 100 milliards d'euros d'économies en sachant qu'on ne touche pas la Défense, qu'on ne touche pas la Police, on crée des postes dans la Justice et un certain nombre d'autres choses comme ça, j'aimerais savoir quelle est la vision prospective que l'Adjoint aux Finances a sur les deniers municipaux.

Deuxième point, je l'ai déjà évoqué la dernière fois, mais je le redis. Au mois d'octobre 2016, la Cour des Comptes au niveau national a rendu son rapport annuel sur la situation des collectivités territoriales, rapport de plusieurs centaines de pages avec une synthèse intéressante. Je reviens juste sur la question de l'évolution des charges de fonctionnement et je ne parle à nouveau que des communes de plus de 100 000 habitants. Un quart des communes ont vu leurs dépenses de personnel réduites de plus de 1 % et nous, nous avons vu nos dépenses de personnel augmentées de 2,5 %. Sur la question des charges de fonctionnement, là aussi la moitié des communes ont vu les achats de biens et de services baisser de plus de 5 % et 9 villes de plus de 9 %. Nous, Bordeaux, ça a augmenté de plus de 1 %. Sur les charges financières, pareil. Elles ont légèrement augmenté et nous, elles ont fait un bond en avant. Je prends les communes de plus de 100 000 habitants qu'elles soient dynamiques ou pas démographiquement, donc il y a aussi la responsabilité de la gestion municipale et c'est pour ça que je parlais tout à l'heure, dans mon propos liminaire, de fuite en avant. Merci.

M. LE MAIRE

Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vais essayer d'être mesuré dans mes propos... mais précis, vous l'avez même relevé puisqu'à chaque fois vous citez en exemple les chiffres qu'on peut vous donner. J'imagine que là-dessus, vous ne doutez pas un seul instant de la précision des chiffres ou des éléments qu'on donne. Mesuré dans mes propos parce que je ne peux pas à la fois regretter les accès de colère ou les excès de langage de telle ou telle personne, mais je dois dire quand même et là je m'adresse au moins à un élu en particulier qui se reconnaîtra, certes il y a le jeu théâtral, politique d'un hémicycle, on a tous, à un moment ou à un autre, pratiqué l'exercice. Je l'ai fait au Département, je le fais à la Région, mais j'essaie toujours d'employer des termes qui, à la fois, ne soient pas trop outranciers, qui ne soient pas mensongers, qui ne travestissent pas la réalité et par ailleurs, j'essaie toujours d'éviter soit d'avoir des termes insultants pour les personnes, inconvenants pour d'autres.

M. LE MAIRE

Monsieur FLORIAN, j'ai dit ce que je pensais de tout ça. C'est acté. On ne va pas reprendre le débat. Je sais que j'ai peu de chances d'être entendu, mais pour aujourd'hui passons au fond.

M. FLORIAN

OK, dont acte, mais enfin je tenais à le préciser. Les effets de manche, on peut tous en faire et je peux pratiquer aussi l'exercice. Je vais commencer par répondre aux questionnements de Monsieur HURMIC qui là, pareil, nous dit tout et son contraire dans la même intervention. Il regrette qu'un certain nombre d'éléments chiffrés du document qui vous a été adressé, il y a près de 15 jours... là où d'ailleurs la loi nous imposerait de ne vous l'adresser que 5 jours avant la séance, mais c'est la pratique du Maire de Bordeaux que de considérer que, face à la masse de travail, on envoie aux élus qu'ils soient majoritaires ou d'opposition, 15 jours avant la séance, au moment des Commissions qui ont lieu 15 jours avant la séance tous les éléments qui leur permettent de travailler. Ça, c'est l'un des premiers points, là où la loi nous imposerait de le faire 5 jours. Monsieur HURMIC, comme d'autres, s'étonne qu'il y ait des modifications en cours d'exercice entre l'envoi et aujourd'hui et alors même qu'ils s'étonnent que les discussions au niveau du projet de Loi de Finances 2017 ou de la Loi Rectificative de Finances 2016 ne soient pas totalement sanctuarisées. C'est-à-dire que là où on prend la précaution, mes Chers Collègues, de vous présenter différents documents avec des scénarii, soit à l'identique, c'est le scénario sans attribution de compensation d'investissement, ou un scénario qui pourrait évoluer, qui va évoluer, car il a été voté par le biais d'un amendement défendu par toutes les collectivités. L'amendement sur l'attribution de compensation volet investissement, ce n'est pas l'amendement de Nicolas FLORIAN. Peut-être qu'un jour, il y en aura des amendements FLORIAN, mais pour le moment, ce n'est pas le cas. C'est un amendement qui a été porté par les Parlementaires qu'ils soient de Droite, qu'ils soient de Gauche. Et en l'occurrence, s'agissant de notre collectivité, je mets Bordeaux Métropole dans le jeu, il y a des Sénateurs et notamment je pense au Sénateur Alain ANZIANI qui a porté ces amendements au Parlement. Bien évidemment, il y a encore une instabilité législative là-dessus et jusqu'à vendredi, on ne savait pas si ça serait pris en compte ou pas. Ça peut encore changer au niveau du Sénat. Mais enfin, en l'état, ce qui a été voté, c'est la possibilité donnée aux collectivités de refaire passer dans la section d'investissement tout ce qui relève de l'investissement et que ça ne pèse plus sur l'attribution de compensation.

Par ailleurs, la petite modification sur les deux scénarii présentés suivant l'intégration ou non et s'agissant d'intégration, on a appris aussi vendredi qu'il y avait un effet rétroactif jusqu'à 2014. Ce n'est pas simplement l'attribution de compensation en jeu sur le transfert des équipements, c'est aussi ce qui relevait des transferts dus à la mutualisation, près de 9 millions d'euros depuis le 1^{er} janvier 2016, qui serait pris en compte dans cette nouvelle formulation de la loi.

S'agissant de la dette, le fait qu'on ait dissocié, à un moment ou à un autre, dans tous nos documents ce qui relevait de la dette issue de PPP, de ce qui relevait de la dette classique, c'était par souci de transparence parce qu'ils n'auraient pas été votre démarche et vos réflexions si on avait tout globalisé et à chaque fois vous auriez posé la question de savoir qu'est-ce qui relève d'un PPP et ce qui ne relève pas d'un PPP. On a présenté les deux par souci de transparence. Pour ne pas qu'il y ait de débats là-dessus, au moins c'est clair.

Sur les chiffres qui sont présentés, sur les spéculations des uns et des autres, je rappelle qu'il s'agit d'un Débat sur les Orientations Budgétaires, que le vote du budget se réalisera en janvier, qu'à ce moment-là, les éléments qui seront dans la maquette budgétaire seront des éléments consolidés. Si toutefois, la discussion parlementaire n'a pas été à son terme, s'agissant de l'investissement dans l'attribution de compensation, par prudence, nous resterons sur les chiffres du premier tableau sans ACI au moment du vote du budget et nous préparons une Décision Modificative après pour rétablir la réalité.

S'agissant du vote, et ça me permet de répondre tant à Monsieur HURMIC qu'à d'autres intervenants, 90 % des communes aujourd'hui votent... je parle des communes de plus de 100 000 habitants. 90 % des communes aujourd'hui votent leur budget après le 31 décembre. La Ville de Bordeaux est l'une des dernières communes à avoir en 2016 adopté son budget au 31 décembre de l'année précédant l'exécution du Budget. Pourquoi ? Parce qu'il y a beaucoup d'incertitudes qui pèsent sur les Finances publiques. Je ne vais pas rouvrir le débat sur lequel a essayé de m'amener Monsieur FELTESSE ou d'autres intervenants, mais la réalité, elle est là. L'État nous a fait des poches et nous a privés d'un certain nombre de ressources.

Sur les questions qui ont été portées par Monsieur HURMIC, s'agissant des transferts d'équipement, ce qui nous a retenu sur les équipements que nous serions susceptibles de transférer à l'Agglomération, c'est justement le périmètre de la réglementation actuelle. Car quand vous regardez les travaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, la fameuse CLECT, nous avons demandé à la CLECT de travailler sur l'élaboration du montant de la charge transférée sur des équipements comme la Cité du vin, comme l'Opéra. Nous avons fait travailler la CLECT sur les équipements dits « touristiques », mais là c'est le transfert de compétence, donc notre volonté initiale est de transférer plus d'équipements. C'est la philosophie de la loi MAPTAM. Mais eu égard à la législation actuelle, nous avons proposé en l'état de ne transférer que le Stade. Ça me permet de répondre à l'une de vos interrogations et pour relier ça avec un sujet qu'on abordera dans quelques minutes sur le transfert du stade.

Quand vous parlez du transfert de la dette, ce qu'il faut regarder c'est qu'on transfère certes l'annuité, 6 200 000 euros, qui était payée sur le R1 et le R2, mais on transfère aussi les recettes, la redevance. La redevance qui est issue du contrat et qui est versée par les Girondins de Bordeaux et SBA, c'est 8,5 millions. On en reparlera tout à l'heure, mais la réalité est là. C'est-à-dire, c'est une opération neutre. Déjà là-dessus, il n'y a pas d'enrichissement sans cause de la Ville de Bordeaux, car on transfère certes une annuité, mais on transfère aussi des recettes qui y sont rattachées. Si la loi devait changer sur les conditions de calcul des charges transférées, il est bien évident que la Ville de Bordeaux serait en pointe là-dessus pour demander à ce qu'il y ait d'autres équipements qui soient transférés.

Par ailleurs et c'est un autre élément que l'on verra sûrement dans le débat sur le transfert du Stade, il vaut mieux transférer un équipement qui est neuf, car déjà vous n'êtes pas pénalisés dans votre attribution de compensation par tout l'amortissement qu'il faut intégrer, tous les travaux à réaliser. Il est neuf et c'est pour ça que sur la Cité du vin, on était aussi disposé à le transférer.

S'agissant des remarques de Monsieur ROUVEYRE, quand vous parlez du ratio de désendettement, vous me rendez hommage Monsieur ROUVEYRE et je vous en remercie parce que, quand vous expliquez *urbi et orbi* que Monsieur FLORIAN en expliquant qu'à 12-13 ans, c'est un signal d'alerte, je l'assume. Moi je dis qu'à 12-13 ans, il faut faire attention là où le Trésor Public explique que c'est à partir de 15 ans. Vous voyez, je vais *ultra petita* que le Trésor Public qui annonce que c'est 15 ans le seuil d'alerte et moi je vous dis oui...

M. ROUVEYRE

ET le Maire dit 7 ans...

M. FLORIAN

Oui, je vais plus loin que dans le ...

Sur le désendettement, et là aussi ne nous laissons pas enfumer par Monsieur ROUVEYRE sur le jonglage qu'il fait avec les chiffres. Ils sont transparents. On vous a présenté ceux des ratios avec ACI et sans ACI. S'agissant de votre demande, un petit peu singulière, de vous transmettre les soldes de gestion... Enfin les soldes de gestion, on les transmet d'un Compte administratif à un Compte administratif. On est sur des orientations budgétaires. Monsieur ROUVEYRE, on est sur des prospectives et il vous suffit simplement de prendre la première ligne, « Recettes de fonctionnement », la deuxième ligne « Dépenses de fonctionnement », de faire une soustraction - il y aura une ou deux retenues, mais vous devriez y arriver - ça vous donne l'épargne de gestion, c'est la ligne suivante. Vous y intégrez les intérêts de la dette, c'est la ligne suivante. Enfin, vous les déduisez. Ça vous donne l'épargne brute. Ce ne sont que des soustractions. Il ne s'agit pas d'essayer de faire le savant devant tout le monde en parlant de soldes de gestion. Il suffit de faire des additions et des soustractions sur des éléments qu'on vous a fournis. Par ailleurs et c'est le document d'orientations budgétaires, nous, on fixe des prévisions en termes de recettes, de dépenses que l'on détaille et ça nous donne ces résultats. Il n'y a rien de sorcier dans tout ça.

Vous revenez, Monsieur ROUVEYRE, avec des termes choisis sur le soi-disant déficit de la Ville de Bordeaux constaté lors du dernier Compte administratif. Moi, j'ai repris l'historique. Vous siégez dans cette Mairie depuis maintenant quelques années, je crois depuis 2008, depuis 2006 même, ça fait 10 ans. Ça fait 10 ans qu'à chaque Compte administratif, vous votez... alors vous, vous ne les votez pas, vous votez contre, mais enfin, ça a parlé dans le document à chaque fois et, en tout cas depuis 2012, je me suis arrêté à 2012, le Compte administratif

prévoit un report de dépenses bien sûr et un report de crédits. Vous pouvez lever le doigt, c'est la réalité. Vous, vous découvrez en 2016 quelque chose qui est une pratique depuis 10 ans, mais qui est une pratique ici comme c'est une pratique à Lyon, comme c'est une pratique à Nantes et comme c'était une pratique à la Communauté urbaine de Bordeaux... Mais si et vous l'avez voté pour le coup sur un Compte administratif en 2012 ou 2013, mais si, Monsieur ROUVEYRE. De toute façon, vous avez saisi le Préfet. J'allais dire que les termes que vous employez à son égard sont plutôt inconvenants, mais ça, ça relève de votre responsabilité. Vous avez saisi le Tribunal administratif, eh bien on verra bien ce que ça donne à ce moment-là, mais en tout état de cause, ne laissez pas croire aux gens que nous avons inscrit une recette alors qu'elle n'était pas prévue avant. Et si vous prenez l'historique des Comptes administratifs au moins depuis 2014 début du mandat, c'est passé de 69 millions à 49 millions. Là on est à 39 millions. Et c'est la réalité des choses. Ça se fait ailleurs.

S'agissant des emprunts à venir, ne confondez pas tout. Il y a les emprunts qui peuvent couvrir des reports. Nous, on avait fait des lettres de réservation. Vous préféreriez que l'on fasse des emprunts pour payer des frais financiers. Allez, chiche ! Et tous les frais financiers qui seront payés là-dessus, eh bien quelque part ça sera le bilan de Monsieur ROUVEYRE plutôt que des lettres de réservation. Pour le reste, pour les emprunts à réaliser, pour le futur, pour nos investissements futurs, bien sûr qu'on va faire des emprunts. Je l'ai dit tout à l'heure, aujourd'hui l'argent n'est pas cher, vaut mieux emprunter. Par ailleurs, pendant 2 ans, par les cessions des parts notamment à Régaz, nous n'avons pas eu à emprunter. Ce qui nous a permis d'ailleurs de réduire notre encours et de baisser notre annuité et c'est en tout cas certainement un souci de saine gestion.

Sur la fiscalité, les bras m'en tombent et ce serait embêtant, oui. Vous êtes en train d'expliquer que ce qui relève des valeurs locatives, l'augmentation des bases serait le dû de la ville. Non, la ville, la collectivité, elle joue sur les taux alors vous commencez le raisonnement comme ça et puis vous arrêtez de suite parce que quand on compare la posture que vous avez ici et la façon dont vous vous comportez au Département, le Département de la Gironde, depuis que Monsieur ROUVEYRE ici présent et notamment que Monsieur ROUVEYRE est Vice-Président du Département, ils ont dû augmenter les taux de plus de 25 %. Voilà le bilan de Monsieur ROUVEYRE depuis qu'il est en responsabilité et en plus, ils ont changé les abattements. Nous, on ne les a jamais changés, on a une politique d'abattement à la base – merci Monsieur le Maire de me le souffler – la plus favorable de France avec un peu plus 19 % d'abattement à la base.

Alors les valeurs locatives, Monsieur FELTESSE me parlait de politique nationale. On aura l'occasion d'en parler le moment venu, ne vous inquiétez pas. On aura l'occasion d'en parler. Je me souviens d'un débat télévisuel où le candidat à la Présidence de la République de l'époque nous expliquait que, dans ses engagements - je ne sais plus combien il y en avait 60, 70, 100, on ne sait plus - il y aurait une réforme profonde de la fiscalité locale, les valeurs locatives. Effectivement, et il avait raison de le dire, il n'a pas réussi à le faire. Pourquoi il avait raison de le dire ? Parce que les valeurs locatives datent du début des années 70 où on se retrouve avec cette situation un petit peu saugrenue où, dans la même rue, suivant l'année où vous avez construit votre maison, vous avez tant de valeurs locatives à partir de telle année alors que vous en aviez des plus basses par le passé. Voilà. Ce débat bien sûr qu'il doit avoir lieu, mais ne venez pas nous expliquer que c'est de notre faute si les valeurs locatives sont élevées ou si les bases augmentent. C'est le signe d'une attractivité de la ville, depuis quelques années.

J'en finirai sur les cessions d'immeubles. Vous nous expliquez, depuis des mois, depuis des années qu'on ne comprend pas la logique foncière de la ville, mais si, il suffit de suivre, de relire les délibérations que l'on prend, que vous votez ou pas pour s'apercevoir qu'à un moment ou à un autre, la ville se reconcentre sur un certain nombre de ses missions. Quand elle cède des bâtiments que vous n'avez pas cités, mais que vous aviez cités il y a quelques années, c'est parce qu'elle fait faire, elle construit la Cité municipale qui regroupe 800 agents et, par ce biais-là, ça nous permet de nous libérer de bâtiments sur lesquels on fait une plus-value immobilière, c'est la réalité. Par ailleurs, on se libère de baux qui nous coûtaient près de 200 000 euros par an, je ne compte même pas les fluides et sur lesquels on était locataire.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur l'Adjoint de ces réponses très précises. Je ne sais pas ce qui se passe sur mon tableau-là. J'espère qu'on va le réparer. Je ne veux pas allonger le débat, deux ou trois points simplement.

D'abord, il y a eu une évidence constatée par toutes les collectivités de France et de Navarre, par tous les EPCI, par toutes les associations d'élus, c'est que les baisses de dotations décidées par l'État depuis 2012 ont déstabilisé fortement les budgets des collectivités locales. Je crois que ceci est indéniable et c'est la principale explication des difficultés que nous avons à affronter aujourd'hui. Monsieur FELTESSE me demande ce qui se passera demain. Qu'il me permette d'attendre le vrai match présidentiel. Attendons d'abord la Primaire de la Gauche pour savoir quel sera le candidat de Gauche et quelles seront ses intentions. Ensuite, on verra quelles sont les intentions plus

précises du candidat de la Droite et du Centre. J'avais fait mes propres propositions, mais elles sont obsolètes désormais, donc je ne peux pas répondre à votre question. Je voudrais simplement rappeler qu'en termes de dépenses de fonctionnement, nous sommes sous l'objectif fixé par l'État. Ça porte un nom barbare, l'ODEDEL, l'objectif de croissance des dépenses de fonctionnement et nous sommes en dessous.

Deuxième remarque sur les cessions d'immeubles, c'est une saine gestion de notre patrimoine. J'observe que l'État fait pareil. Il a vendu à prix fort Castéja et pas pour y faire 100 % de logement social comme c'était prévu au départ. Pour y faire aussi une opération immobilière et c'est une bonne gestion, je pense, de son patrimoine comme nous le faisons sur le nôtre.

Troisièmement, j'ai entendu dire d'abord que la Ville était en déficit, c'est faux. Dans tous les cas de figure, notre épargne de gestion, c'est-à-dire la différence entre nos dépenses de fonctionnement et nos recettes de fonctionnement est positive du côté de recettes. Fort heureusement, nous ne sommes pas en déficit. Quant à cette fameuse querelle sur le déficit du Compte administratif, c'est vraiment du pipeau et la meilleure preuve c'est qu'en 2016 pour payer les dépenses d'investissement reportées plus les dépenses de l'exercice, nous avons emprunté 0. On nous dit : « Vous êtes en déficit, vous n'avez pas contracté d'emprunt ». Vous n'avez pas contracté d'emprunt parce qu'on n'en avait pas besoin. Est-ce qu'une lettre d'engagement vaut contrat d'emprunt ? Ça, c'est un débat juridique, on verra bien ce qu'il devient dans le Tribunal administratif, mais sur le point de la réalité financière, nous ne sommes pas en déficit et nous n'avons pas besoin de contracter d'emprunt pour payer les dépenses que nous avons inscrites dans ce Compte administratif. Ceci est absolument incontestable.

Enfin, est-ce que nous sommes en faillite ? Évidemment, non. Je crois que par honnêteté, nous avons soumis les deux tableaux des ratios de gestion : le tableau à législation constante, et puis le tableau à législation modifiée. Il y a aujourd'hui d'excellentes raisons de penser que la législation sera modifiée parce que c'est ce que demande la totalité des élus locaux qui ont à faire face aux mêmes difficultés que nous avec cette ventilation de l'attribution de compensation entre l'investissement et le fonctionnement. Il y a de fortes chances que ceci se fasse. Si cela se fait, nous sommes entre 7 et 8, je préférerais être en dessous naturellement, mais on est là dans une situation qui n'est pas dangereuse et je rappelle que ce sera aussi celle de la Métropole en 2020. Si jamais, ce texte n'était pas voté, c'est vrai que là des mesures de correction devraient être adoptées pour nous remettre en dessous du seuil d'alerte de 13 à 14 ans, même si officiellement, on nous dit qu'on peut aller jusqu'à 15.

Voilà la réalité des choses. Quand on veut regarder ça de façon apaisée et sans faire de polémique, les affirmations de déficit ou de faillite ne tiennent naturellement pas la route. Alors ça ne va pas modifier vos votes, j'en ai bien conscience, mais c'est tout à fait naturel. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Tous les autres, je vous en remercie. La décision est acquise et nous passons, Madame la Secrétaire de séance, à la délégation suivante.

MME MIGLIORE

Délégation de Madame Virginie CALMELS – Délibération 465 : « Commande publique. Adhésion à la Charte « Relations fournisseurs responsables »



Mairie de Bordeaux

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

PROPOS LIMINAIRES	3
LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	4
1. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE	4
2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017 (PLF 2017).....	7
2.1. <i>L'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL)</i>	8
2.2. <i>Les articles du PLF 2017 concernant le « bloc communal »</i>	9
LES GRANDES ORIENTATIONS FINANCIERES POUR 2017	14
1. LA POURSUITE DES EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES	14
1.1. <i>Les transferts de compétences pour 2017</i>	15
1.2. <i>La mutualisation des services</i>	15
2. LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE BUDGETAIRE	16
2.1. <i>Les principales recettes de fonctionnement</i>	16
2.1.1. <i>La poursuite de la baisse historique des dotations</i>	16
2.1.2. <i>Les produits de fiscalité</i>	18
2.1.3. <i>Les recettes des services</i>	22
2.2. <i>Les principales dépenses de fonctionnement</i>	22
2.3. <i>L'investissement</i>	23
2.3.1. <i>Les recettes d'investissement</i>	23
2.3.2. <i>Les dépenses d'investissement</i>	24
LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES	25
1. STRUCTURATION ET COMPOSITION DES FRAIS DE PERSONNEL.....	25
1.1. <i>Structuration des dépenses de personnel</i>	25
1.2. <i>Structure et évolution des effectifs</i>	27
2. ORIENTATIONS POUR 2017 ET LES EXERCICES SUIVANTS.....	29
LA GESTION DE LA DETTE.....	30
1. L'ENCOURS AU 1 ^{ER} JANVIER 2017	30
1.1. <i>La répartition de l'encours</i>	31
1.2. <i>La diversification de l'encours</i>	31
1.3. <i>La gestion du risque</i>	32
2. LES PERSPECTIVES D'EMPRUNT POUR 2017 ET SUIVANTS.....	33
3. LA GESTION DE LA TRESORERIE.....	34
LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS	35
1. EVOLUTION DES RATIOS DE GESTION	35
2. FINANCEMENT DU PPI.....	36
ANNEXE 1 – REFERENCES REGLEMENTAIRES.....	38

Propos liminaires

Le présent rapport répond aux obligations faites à la commune de Bordeaux conformément aux différentes dispositions énumérées en Annexe 1 du rapport.

Le document a été élaboré sur la base du projet de loi de finances déposé par le gouvernement et enrichi lorsque cela a été possible des amendements adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale. De ce fait, certaines données pourront être précisées voire modifiées dans le cadre du rapport du Budget 2017.

Le contexte économique et financier

Le débat d'orientations budgétaires 2017 intervient dans un contexte économique marqué par un environnement international peu dynamique et instable, qui influe fortement sur l'économie nationale, avec pour conséquences des mesures au sein du Projet de Loi de Finances 2017 (PLF 2017) qui pèsent à nouveau fortement sur les collectivités territoriales et de leurs groupements.

1. Le contexte macroéconomique

Environnement économique international : selon l'OCDE¹, la faible progression des échanges et les distorsions du système financier aggravent la lenteur de la croissance économique mondiale. L'économie mondiale devrait croître moins rapidement qu'en 2015, seule une légère accélération étant attendue en 2017. L'OCDE alerte sur le fait que « le monde est pris au piège de la croissance molle, la médiocrité des anticipations de croissance bridant encore davantage les échanges, l'investissement, la productivité et les salaires ». L'impact du Brexit ou encore des élections américaines sont pour le moment difficile à mesurer.

Selon l'OCDE, la croissance de l'économie mondiale sera de 2,9 % en 2016 et de 3,2 % en 2017, soit un taux bien inférieur aux moyennes de long terme (environ 3,75 %).

Déclinés dans le cadrage du PLF 2017, ces perspectives sont synthétisées ainsi qu'il suit :

Environnement international	2012	2015	2016	2017
Taux de croissance du PIB aux Etats Unis (en %)	2,2	2,6	1,5	2,1
Taux de croissance du PIB dans la zone Euro (en %)	-0,9	2,0	1,6	1,5
Prix à la consommation dans la zone Euro (en %)	2,5	0,0	0,2	1,1
Prix du baril de Brent (en dollars)	112,0	53,0	42,0	45,0
Taux de change Euro/dollar	1,29	1,11	1,11	1,12

Concernant la France, les éléments de cadrage du PLF 2017 font l'objet de questionnement par nombre d'experts. Le Haut conseil des finances publiques (HCFP), dans son avis du 24 septembre, a ainsi émis des réserves significatives. Si, le HCFP estime « raisonnable » la prévision d'inflation à +0,8 %, il estime en revanche que l'hypothèse de croissance retenue par le gouvernement est trop optimiste compte tenu des facteurs baissiers qui se sont matérialisés ces derniers mois, alors même que le scénario retenu cumule un certain nombre d'hypothèses favorables.

¹ Dernières perspectives intermédiaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Economie française	2012	2015	2016	2017
PIB total (valeur en milliards d'€uro)	2 087	2 181	2 232	2 287
Variation en volume (en %)	0,2	1,3	1,5	1,5
Variation en valeur (en %)	1,3	1,9	2,3	2,4
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %)	-0,9	1,6	1,9	1,5
Dépenses de consommation des ménages (en %) (1)	-0,3	1,5	1,8	1,6
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	2,6	3,7	4,9	4,5
Exportations (en %)	2,5	6,1	0,9	3,5
Importations (en %)	0,7	6,6	2,1	4,0
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	1,9	0,0	0,1	0,8
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'€uro)	-67,6	-45,7	-45,3	-48,9
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) (2)	-4,8	-3,5	-3,3	-2,7

(1) déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

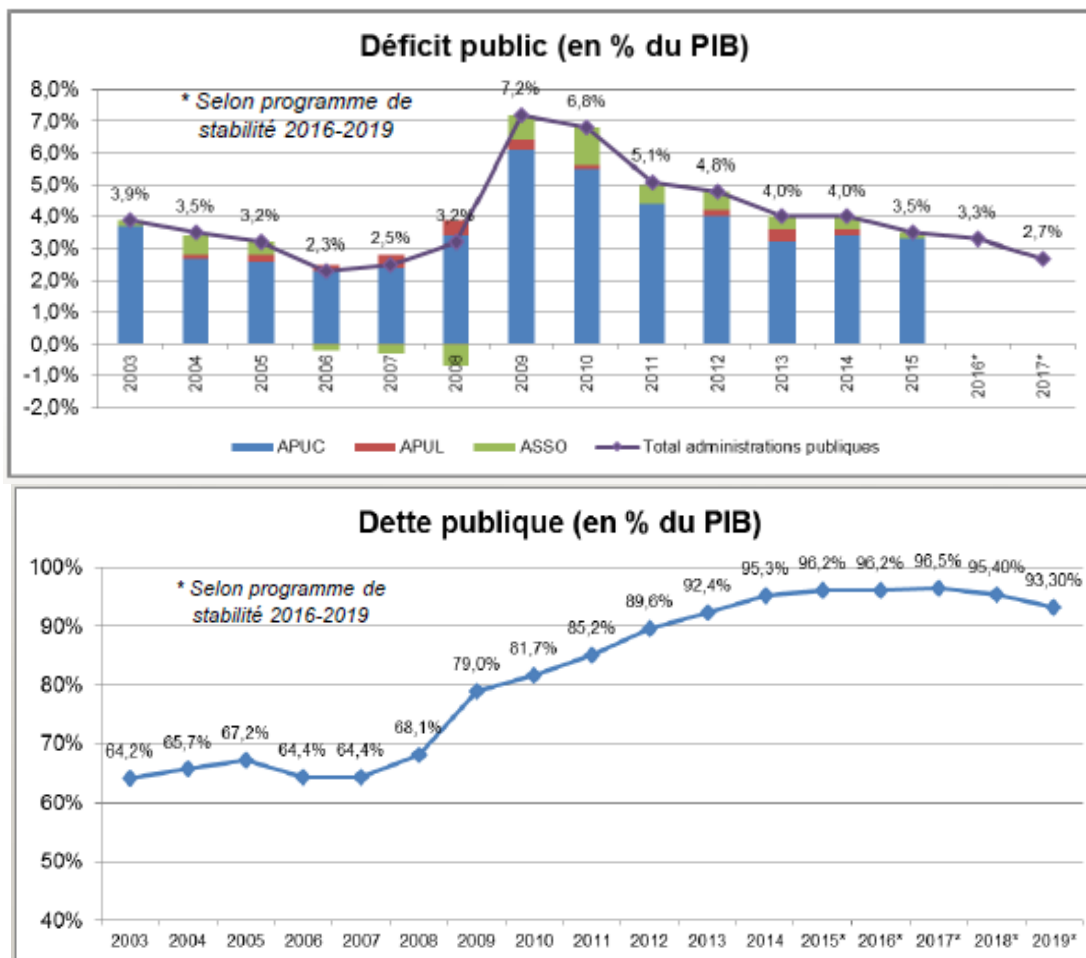
(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

Ces facteurs pourraient impacter notablement les soldes nationaux. Le HCFP pointe notamment le « risque supérieur sur les dépenses 2017 par rapport aux années précédentes (caractère irréaliste des économies prévues sur l'UNEDIC, fortes incertitudes sur la réalisation des économies de grande ampleur prévues sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie), incertitudes également sur l'évolution des dépenses de l'État et des collectivités territoriales, incidences possibles sur le solde public des recapitalisations annoncées des entreprises publiques du secteur énergétique). » et relève qu'« à ces risques s'ajoutent ceux portant sur les prévisions de recettes du fait des hypothèses économiques favorables retenues dans le PLF ».

Economie française	Exécution 2012	Exécution 2015	2016	2017
Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)	-3,5	-1,9	-1,6	-1,1
Ajustement structurel	1,0	0,4	0,3	0,5
Solde des administrations publiques (en % de PIB)	-4,8	-3,5	-3,3	-2,7
dont solde Etat	-3,9	-3,3	-3,3	-3,0
dont solde organismes divers d'administration centrale (ODAC)	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
dont solde collectivités locales	-0,2	0,0	0,0	-0,1
dont solde administration de sécurité sociale	-0,5	-0,2	0,0	0,3
Dettes publiques (en % de PIB)	89,6	96,2	96,1	96,0
Taux de prélèvements obligatoires (en % de PIB)	43,8	44,7	44,5	44,5
Part des dépenses publiques* (en % de PIB)	56,0	55,5	55,0	54,6
Taux de croissance des dépenses publiques* (en valeur)	3,1	0,8	1,4	1,4
Inflation hors tabac (en %)	1,9	0,0	0,1	0,8
Croissance du PIB en volume (en %)	0,2	1,3	1,5	1,5

* Hors crédits d'impôts

Le non-respect de ce scénario (maîtrise accrue des dépenses et dynamisme des recettes) se traduirait inéluctablement par un déficit public maintenu au mieux sur son niveau 2015 (et non par une diminution de 0,8% comme envisagé) et corrélativement par une progression de la dette publique sur les années futures, l'éloignant encore plus des objectifs du programme de stabilité pour 2016-2019.



Pour rappel, la dette publique s'est établie à fin juin 2016 à 2 170,6 Md€, soit 98,4 % du PIB.

Concernant le territoire de la Nouvelle-Aquitaine², au 2^{ème} trimestre 2016, dans un contexte national de ralentissement de l'activité mais de légère reprise de l'emploi, plusieurs indicateurs conjoncturels sont bien orientés au niveau régional.

L'emploi salarié marchand se redresse nettement (+0,4 %, soit un gain de 5 300 emplois), après avoir stagné au 1^{er} trimestre. Cette croissance est supérieure à celle de la France métropolitaine (+0,2 %). Pour la première fois depuis 2008, la construction cesse de perdre des emplois. Dans l'industrie, en revanche, le marché du travail est toujours en berne.

Le taux de chômage est orienté à la baisse. La demande d'emploi stagne, mais pour la première fois depuis 2008, celle de longue durée se replie. Au 2^{ème} trimestre 2016 après un 1^{er} trimestre stable, le taux de chômage diminue de 0,2 point et s'établit à 9,4 % de la population active (contre 9,6 % pour la France métropolitaine, en baisse de 0,3 %).

Au 2^{ème} trimestre 2016, 11 800 entreprises ont été créées en Nouvelle-Aquitaine, soit un volume en hausse de 2,6 % par rapport au 1^{er} trimestre 2016 (contre +3 % en France métropolitaine). Toutefois, le nombre de créations sous le régime du micro-entrepreneur en Nouvelle-Aquitaine continue de baisser (-1,4 %), alors qu'une reprise s'est amorcée depuis fin 2015 et perdue au niveau national (+5,4 %).

² Sources : INSEE Aquitaine, Banque de France, CCI de Bordeaux.

Au terme de l'année 2016, les échanges commerciaux de la région dégagent un excédent de près de 2 Md€. Quasiment tous les secteurs majeurs des ventes contribuent aux bons résultats de l'exportation. Dans ce contexte favorable, les États-Unis renforcent leur position en tête du classement des pays clients de la région, ce qui tend à accroître l'attention portée aux résultats des élections américaines.

Tableau de bord de la conjoncture

Indicateurs clés de la région Nouvelle-Aquitaine

Indicateurs clés régionaux	Date de mise à jour	Type et date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente (1)	
				Régionale	Nationale
Emploi et marché du travail					
Emploi salarié marchand (en milliers)	06/10/2016	CVS - 2 ^e trim. 2016	1 226,9	↗	↗
Emplois intérimaires (en milliers)	06/10/2016	CVS - 2 ^e trim. 2016	50,0	↗	→
Activité partielle (en milliers d'heures)	04/08/2016	brute - 3 ^e trim. 2015	313,9	↘	↘
Taux de chômage (en %)	06/10/2016	CVS - 2 ^e trim. 2016	9,4	↘	↘
Demandeurs d'emploi (A, B, C)	28/09/2016	CVS - juin 2016	495 259	→	↘
Entreprises					
Créations d'entreprises	12/10/2016	CVS - 3 ^e trim. 2016	11 394	↘	↘
Défaillances d'entreprises	17/10/2016	brute - cumul annuel au 2 ^e trim. 2016	5 208	↘	→
Construction neuve					
Logements autorisés	28/09/2016	brute - cumul annuel de juin 2016	41 000	↘	↗
Logements commencés	28/09/2016	brute - cumul annuel de juin 2016	36 400	↗	↗
Locaux autorisés (en milliers de m ²)	28/09/2016	brute - cumul annuel de juin 2016	4 016	↘	↗
Locaux commencés (en milliers de m ²)	28/09/2016	brute - cumul annuel de juin 2016	2 573	↘	↗
Tourisme					
Hôtellerie (en milliers de nuitées)	06/10/2016	brute - août 2016	2 361	↗	↘
Hôtellerie de plein air (camping) (en milliers de nuitées)	04/10/2016	brute - août 2016	10 661	↗	↗

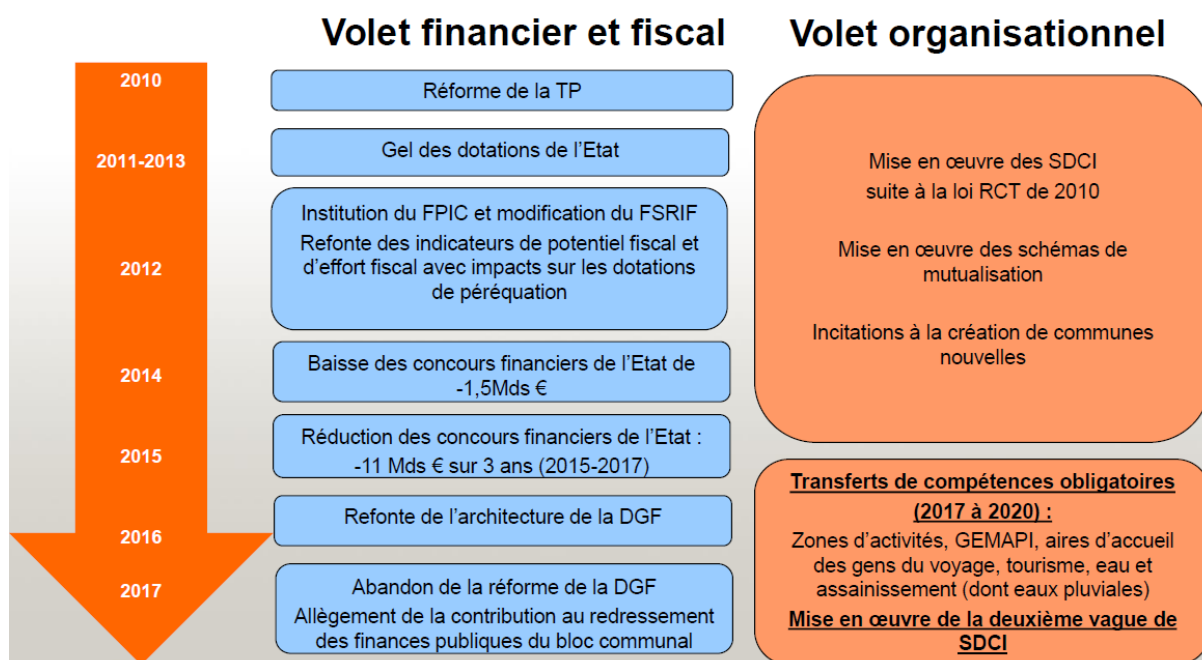
Note : la plupart des données sont susceptibles d'être révisées d'un mois (ou trimestre) à l'autre.

(1) : la tendance par rapport à la période précédente est la comparaison par rapport au trimestre précédent sauf :

- défaillances d'entreprises et constructions neuves : glissement du cumul annuel sur un trimestre ;
- tourisme : évolution par rapport au même mois de l'année précédente.

2. Le projet de loi de finances pour 2017 (PLF 2017)

Le PLF 2017 est qualifié de « transition » ou « d'ajustement » par l'ensemble des commentateurs en raison des élections à venir. Cependant, les impacts sur les finances territoriales demeurent importants car, dans un contexte d'achèvement de la réforme territoriale, les collectivités locales subissent de plein fouet l'effort de redressement des comptes publics.



TP : taxe professionnelle ; FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ; FSRIF : fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France ; SDCI : schémas départementaux de coopération intercommunale ; GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Cela se traduit à nouveau, malgré un étalement sur deux années, par une diminution des crédits alloués à la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,63 Md€, dont 1,03 Md€ pour le seul « bloc communal », puis à titre individuel, selon les nouveaux ajustements des « variables d'ajustement » pour financer l'accroissement de la péréquation « verticale », elle-même réformée avec une dotation de solidarité urbaine (DSU) profondément réaménagée.

2.1. L'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL)

En parallèle de la lourde contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP), l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), créé dans la loi du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 (LPFP), a été renforcé à partir de 2016. Après avoir été respecté en 2014 et en 2015, l'ODEDEL pour 2016 a été abaissé en loi de finances initiale par rapport au niveau fixé dans la LPFP. Sa progression a ainsi été fixée à 1,2 % sur le périmètre des dépenses locales (au lieu de 1,9 %), et de 1,6 % (au lieu de 2,2 %) sur celui des seules dépenses de fonctionnement.

Pour 2017, l'ODEDEL est fixé à 2,0 % pour l'ensemble des dépenses et à 1,7 % pour les dépenses de fonctionnement. Comme en 2016, une déclinaison de cet objectif par catégorie de collectivités a été présentée au Comité des finances locales ainsi qu'il suit :

Catégorie de collectivité	2017
Collectivités territoriales et leurs GFP	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,0%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,7%</i>
Bloc communal	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,1%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,3%</i>
Communes	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,1%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,3%</i>
EPCI à fiscalité propre	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,1%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,3%</i>
Départements	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,2%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>2,6%</i>
Régions	
Dépenses totales hors remboursements de dette	0,8%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,1%</i>

Il convient cependant de noter que cet objectif est particulièrement difficile à atteindre quand, non content de faire baisser ses contributions, le gouvernement impose aux collectivités des dépenses nouvelles. Ainsi, le Haut conseil des finances publiques souligne que : « Enfin, le Gouvernement prévoit une augmentation des dépenses totales des collectivités territoriales avec une reprise de l'investissement local, conforme au cycle électoral. Il convient de noter que, de leur côté, leurs dépenses de fonctionnement pourraient progresser plus rapidement que prévu dans un contexte de montée en charge de mesures augmentant la masse salariale (notamment augmentation du point fonction publique et réforme *Parcours Professionnel Carrières et Rémunération*). »

S'agissant de la ville de Bordeaux, l'objectif national assigné au « bloc communal » sera néanmoins plus que respecté puisque l'évolution des dépenses totales hors remboursement de dette pour 2017 devrait être de -0,29 % (ODEDEL : 2,1 %) et celle des seules dépenses de fonctionnement de -0,04 % (ODEDEL : 1,3 %) au regard des dépenses 2016 après prise en compte des décisions modificatives (hors avance de charges de Bordeaux Métropole)³.

2.2. Les articles du PLF 2017 concernant le « bloc communal »

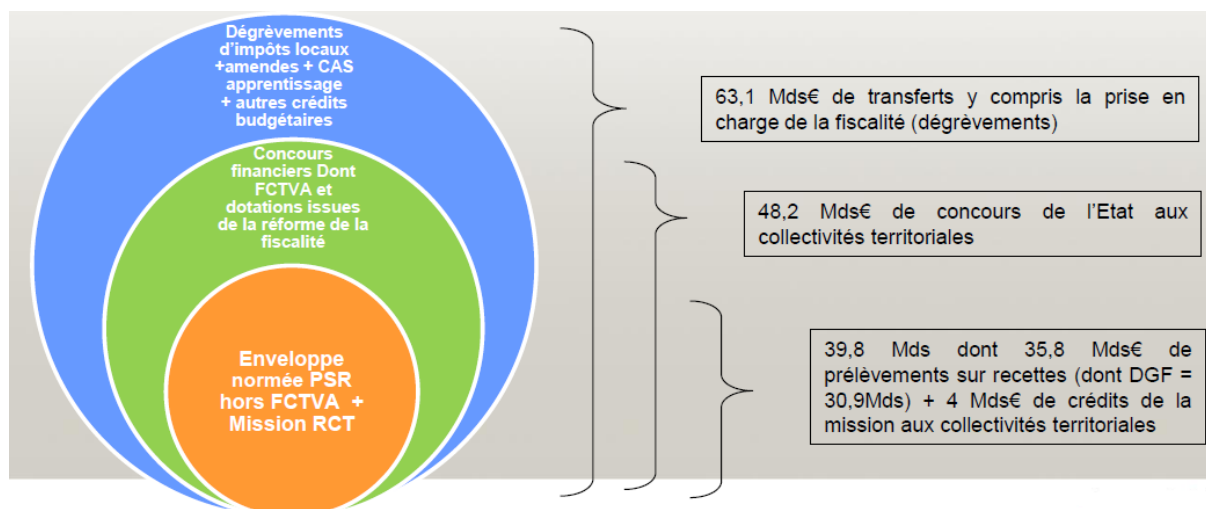
Sur les 64 articles du PLF 2017, 6 concernent directement les finances du « bloc communal ».

- **L'article 8 qui institue un acompte pour le paiement de la majoration taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)**

Pour rappel, l'article 46 de la LFR pour 2014 a prévu une majoration, entièrement affectée au budget de l'Etat, égale à 50 % du montant de la TaSCom pour les établissements dont la surface de vente excède 2 500 m². L'article 8 du PLF 2017 prévoit que les entreprises devront verser, l'année de réalisation du chiffre d'affaire, un acompte égal à 50 % de la somme due. Un amendement de la commission des finances a été adopté par l'Assemblée nationale et élargit cette mesure à la fraction de la TaSCom destinée au bloc communal.

³ Pour mémoire 5,5 M€ ouverts au budgétaire supplémentaire 2016.

- **L'article 14 est consacré à la fixation pour 2017 des crédits affectés à la DGF et aux allocations compensatrices d'impôts directs locaux**



L'enveloppe globale allouée à la DGF et aux allocations compensatrices est marquée par une double correction à la baisse :

Une 1^{ère} baisse est effectuée sur la DGF dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

A ce titre **l'enveloppe de DGF est fixée à 30,86 Md€, soit un recul de 7 %** par rapport à 2016. Même atténuée, cette diminution s'élève à 2,63 Md€ pour les collectivités territoriales et leurs groupements, soit 1,33 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Depuis 2013, année du gel de la DGF, l'enveloppe annuelle a perdu 26 % en flux. Outre la CRFP, l'évolution à la baisse du montant de la DGF s'explique également par la progression des dotations de péréquation verticale, puis différentes mesures d'ajustement internes à la DGF.

Un 2nd mouvement de baisse (787 M€) est réalisé au moyen des ressources intégrées à l'enveloppe des concours financiers de l'Etat et servant de « variables d'ajustement » pour neutraliser :

- Les abondements de DGF ;
- Les évolutions tendanciennes de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » pour 7,8 M€ ;
- L'évolution spontanée des allocations compensatrices par rapport à la précédente loi de finances de 542,1 M€ (principalement liée à la prorogation pour 2016 de la mesure d'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste puisque la compensation de cette exonération intervient en 2017 pour 2016) ;
- Les évolutions tendanciennes des autres prélèvements sur recettes au profit des collectivités pour 0,7 M€ (hors FCTVA).

Pour financer ces mesures à hauteur de 787 M€, l'assiette de ces variables d'ajustement est élargie de plus de 3 Md€. Ce sont les collectivités locales qui vont payer les augmentations de DGF et la compensation par l'Etat de la « demie-part veuve ».

La version initiale du PLF incluait dans l'assiette la DCRTP⁴ des régions et départements, les FDPTP⁵ (l'enjeu global sur ce point est de 440 M€) et la totalité de la dotation de compensation

⁴ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

⁵ Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale. Suite aux amendements parlementaires écartant l'abondement par les DCRTP des régions et départements et les FDPTP, **un amendement de « compromis » du gouvernement a été adopté pour limiter le prélèvement à la seule DCRTP des départements à hauteur de 200 M€ ; déplaçant les 200 M€ d'efforts restant à réaliser sur le « bloc communal »**. Cet amendement revient, à hauteur de 20 %, sur l'engagement du Président de la République de diminuer de moitié la CRFP pour 2017.

Par ailleurs, le budget de l'Etat prend à sa charge un ajustement de 70 M€ pour les communautés d'agglomération, plus nombreuses en 2017 en raison des modifications de la carte intercommunale.

Au global, le **taux de minoration des allocations compensatrices** qui atteignait déjà en version initiale 21,5 % pour 2017, contre 14 %, devrait s'alourdir significativement suite au non prélèvement sur la DCRTP régionale et les FDPTP départementaux et **pourrait dépasser pour certaines variables les 30 %**.

- **L'article 16 s'attache à l'évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales**

Initialement, le montant des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat (PSR) au profit des collectivités est fixé à 44,176 Md€ pour l'année 2017 (-6,2 % par rapport à 2016). Ces prélèvements représentent près de 93 % des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

A noter que l'estimation retenue pour le FCTVA est de 5,52 Md€. Cette estimation, en repli de 9 % (-523 M€) par rapport au montant de l'année 2016, comprend pourtant les dispositions d'élargissement de l'éligibilité au FCTVA votées l'an dernier en matière de voirie et de patrimoine. Cette baisse est directement liée au repli de l'investissement local en 2015 et 2016. A ce titre, il doit être relevé qu'en 2017, le FCTVA n'est pas compris dans l'enveloppe normée et que la baisse de son montant bénéficie donc au budget de l'Etat.

Il est à noter que lorsque le montant de FCTVA à verser aux collectivités est dynamique, l'Etat l'intègre dans l'enveloppe normée pour en limiter l'évolution, mais que lorsque son montant baisse, l'Etat l'en sort pour bénéficier de cette évolution au détriment des collectivités. De tel revirement de méthode sont préjudiciables tout à la fois à la sécurité et à la stabilité financière des communes.

Par ailleurs, la ligne « compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport » est fixée à 81,5 Md€, soit 3 M€ de plus qu'en 2016.

Compte tenu du dispositif retenu pour l'article 14 le PSR adopté est majoré de 70 M€, soit au total 44,876 Md€.

- **L'article 59 est porteur de toutes les mesures relatives à la DGF comme à l'évolution de la dotation de solidarité urbaine (DSU)**

L'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui fixait les grands principes d'une réforme de la DGF du « bloc communal » – jugée inapplicable par le gouvernement comme par les élus locaux – est purement et simplement supprimé. Le gouvernement renvoie cette réforme d'ampleur à « une Loi spécifique » qui serait présentée une fois la réflexion du Parlement aboutie et la nouvelle carte intercommunale arrêtée.

Pour autant, une réforme « silencieuse » de la DGF s'est opérée en 4 ans : plus d'un quart de la principale dotation aux collectivités aura disparu sur la période (la DGF s'élevait à 41,5 Md€ en 2013, année du gel) ; et ce, à périmètre fondamentalement inchangé et sans aucun transfert concomitant de fiscalité de l'Etat aux collectivités.

Répartition de la baisse des dotations et mesures diverses

La baisse de 2,63 Md€ de la DGF en 2017 est répartie de la manière suivante :

- -725 M€ pour les communes ;
- -310,5 M€ pour les intercommunalités ;
- -1,148 Md€ pour les départements ;
- -451 M€ pour les régions.

S'agissant du « bloc communal », le plafond de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes est relevé à 4 % de la dotation forfaitaire (au lieu de 3 %) pour financer les variables d'ajustement. Selon l'exposé des motifs, de nombreuses communes ont atteint ce plafond ces dernières années faisant mécaniquement retomber la charge sur les autres communes n'ayant pas atteint le plafond (51 M€ en 2015). En 2016, 17 000 communes ont été prélevées et 10 000 communes plafonnées.

Le coefficient de mutualisation, qui devait compléter le coefficient d'intégration fiscale (CIF), est abandonné conformément à la préconisation du rapport rendu par les Inspections Générales des Finances et de l'Administration, puisqu'il était impossible à mettre en œuvre au plan technique.

Hausse de la péréquation verticale et réforme de la DSU

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est abondée de 180 M€ en 2017, la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 M€. Ces hausses sont financées pour moitié par les minorations d'autres dotations. Il est à noter que contrairement à ce qui avait été envisagé la dotation nationale de péréquation (DNP) est conservée distincte, et n'est donc pas « fusionnée » avec la DSU et la DSR.

Tenant compte des conclusions du groupe de travail parlementaire et des travaux du Comité des Finances Locales, le gouvernement propose par ailleurs une refonte de la DSU. Pour éviter le « saupoudrage », la DSU sera réservée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751). Pour la répartition de la hausse annuelle de 2017 (180 M€), la notion de cible (les 250 premières communes) s'efface au profit d'un coefficient de 0,5 à 4 entre la première et la dernière des 668 communes éligibles. Ce coefficient devrait être âprement discuté au cours de l'examen.

Enfin, comme attendu, l'indice synthétique utilisé pour classer ces communes fera davantage de place au revenu par habitant (25 % au lieu de 10 %) au détriment du potentiel financier (30 % au lieu de 45 %). Le reste de l'indice reste constitué à 15% du rapport entre le taux de logements sociaux de la commune et le taux moyen de la strate et à 30 % du rapport entre le taux des ménages bénéficiant d'aides au logement et le taux moyen de la strate.

Si une commune cesse d'être éligible à la DSU en 2017, elle perçoit à titre de garantie une dotation égale à 90 % en 2017, 75 % en 2018 et 50 % en 2019 du montant perçu en 2016.

- **L'article 60 est consacré au fonds de soutien à l'investissement local**

Comme en 2016, il est créé pour 2017 une dotation budgétaire de soutien à l'investissement communal pour un total de 1,2 Md€ (contre 1 Md€ en 2016). Cette dotation est composée de plusieurs enveloppes et sous-enveloppes :

- Une première enveloppe de 600 M€, dont 150 M€ au titre du pacte Etat - métropoles et de 450 M€ de crédits distribués par les préfets de régions sur le fondement des grandes

priorités de l'Etat⁶. A noter qu'une métropole peut accéder aux crédits de ces deux catégories.

- Une seconde enveloppe de 600 M€ fléchée vers les centres-bourgs et le développement des territoires ruraux et visant à financer des priorités d'aménagement : 216 M€ pour les contrats de ruralité et 384 M€ de hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui atteint 1 Md€ en 2017.
- **L'article 61 détermine le montant du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**

Comme annoncé par le Premier ministre, afin de tenir compte des importantes évolutions de la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017 (passage de 2 065 à 1 245 EPCI), le montant du FPIC est maintenu au niveau de 2016, c'est-à-dire à 1 Md€. En théorie, il aurait dû atteindre 1 % des recettes fiscales du « bloc communal », soit environ 1,2 Md€. Néanmoins, aucune simulation n'a été transmise par le gouvernement pour mesurer les effets de la nouvelle carte intercommunale sur les collectivités prélevées et/ou bénéficiaires en 2017.

Pour l'heure rien n'indique comment seront traités les reports sur l'intercommunalité des prélèvements FPIC sur les communes anciennement DSU cible. De même, n'est pas traité le prélèvement particulier sur les communes de l'article 57 de la loi (SRU).

L'impact de ces différentes mesures est présenté dans les différents points concernant les recettes de fonctionnement.

⁶ Transition énergétique, mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics, mobilité, logement et hébergement et numérique.

Les grandes orientations financières pour 2017

1. La poursuite des évolutions institutionnelles

L'exercice 2017 devrait marquer un nouveau tournant pour l'organisation territoriale métropolitaine avec de nouveaux transferts à Bordeaux Métropole au titre des compétences définies par la loi du 27 janvier 2014 MAPTAM, au titre des équipements d'intérêt métropolitain ou liés au tourisme.

Par ailleurs, après une année 2016 marquée par la mise en œuvre des services communs au sein de Bordeaux Métropole, certains ajustements de périmètre doivent être réalisés sur les enveloppes de moyens alloués (pour être plus opérationnels), mais également du fait de la complexité des transferts des actes sous-jacents (actes contractuels et titres de propriété notamment). Ces modifications se traduisent par des corrections de l'attribution de compensation d'une part et des écritures de remboursement entre collectivités d'autre part.

Il doit être en outre rappelé qu'en l'état actuel de la législation, l'attribution de compensation (AC) ne peut être imputée qu'en section de fonctionnement (y compris pour la part correspondante au coût de renouvellement des équipements) ; elle réduit donc mécaniquement l'épargne disponible des communes concernées et pénalise les ratios de capacité de désendettement, notamment dans le cas de transferts d'équipement comme ceux prévus en 2017.

En raison de cette situation commune à l'ensemble des métropoles, **une nouvelle démarche a été entreprise auprès du gouvernement, afin d'obtenir la création en la loi de finances d'une AC d'investissement qui viendrait solutionner cette situation.**

Les conséquences immédiates de la réglementation actuelle, peu incitative à l'intégration intercommunale, sont de limiter les nouveaux transferts pouvant être opérés par la ville de Bordeaux. **En raison de l'impact de l'AC, totalement imputée en section de fonctionnement, sur l'épargne de notre collectivité, seul le Stade Matmut Atlantique sera transféré à Bordeaux Métropole au titre des équipements d'intérêt métropolitain au 1^{er} janvier 2017.** Les autres équipements, en particulier culturels, qui auraient pu prétendre à ce statut ne pourront être transférés qu'une fois que la réglementation aura évolué.

A ce titre, on peut rappeler, qu'au sein de l'AC, la part investissement des transferts opérés depuis 2014 à la Métropole représentait en 2016 environ 9 M€ ; montant dorénavant entièrement imputé en fonctionnement et pesant donc directement sur l'épargne dégagée. S'agissant des seuls transferts pour 2017, la part de l'attribution relevant de l'investissement s'établirait à plus de 6 M€. Si ce montant pouvait être inscrit, comme il serait logique, en section d'investissement, le budget de fonctionnement s'en trouverait allégé d'autant ; augmentant par voie de conséquence notre autofinancement.

	2016	Budget 2016 consolidé DM 1 et 2	2017	2018	2019	2020	% sur la période
EPARGNE DE GESTION	38,03	34,73	27,09	29,00	29,39	32,76	-13,87%
EPARGNE BRUTE	26,06	22,76	19,11	20,81	21,01	24,30	-6,77%
EPARGNE NETTE	-4,62	-7,92	-4,68	-4,56	-6,21	-4,93	-6,75%
<i>Capacité de désendettement (avec PPP)</i>	14,33	16,41	13,84	13,96	14,36	12,83	
EPARGNE DE GESTION avec ACI	37,96	34,73	33,23	35,14	35,53	38,90	2,47%
EPARGNE BRUTE avec ACI	25,99	22,76	25,25	26,95	27,15	30,44	17,10%
EPARGNE NETTE avec ACI	-4,69	-7,92	1,46	1,58	-0,07	1,21	125,84%
<i>Capacité de désendettement ACI (avec PPP)</i>	14,37	16,41	10,47	10,78	11,11	10,25	

1.1. Les transferts de compétences pour 2017

Le processus de transfert des compétences issu de la loi du 27 janvier 2014 se poursuivra toutefois en 2017, avec le transfert des équipements d'intérêt métropolitain, le transfert des équipements attachés à la compétence tourisme, et le transfert des actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, du plan climat énergie territorial, de la lutte contre la pollution de l'air, des actions de soutien à la maîtrise de la demande en énergie et la contribution à la transition énergétique.

Au titre des équipements d'intérêt métropolitain figure le Stade Matmut Atlantique alors qu'au titre des équipements touristiques sont concernés l'ensemble des pontons fluviaux (soit 10 équipements), le palais des congrès, les halls 1 et 2 et le terrain d'assiette du Parc des expositions.

S'agissant des autres transferts de compétences, Bordeaux est concernée uniquement au titre de la politique de lutte contre la pollution de l'air. Enfin, des corrections liées soit à l'ajustement de la méthodologie d'évaluation, soit à des omissions lors des transferts précédents ont été intégrées.

Ces nouveaux transferts et correctifs ont fait l'objet d'une évaluation adoptée par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 21 octobre 2016. Ils donneront lieu à une revalorisation de l'attribution de compensation due par la Ville d'un montant de 3,9 M€.

1.2. La mutualisation des services

Le schéma de mutualisation métropolitain, adopté le 29 mai 2015 par le Conseil de Métropole, prévoit la possibilité pour les communes de mutualiser différents domaines au cours de cycles successifs.

Pour les 15 communes, dont Bordeaux, qui ont choisi de mutualiser certaines de leurs activités au sein de services communs et de régulariser des transferts de compétence, l'exercice 2016 a été marqué par l'appropriation de cette nouvelle organisation avec notamment des adaptations inhérentes aux transferts effectifs des contrats, actes et biens régissant ces activités. De ce fait, des conventions de remboursement ont été conclues pour une durée de 24 mois entre la Métropole et les communes, amenant les communes à avancer les dépenses et à se les faire rembourser par la Métropole. Cette procédure si elle devrait être de moindre mesure pour Bordeaux en 2017 devrait néanmoins être reconduite.

Par ailleurs, si la mutualisation des équipes a pu se faire au 1^{er} janvier 2017, la complexité juridique (et notamment la difficulté de pouvoir mener à bien les opérations de scission de marchés) impose de revoir le périmètre de certains budgets de moyens mis en commun au sein de la Métropole.

Ainsi certaines dépenses (et recettes) qui avait été chiffrées dans l'AC doivent être réintégrés dans le budget municipal ; tel est le cas notamment de la maintenance de l'éclairage public ou des frais liés aux procédures juridiques.

De plus, les missions demandées aux services communs pouvant évoluer au regard du niveau déterminé dans les contrats d'engagement, la valorisation du service sera actualisée sur ce nouveau périmètre selon des modalités qui seront délibérées par la Métropole et les communes début 2017.

Ces corrections devraient se traduire par une « recette » au profit de la ville de l'ordre de 2,65 M€.

L'attribution de compensation que versera la ville à la Métropole au titre de 2017, une fois l'ensemble de ces modifications prises en compte, devrait ainsi s'établir à 61,7 M€. Pour rappel, avant mutualisation et transfert de compétences, la Ville percevait une attribution de compensation de près de 21 M€.

2. Les éléments de prospective budgétaire

2.1. Les principales recettes de fonctionnement

2.1.1. La poursuite de la baisse historique des dotations

Après une première diminution de 1,5 Md€ en 2014, puis de 3,67 Md€ en 2015 et 2016, le PLF 2017 confirme une baisse supplémentaire de 2,63 Md€ en 2017 au lieu des 3,67 Md€ pour l'ensemble des collectivités suite à la répartition sur 2 années du dernier prélèvement opéré sur le bloc communal. A législation constante, **la baisse cumulée de la DGF entre 2013 (gel) et 2018 atteindrait donc 24 Md€.**

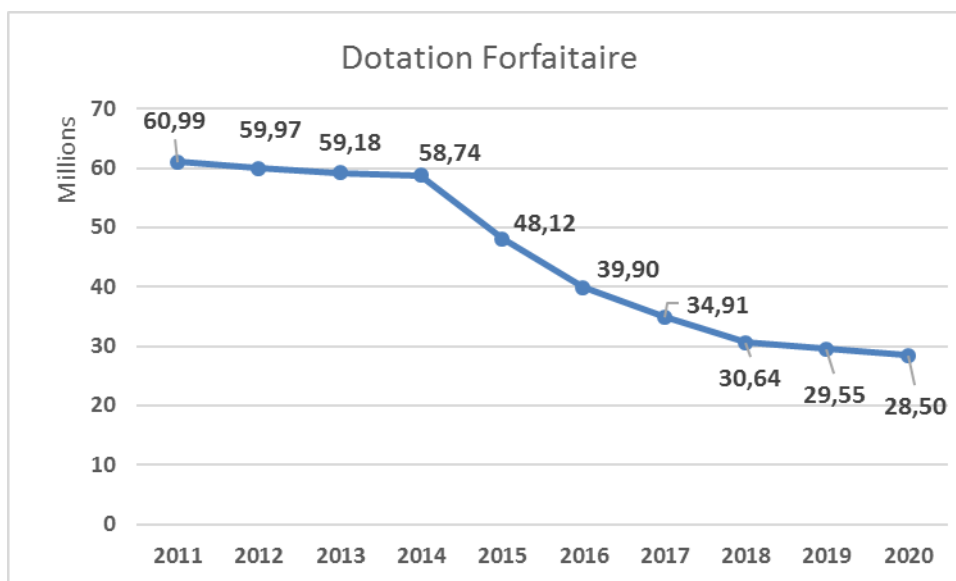
En 2017, **pour le bloc communal**, la quatrième tranche de baisse des dotations de l'Etat est limitée à **1,035 Md€** au lieu des 2,07 Md€ attendus, soit une réduction de moitié de la baisse des dotations par rapport à 2016, suite à l'engagement pris par le Président de la République.

Pour 2017, la répartition des 2,63 Md€ au redressement des comptes publics est fixée selon les mêmes règles qu'en 2015 et 2016, c'est-à-dire au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités puis application, pour le seul « bloc communal », d'un abattement de 50 % (avec report du solde en 2018). Cette règle conduit au partage suivant pour le bloc communal :

* **-725 M€, soit 27,5 % pour les communes** (-1 450 M€ en 2015 et 2016, soit 70 %),

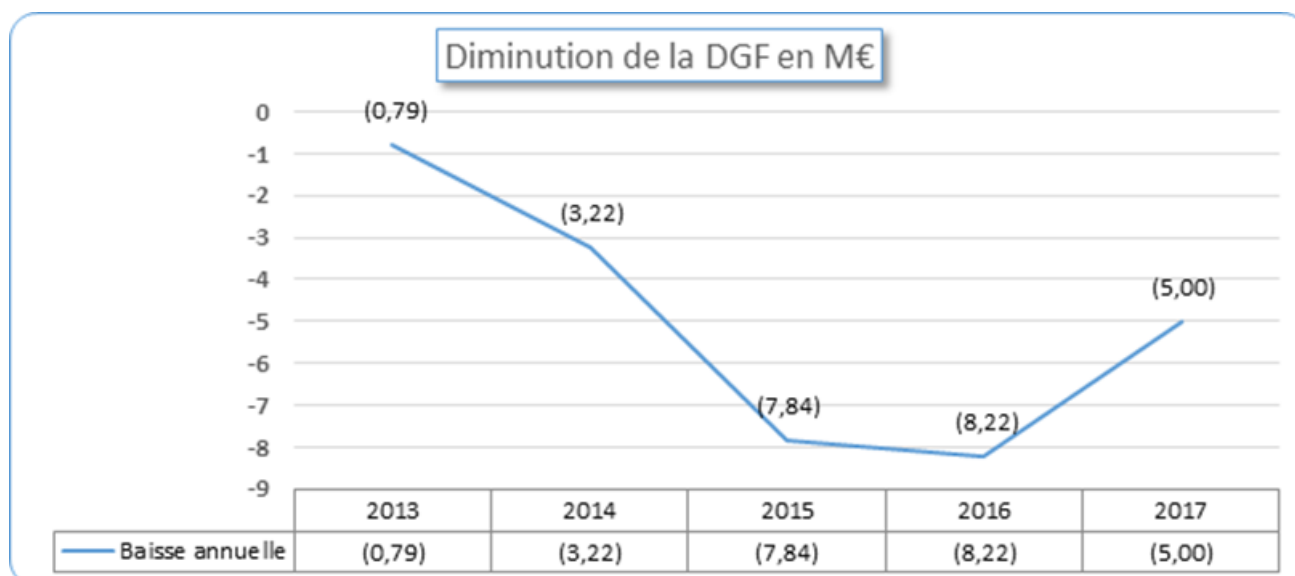
* **-310,5 M€, soit 11,8 % pour les intercommunalités** (-621 M€ en 2015 et 2016, soit 30 %).

En l'absence de réforme de la DGF, les mesures du PLF 2017 devraient se traduire pour la ville de Bordeaux par une diminution en flux de sa DGF de 5 M€ par rapport à 2016. La DGF s'établirait ainsi à 34,91 M€, soit -12,5 % en un an. La seule contribution 2017 prévisionnelle au redressement des finances publiques s'élevant à -3,75 M€.

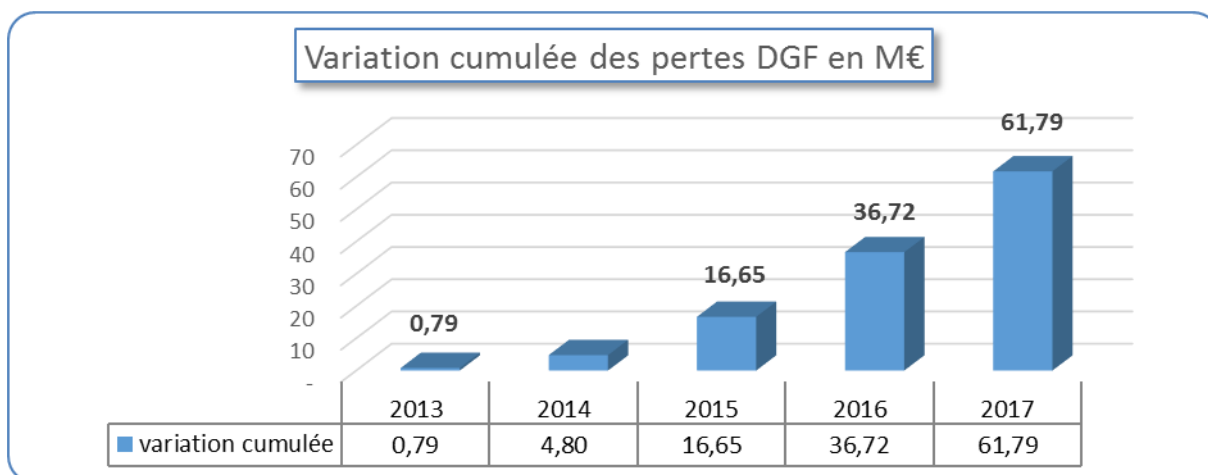


A législation constante en 2018, la contribution du bloc communal au redressement des finances publiques serait équivalente à celle de 2017 et s'établirait à **1,03 Md€** ; soit une nouvelle baisse en flux attendue pour la ville de **-4,26 M€**. Au-delà de 2018, toujours à législation constante, les baisses perdureraient en raison du besoin de financement des dotations de péréquation, notamment de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la Dotation de solidarité rurale (DSR), par la dotation forfaitaire.

Ainsi depuis 2013 (année du gel de la DGF), Bordeaux, comme les autres communes françaises, subit une baisse annuelle de sa DGF.



Aussi, la **perte cumulée** de DGF de Bordeaux sur la période **2013-2017** atteint la somme de **61,8 M€**. Cette économie que l'Etat a réalisé ainsi sur la dotation de la ville pèse lourdement sur nos finances et représente une année d'investissement.



En intégrant les pertes subies sur les allocations compensatrices et la Dotation nationale de péréquation, sur la période 2013-2017, la perte cumulée des dotations allouées par l'Etat à la ville atteindrait la somme de **65 M€, sans même y intégrer le prélèvement au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).**

Par ailleurs, et à la différence de communes de sa strate de population, il doit être souligné que **le montant de DGF perçu par habitant par la ville de Bordeaux est inférieur de près de 100 € par rapport à la moyenne de la strate. Si elle était dans la moyenne, la DGF perçue par la ville serait supérieure de 20 M€ environ par an (soit l'équivalent de 10 points d'imposition).**

Cette faiblesse de la DGF perçue par la ville au regard des autres communes de plus de 100 000 habitants s'explique par deux facteurs :

- l'inéligibilité de Bordeaux à la DSU en raison des critères de répartition (en particulier du potentiel fiscal artificiel puisque recalculé en tenant compte de la fiscalité économique transférée à la Métropole). A la différence de la majorité des grandes villes françaises, Bordeaux ne perçoit plus de DSU ;
- la réforme de la DGF de 2015 qui a créé une part « garantie » en sus des parts « population » et « superficie ». Or cette part, qui a depuis diminué plus rapidement que les autres, représentait plus de la moitié de la DGF de Bordeaux en 2015, induisant au final une baisse plus forte à Bordeaux que dans d'autres grandes villes.

Cela signifie que d'autres grandes villes bénéficient davantage de la solidarité nationale et que la ville doit assurer par ses ressources propres (dont l'impôt) ses charges de centralité.

2.1.2. Les produits de fiscalité

- **La fiscalité directe**

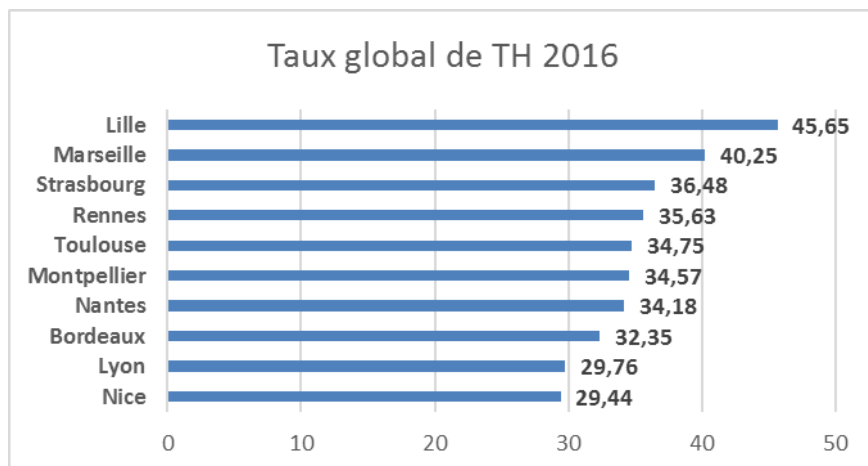
Depuis 2002, la ville de Bordeaux a mené une politique de modération fiscale avec une quasi stabilité fiscale, au contraire de plusieurs autres grandes villes, alors qu'elle supporte des charges de centralité importantes en particulier dans les domaines du sport et de la culture (Grand stade, Opéra ou Cité du Vin...), et qu'elle bénéficie moins de la solidarité nationale à travers des dotations de l'Etat, au contraire de nombreuses autres métropoles.

Concernant la taxe d'habitation (TH), la ville a jusqu'à présent décidé de conserver un abattement général à la base dérogatoire bénéficiant à tous les résidents bordelais représentant près de 20 % de la valeur locative moyenne, alors que la quasi-totalité des grandes villes (Toulouse, Nice...) ont fortement diminué leur abattement historique passant de 20 % à 15 %, 10 %, 5 % ou même 0.

Par ailleurs, depuis 2002, ce sont plus de 20 000 contribuables supplémentaires qui sont inscrits au rôle d'imposition à la TH représentant autant de nouvelles familles installées à Bordeaux.

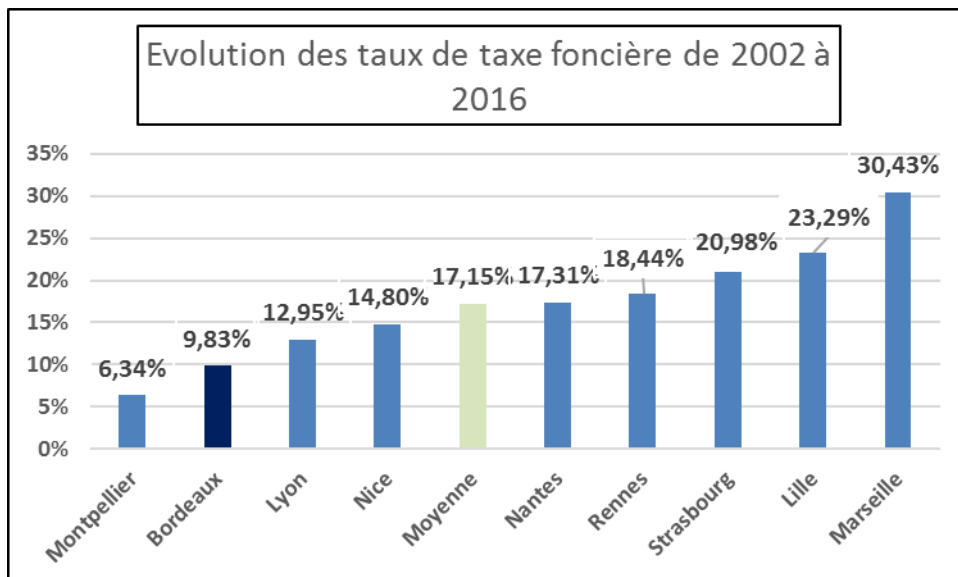
Ce dynamisme a permis d'augmenter globalement les ressources fiscales de la ville sans alourdir pour autant les taxes de chacun malgré l'accroissement des équipements dans les quartiers et des coûts de fonctionnement induits.

La comparaison des taux agrégés de TH (Ville + EPCI), comme le font désormais tous les experts en finances locales pour tenir compte de l'intégration intercommunale, fait de plus apparaître Bordeaux parmi les villes-centres les moins fiscalisées de France. Bordeaux dépasse Nice (taux le plus bas) de 9,8 % et est inférieure à Lille (taux le plus haut) de 30 %.



Source : Rapport 2016 de l'Observatoire du Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales

Le même constat peut être fait **en matière de l'évolution des taux de TF** puisque Bordeaux se classe avant dernière en 2016 des grandes villes françaises (hors Paris), démontrant **l'utilisation parcimonieuse du levier fiscal**.



En 2017, globalement, à taux constants, le produit de la fiscalité directe s'établirait à 217 M€ (soit +3,8 M€, +2 %), en raison du coefficient de revalorisation anticipé⁷ et d'une croissance

⁷ Un amendement d'actualisation de 0,4 % a été adopté lors de la discussion parlementaire.

physique des bases escomptée à hauteur de 1,1 % pour la TH et 1,4 % pour la TF. Il est réparti entre la taxe d'habitation pour 99,2 M€ et la taxe foncière pour 118,8 M€.

- **Les droits de mutation à titre onéreux**

L'attractivité de Bordeaux a pour corollaire l'essor de l'immobilier, condition d'accueil de la nouvelle population. Ces droits sont en forte progression depuis quelques années passant de 12 M€ en 2010 à 18 M€ en 2015 et probablement autant en 2016. **Les exercices 2017 et suivant devraient confirmer la tendance observée depuis plusieurs années (environ 18 M€ de produit en moyenne)**, notamment du fait de la LGV et des opérations d'aménagement qui impactent également les quartiers périphériques.

- **Les compensations fiscales**

Le taux de minoration des allocations compensatrices, devenus « variables d'ajustement de l'enveloppe normée », devrait s'inscrire entre -21,5 % et -39,9 % en moyenne dans le PLF 2017.

Le niveau définitif de cette baisse ne sera connu qu'à l'issue du Comité des Finances Locales de janvier 2017, et ce taux devrait être au final plus élevé pour la ville même si l'assiette des allocations compensatrices est élargie par le PLF 2017. **Comme, Bordeaux n'est pas éligible à la DSU, elle subira un taux de baisse, de ses compensations « variables d'ajustement », plus important que celui de la minoration des compensations de l'enveloppe nationale. A l'opposé les communes éligibles à la DSU et qui de ce fait sont « protégées », subiront une baisse moins importante que celle de l'enveloppe nationale.**

Cependant, l'ensemble des compensations fiscales est prévu dans le PLF en augmentation de 300 M€. En effet, la compensation de TH, l'une des rares compensations qui ne soit pas intégrées dans les variables d'ajustement, est en forte augmentation en raison du rétablissement de la demi-part dite « parents isolés » ou « veuves » en LFI 2016. Cette mesure a gonflé les bases de TH exonérées en 2016 entraînant un accroissement des compensations correspondantes en 2017.

La base exonérée de TH suite à cette modification législative devrait augmenter de 5 M€, passant de 25,8 M€ en 2015 à 30,8 M€ en 2016 et la compensation correspondant passant de 4,5 M€ en 2016 à 5,4 M€ en 2017.

La compensation étant calculée sur le produit de la base exonérée en N-1 multiplié par le taux de 1991, elle ne couvre que partiellement la perte de produit.

Dans ces conditions, bien que les compensations « variables d'ajustement » devraient baisser fortement (-28,7 % pour les compensations de taxe foncière et -39,9 % pour la compensation spécifique ex-TP), l'effet de forte augmentation de la compensation de TH pourrait aboutir à une augmentation des **allocations compensatrices qui s'établiraient à 6,12 M€.**

Enfin à ces montants, s'ajoutent la somme à percevoir par Bordeaux au titre de la **dotations nationale de péréquation** qui est maintenue pour 2017 et devrait s'établir à **0,87 M€.**

- **Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Afin de tenir compte de la mise en place des nouveaux schémas de coopération intercommunale (SDCI), le PLF 2017 prévoit de stabiliser la péréquation horizontale avec un gel du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à son niveau atteint en 2016 de 1 Md€. A enveloppe inchangée, les variations du FPIC entre 2016 et 2017 seront fonction soit des changements de statut de l'EPCI (bénéficiaire/contributeur), soit, même à périmètre inchangé, des changements d'écart à la moyenne des valeurs de référence (ces derniers changements vont prendre une ampleur inaccoutumée du fait de la réduction des 2/3 du nombre d'EPCI qui passe de

2 065 à 1 245 au 1^{er} janvier 2017 - pour rappel la contribution au FPIC est réparti par le biais du potentiel financier agrégé par habitant qui est calculé au niveau de l'ensemble intercommunal).

Par ailleurs, afin de préserver les communes défavorisées situées dans des communautés contributrices, les 250 villes de plus de 10 000 habitants de la DSU cible, les 30 villes de 5 000 à 10 000 habitants des premiers rangs, ainsi que les 2 500 « premières » communes éligibles à la DSR voient depuis 2016 leur contribution au FPIC prises en charge par leur EPCI.

En 2017, avec la réforme de la DSU et donc de la DSU-cible, les critères d'éligibilité devraient être modifiés : la quote-part des revenus passerait de 10 % à 25 %, celle du potentiel financier de 45 % à 30 %, celles des Aides personnalisées aux logements (APL) et des logements sociaux resteraient inchangés à respectivement 30 % et 15 %.

Face aux incertitudes qui découlent d'une part, de l'impact de la réduction du nombre d'EPCI qui va profondément modifier les valeurs de référence utilisées dans la répartition du FPIC, et d'autre part, de la réforme de la DSU, **pour 2017, la contribution de Bordeaux au FPIC de son territoire devrait être supérieure à celle de 2016 s'établissant à 2,7 M€ (contre 2,4 M€ en 2016).**

- **L'attribution de compensation (AC)**

L'AC pour 2017 sera modifiée pour tenir compte des ajustements intervenus en 2016 et à intervenir en 2017.

Ainsi, l'exercice 2017 sera tout d'abord marqué par un nouveau transfert de compétence (lutte contre la pollution de l'air) et par le transfert d'équipements touristiques (parc des expositions, palais des congrès et pontons) et sportif (Stade Matmut Atlantique). **Au final, l'ensemble des évaluations réalisées par la CLECT en 2016 sur ce périmètre représente un montant de 3,9 M€⁸.** Ce montant viendra majorer l'attribution de compensation qui sera versée à la Métropole en 2017.

Par ailleurs l'AC pour 2017 intégrera plusieurs modifications issues du processus de mutualisation en cours ; l'ensemble de **ces corrections aboutissant à une baisse de l'AC versée de 3,2 M€ :**

- Le coût de renouvellement des équipements mutualisés en 2016 sera corrigé du FCTVA, ce qui baisse l'attribution de compensation (AC) de 0,9 M€.
- Des ajustements dus à l'intégration dans l'AC de nouvelles dépenses à la charge des services communs ou à la sortie de certains postes de charges et recettes revenant dans le budget communal alors qu'ils avaient été intégrés dans l'attribution 2016 ; ces mouvements se traduisent par une diminution de l'AC versée de 2,3 M€.

Au final, l'AC versée à Bordeaux Métropole qui s'élevait à 61 M€ en 2016 serait réévaluée à 61,7 M€⁹.

- **La dotation de solidarité métropolitaine (DSM)**

La DSM simulée pour la ville de Bordeaux est estimée à 9,5 M€ à ce stade, soit une légère amélioration en raison de l'étalement sur 2 ans de la baisse de la DGF. Néanmoins, il faudra attendre de connaître l'évolution des recettes de Bordeaux Métropole pour connaître plus précisément son montant.

⁸ Le total de l'évaluation indiqué dans le rapport de la CLECT pour la ville de Bordeaux s'élève à 6,64 M€ dans la mesure où il prend en compte l'Opéra, l'Auditorium et la Cité du Vin que la ville a décidé de ne pas transférer.

⁹ Soit 61 M€ + 3,9 M€ - 3,2 M€ = 61,7 M€

En cas d'arrêt de la contribution au redressement des comptes publics sur la DGF, la DSM progresserait à nouveau entre 2018 et 2020.

2.1.3. Les recettes des services

Le budget 2017 intégrera les transferts à Bordeaux Métropole des recettes liées aux équipements métropolitains que ce soit les recettes du tourisme fluvial estimées à 0,44 M€ ou encore la redevance perçue au titre du stade Matmut Atlantique de 8,49 M€. Il intégrera également les recettes de remboursements opérés par Bordeaux Métropole que ce soit dans le cadre des mises à dispositions d'agents, de locaux au sein de la Cité municipale ou des remboursements dans le cadre du service commun des Archives, pour un montant de 0,5 M€.

Le budget prendra également en compte les recettes exceptionnelles liées aux manifestations comme Agora et Paysages 2017 pour 0,61 M€, ainsi que le montant pour l'année 2017 du reversement à opérer par le CCAS au titre de la capitalisation des loyers à facturer pour son occupation de la Cité municipale à hauteur de 5 M€, une fois la nouvelle convention entre le CCAS et la ville signée et la vente conclue.

La principale progression des recettes proviendra du stationnement payant avec, dès 2017 une hausse du produit attendu de 2 M€ (portant le total à percevoir à 8 M€) suite à l'extension des zones réglementées. Sur les exercices suivants, est intégrée l'incidence de la mise en œuvre de la dépénalisation du stationnement avec un effet d'arbitrage opéré par l'utilisateur en faveur de la redevance stationnement (par rapport à une redevance post-stationnement devenue plus dissuasive) comme cela a été constaté dans les villes l'ayant mis en œuvre.

Pour les autres services offerts à la population, la progression des recettes est attendue principalement sur le volume d'entrées ou de prestations rendues au regard des chiffres de fréquentation en progression compte tenu de l'attractivité de la ville.

Il sera néanmoins nécessaire de conduire en 2017 une réflexion sur la politique tarifaire municipale, parfois ancienne, complexe et peu lisible (à l'exemple des 11 tranches tarifaires pour la restauration scolaire). Cette réflexion devra porter sur la charge nette que doit supporter le budget (et donc le contribuable) et sur l'adaptation des tarifs à la capacité contributive des usagers et les risques effets d'éviction. **A cette fin, une analyse sera menée sur 2017 pour proposer une nouvelle grille de tarification qui pourrait s'appliquer à compter de 2018.**

Enfin le renouvellement des contrats de délégation de service public (contrat du Casino notamment sur l'année 2018), le recours au financement par l'initiative privée seront aussi des leviers permettant d'optimiser les ressources courantes.

Au total, pour 2017, le montant du produit des services devrait se situer à environ 69 M€.

2.2. Les principales dépenses de fonctionnement

La contraction des recettes de fonctionnement impose à l'ensemble des collectivités, pour ne pas accentuer l'érosion de leur autofinancement, de contraindre leurs dépenses de fonctionnement et ce alors qu'elles peuvent avoir à répondre à un dynamisme de la demande de services offerts, soit du fait de leur essor démographique, soit du fait de besoins nouveaux inhérents à l'évolution sociétale.

Le total des dépenses de fonctionnement de la ville prévu pour 2017 s'élèverait à près de 340 M€, dont 139,7 M€ pour les dépenses de personnel.

Pour faire face à l'effet de ciseau, une variable clé sera la maîtrise de la progression de la masse salariale qui devra être limitée à 1,3 % maximum à compter de 2018, incluant les recrutements

nécessaires aux nouveaux équipements ouverts. Une partie spécifique de ce rapport est consacrée aux ressources humaines.

L'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement courant des services est fixé à 1 % à compter de 2017 avec parallèlement un maintien des subventions versées à 39,6 M€ pour 2017 pour 40,1 M€ voté au budget primitif 2016. Compte tenu de la priorité donnée aux secteurs de la jeunesse, du développement social ou de la petite enfance, l'ajustement est réparti sur les autres domaines d'intervention.

Pour 2017, les dépenses de fonctionnement seront également impactées par le transfert des équipements touristique et d'intérêt métropolitain avec d'une part, le transfert à Bordeaux Métropole des loyers du crédit-bail immobilier versés au titre du palais des congrès (0,53 M€) et d'autre part, le transfert des redevances non financières et la taxe foncière pour le stade Matmut Atlantique (3,75 M€ et 0,56 M€), mais celle-ci donneront lieu à compensation via l'attribution de compensation.

La structure des dépenses sera également modifiée par la reprise de budgets confiés aux services communs mais qui s'exécuteront dans budget communal pour 2,9 M€ (l'entretien de l'éclairage publique, les dépenses de contentieux et frais d'actes, d'audits et de missions spécifiques à la commune et les dépenses liées à la capture des animaux errants notamment).

Retraitées de cette évolution de périmètre et du budget exceptionnel des manifestations spécifiques (Euro 2016 d'une part et AGORA, Paysages 2017 et l'accueil de la Solitaire du Figaro d'autre part), **les seules dépenses de fonctionnement diminueraient de -0,04 % par rapport au budget 2016.**

2.3. L'investissement

2.3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées de 3 parts principales : les recettes de cession, le FCTVA et le reversement du produit de taxe d'aménagement perçu par la Métropole au regard des investissements réalisés par la ville et des participations aux projets d'équipement.

Pour les années 2017 à 2020, le produit global attendu est constant, en moyenne de l'ordre de 21 M€ pour les cessions et les subventions d'équipement reçues, et de 10 M€ pour le FCTVA.

Pour 2017, le total des recettes d'investissement inscrits sera de 35 M€. S'ajouterait à ce montant le montant du remboursement en une fois de l'annuité capitalisée des quotes-parts d'emprunts transférables à la Métropole au titres des équipements touristiques et sportif représentant près de 10 M€.

A noter enfin que le PLF 2017 prévoit la reconduction du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) inscrit au PLF 2016 ; fonds instauré en compensation des baisses de dotation.

La ville qui était éligible en 2016 à la seule 1^{ère} enveloppe de 500 M€¹⁰ **a déposé en 2016 deux dossiers répondant aux critères** : pour la réhabilitation de la salle des fêtes du Grand parc et la rénovation du groupe scolaire de la Benaugue représentant plus de 9 M€ HT de dépenses et un montant de FSIPL sollicité de 5,4 M€ (respectivement 1,7 M€ et 3,7 M€). **Sur ces deux dossiers, seul le projet du groupe scolaire s'est vu réserver une suite favorable et pour un montant de 0,46 M€.**

¹⁰ A répartir entre les régions au prorata de leur population et selon les grandes priorités nationales que sont : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, les mises aux normes des équipements publics et la construction d'équipements publics rendus nécessaires par l'accueil des populations.

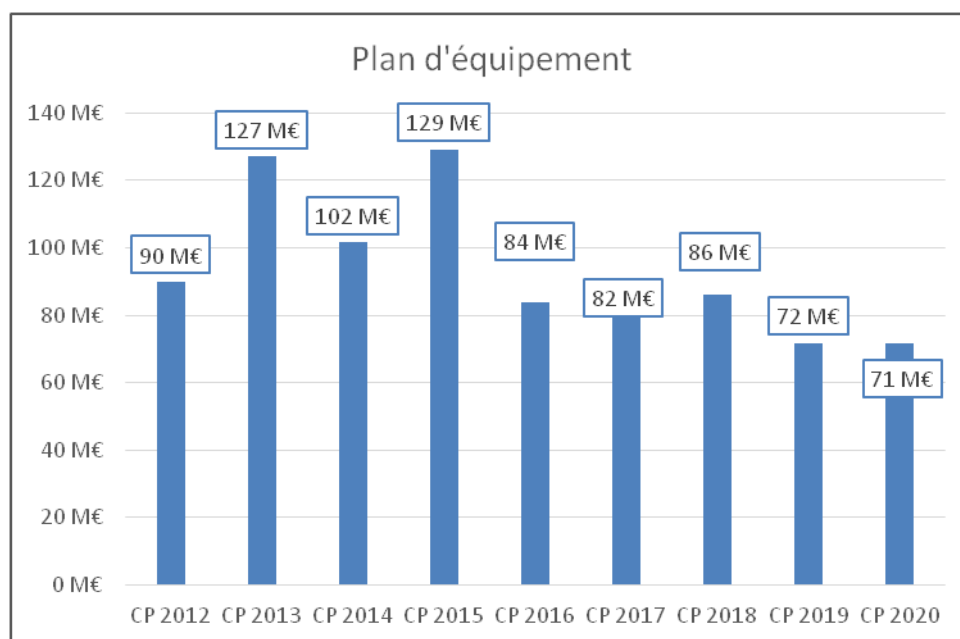
La ville déposera de nouveaux dossiers en 2017 afin d'obtenir des financements plus importants sur cette nouvelle enveloppe.

2.3.2. Les dépenses d'investissement

Tant au regard des opérations d'aménagement qui induisent la livraison de nouveaux équipements pour satisfaire l'apport de population nouvelle que des nécessaires réparations et mises aux normes (notamment en matière d'accessibilité) de son patrimoine existant, **la ville doit maintenir une capacité d'investissement se situant aux alentours de 77 M€ en moyenne pour les prochains exercices budgétaires. Ainsi sur la mandature, ce n'est pas moins de 520 M€ de crédits de paiement qui seraient programmés participant ainsi au soutien du tissu économique local.**

La gestion en autorisations de programmes (AP/CP) va être élargie afin de mieux suivre les engagements pluriannuels de la ville, mais aussi de gérer les inscriptions de dépenses au plus près des besoins de crédits de paiement et pour ne pas mobiliser inutilement des ressources.

Pour le seul exercice 2017, le programme d'équipement s'élèvera à environ 82 M€ et la projection des dépenses d'équipement se présente de la façon suivante jusqu'en 2020 :



La présentation des opérations d'investissement par grandes politiques municipales pour les exercices 2017 à 2020 est annexée au présent rapport. Par ailleurs, le projet de mandature actualisé est présenté à l'Assemblée délibérante dans la même séance que le débat d'orientations budgétaires.

La politique Ressources Humaines

L'année 2016 a été la première année de la mutualisation ce qui a eu de forts impacts en termes de gestion de ressources humaines (environ 1 360 agents ont intégrés les services communs). Notre collectivité a fait le choix d'entrer dans un processus de métropolisation très ambitieux puisque tous les domaines ciblés dans le schéma de mutualisation ont fait l'objet d'une création de services communs.

Le choix de la mutualisation doit être source d'efficacité et de performance accrues dans la qualité du service à l'utilisateur et elle constitue l'opportunité de porter un regard neuf sur les enjeux de la fonction Ressources Humaines.

1. Structuration et composition des frais de personnel

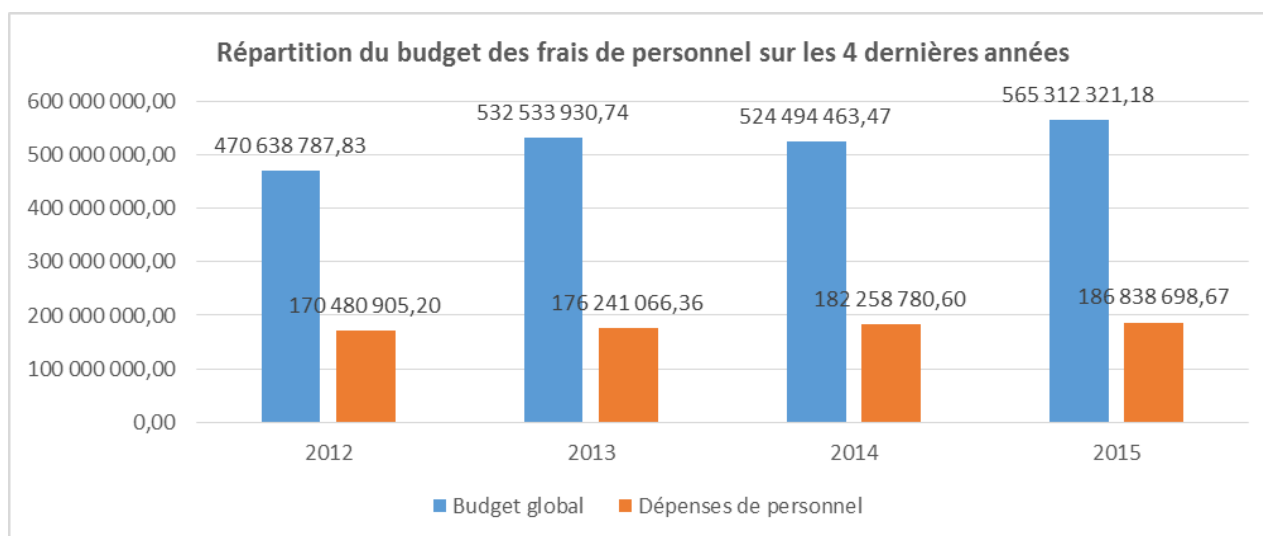
En 2016 la masse salariale a été fortement impactée par les opérations de mutualisation rendant les comparaisons avec les exercices précédents peu lisible.

Le budget consacré à la masse salariale devrait être légèrement inférieur à 134 M€, traduisant une forte dynamique de la masse salariale. Cette évolution provient de 2 paramètres essentiels :

- Les mesures gouvernementales (hausse du point d'indice et mesures PPCR) ;
- Le développement de la ville et concomitamment des services publics offerts (ainsi notamment la création de 28 postes dans les écoles).

Néanmoins, plusieurs créations de postes vont générer des recettes nouvelles et certaines dépenses donneront lieu à compensation.

1.1. Structuration des dépenses de personnel



Le budget consacré à la masse salariale est calculé chaque année en prenant en compte le montant estimé de la mensualité de décembre de l'année en cours (purgé des éléments variables et ponctuels) multiplié par 12. De cette somme, qui constitue la base nécessaire au fonctionnement des services, sont retranchés l'enveloppe prévisionnelle des départs tous motifs confondus ainsi que le volume d'heures supplémentaires.

Le chiffre ainsi obtenu (127,7 M€ pour 2017) correspond aux dépenses incompressibles de la collectivité.

À ce montant viennent s'ajouter des dépenses liées à des mesures nationales ou à des charges obligatoires propres à la collectivité, à savoir **1,1 M€ en 2017**, dont :

- Recensement (70 000 €),
- Capital décès (105 000 €),
- Fonds de compensation SFT (224 000 €),
- Garantie individuelle du pouvoir d'achat (150 000 €),
- Indemnités de tenues des bureaux de vote (600 000 €).

Ainsi que les charges liées aux mesures gouvernementales, soit **1,6 M€ en 2017**, dont :

- Revalorisation des carrières, mise en œuvre des parcours professionnel, carrières et rémunérations (**PPCR**) (**800 000 €**),
- Augmentation de la valeur du **point d'indice (700 000 €)**,
- **Augmentation des cotisations** patronales retraite CNRACL, IRCANTEC, URSSAF, **revalorisation du SMIC (130 000 €)**.

Il convient de souligner que la politique poursuivie par la ville en faveur des personnes en situation d'handicap a permis d'augmenter le nombre d'agents Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE), toujours avec une grande majorité de personnes possédant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

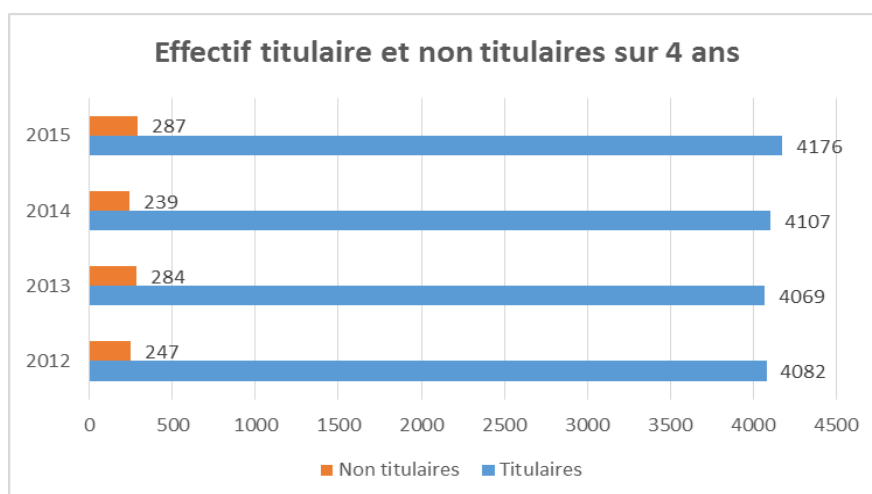
Le nombre de BOE s'élève à 370 et permet à la Ville de Bordeaux d'afficher un taux de 8,3%, ce qui lui permet d'être exonéré de tout autre prélèvement en la matière ; taux remarquable compte tenu de l'obligation légale fixée à 6%.

Enfin dans la construction budgétaire viennent se rajouter des éléments financiers portés par la collectivité au titre de sa politique des Ressources Humaines. Ainsi le budget 2017 comprendra :

- Une enveloppe de 0,98 M€ permettant de maintenir au même niveau que les années précédentes les efforts de la collectivité en matière d'avancement : avancements d'échelons, avancements de grades et promotions internes ainsi que les nominations après réussite à concours ;
- Une enveloppe de 0,8 M€ pour les recrutements nécessaires au développement des services (25 nouvelles ouvertures de classes dans les écoles attendues pour la rentrée 2017, l'ouverture du Muséum d'histoire naturelle, ainsi que de la salle des fêtes du Grand Parc et de la médiathèque de Caudéran).
- Un budget de 6,5 M€ est consacré aux remplacements et à l'accroissement temporaire d'activité (remplacements au sein des crèches et des écoles compris).
- Un budget spécifique d'heures supplémentaires de 0,9 M€ permettant aux directions de faire face aux sollicitations ponctuelles mais plus nombreuses ces dernières années.

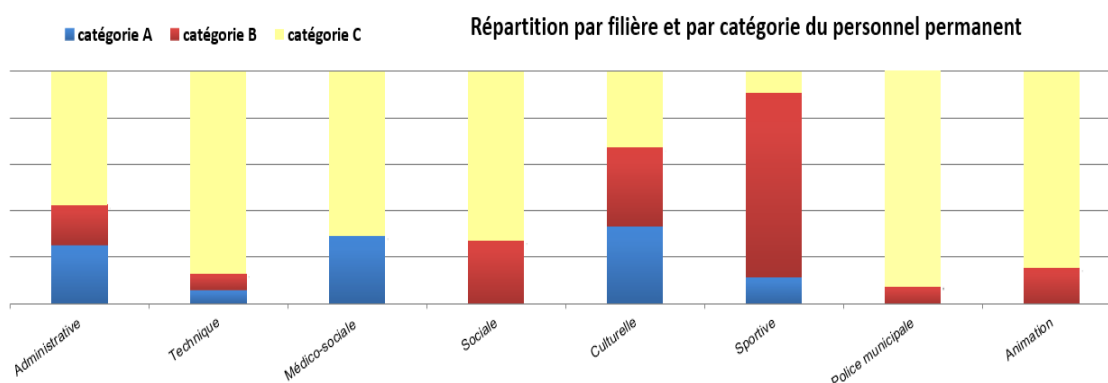
1.2. Structure et évolution des effectifs

- Nombre d'agents permanents sur les 4 dernières années :



L'effectif global de la collectivité est en augmentation (+3,1 % entre 2012 et 2015) du fait de l'ouverture d'équipements de proximité nouveaux (crèches, écoles, médiathèques, équipements sportifs...) et d'un renforcement des métiers de la proximité et de la sécurité.

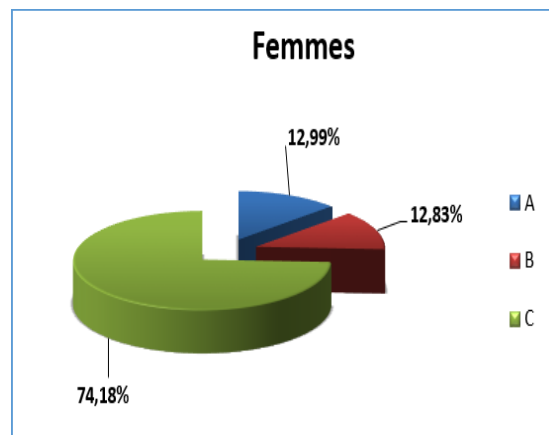
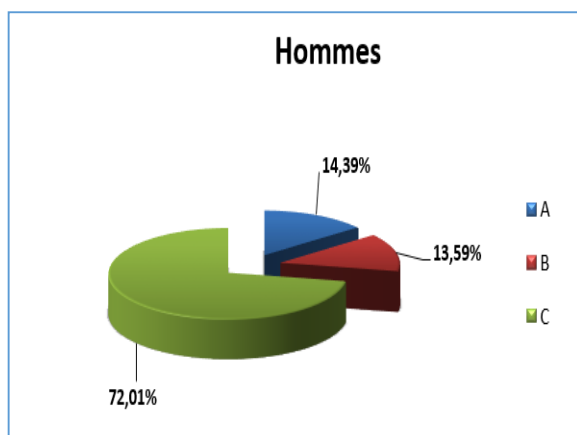
- Répartition des effectifs permanents par catégorie hiérarchique et par filières :



Globalement, toutes les filières sont en augmentation. L'augmentation la plus significative concerne la filière administrative (+49 agents, dont 19 de catégorie A).

A noter qu'un effort particulier a été réalisé en faveur de l'augmentation des effectifs de la police municipale.

- Répartition Hommes / Femmes en masse :



Proportionnellement, le nombre de catégorie A féminins (+18) a plus augmenté que le nombre de catégorie A masculins (+3). Ainsi les femmes représentaient-elles, en 2015, 55,4 % des effectifs de la catégorie A.

- Temps de travail :

Les services de la ville de Bordeaux fonctionnent sur la base réglementaire des 1 607 heures annualisées, ce qui se traduit par un temps de travail hebdomadaire de 36h50 et un temps de travail journalier de 7h22.

Les cycles de travail ont fait l'objet de projets de services et sont adaptés aux besoins de ces derniers notamment en termes d'accueil des usagers.

Pour faire face aux besoins imposés par le service au public, des horaires décalés de nuit ou de week-end ont été mis en place ; cela concerne un effectif de 191 agents. Enfin pour les services des crèches et des écoles, 2 cycles spécifiques inférieurs à 1 607h ont été déterminés par délibération, du fait de la pénibilité liée aux fonctions.

- Régimes indemnitaires et avantages en nature

La part du budget annuel consacré au versement du **régime indemnitaire est de 9,1 M€**. A noter que la ville de Bordeaux a mis en place un abattement du régime indemnitaire de 15 % applicable dès le 91^{ème} jour d'absence et de 25 % à partir du 181^{ème} jour d'absence.

La ville a également mis en place un régime indemnitaire lié à l'exercice de certaines missions, telles que les missions d'encadrement ou bien lié à l'exercice de fortes sujétions comme le travail de week-end (dimanche compris) ou en horaires décalés.

Ce régime indemnitaire de sujétion, instauré depuis 2009, constitue la deuxième partie du régime indemnitaire versé aux agents permanents. Il est lié aux fonctions exercées par l'agent permettant ainsi de valoriser des fonctions particulières : encadrement, expertise ou encore de sujétions particulières liées aux conditions d'exercice du métier.

Pour 2016, 891 postes sont concernés par le versement d'un régime indemnitaire : 295 postes en catégorie A, 114 en catégorie B et 482 en catégorie C.

S'agissant des avantages en nature, ils sont de deux natures :

- L'attribution de véhicules de fonction respecte les principes réglementaires qui permettent d'attribuer un véhicule de fonction aux emplois fonctionnels ainsi qu'à un membre du cabinet du Maire ; 9 véhicules sont ainsi affectés.

- Les logements de fonction, au nombre de 86, sont prioritairement affectés dans les écoles de la Ville et plus largement sur les espaces utilisés le week-end notamment, comme les espaces verts ou les espaces sportifs.

Enfin, il doit être relevé que l'attribution de véhicules de services avec autorisation de remisage à domicile ne fait pas partie des avantages en nature de notre collectivité mais, est soumise au versement d'une indemnité pour l'agent qui en bénéficie, conformément à la délibération du 27 octobre 2008.

2. Orientations pour 2017 et les exercices suivants

Le budget 2017 doit répondre à un double enjeu : faire face à la tension budgétaire tout en appréhendant la **poursuite de la dynamique de développement de la ville** en prévoyant la création de 25 postes dans les écoles, ainsi que l'ouverture ou la préparation d'ouverture d'équipements culturels pour le Muséum d'histoire naturelle, la salle des fêtes du Grand Parc, la bibliothèque de Caudéran.

Le budget prévoira une inscription de 139,7 M€ qui nécessitera la mise en place de mesures destinées à limiter la hausse de la masse salariale, ainsi l'objectif sera le maintien de l'effectif municipal. Toute création devra être financée par le non remplacement d'un autre poste.

Le dialogue de gestion avec les directions générales sera renforcé afin de mieux cerner les besoins et les adapter à l'objectif budgétaire de 2017 mais également pour préparer la gestion pluriannuelle des effectifs. Les remplacements ne seront pas systématiques et feront l'objet d'une analyse au cas par cas, permettant de financer d'éventuelles créations.

Sur la période 2018-2020, l'évolution prévisionnelle de la masse salariale envisagée se situerait à +1,3 % par an. Cet objectif ambitieux nécessitera d'agir prioritairement sur 3 leviers :

- L'intensification de la lutte contre l'absentéisme (en améliorant la prévention mais aussi le contrôle, et en mettant en place des mesures concrètes et opérationnelles).
- Le non remplacement de poste au moment de leur libération (soit par mutation, soit par départ à la retraite) et la poursuite des redéploiements de postes pour l'ouverture des nouveaux équipements.
- L'optimisation, voire la réévaluation des niveaux de service délivrés dans certains secteurs d'intervention, en privilégiant les équipements et services de proximité.

A noter enfin que pour l'année à venir 0,3 M€ seront affectés à la participation employeur à la complémentaire santé des agents.

Prospective de la masse salariale pour la période 2017-2020



La gestion de la dette

Deux années successives de désendettement ont permis de retrouver des marges de manœuvre permettant à la ville de pouvoir recourir de nouveau à l'emprunt pour financer notamment les investissements requis par son développement.

1. L'encours au 1^{er} janvier 2017

Suite à deux exercices sans mobilisation nouvelle de dette (hors intégration des PPP), la dette propre de la ville de Bordeaux devait enregistrer au 1^{er} janvier 2017 une baisse prévisionnelle de son encours de plus de 8 % par rapport à l'encours mobilisé au 1^{er} janvier 2016, passant de 374,1 M€ à 343,5 M€ (contrats de partenariat inclus).

Identifié comme un équipement d'intérêt métropolitain, le Stade Matmut Atlantique sera transféré à Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2017 ainsi que le contrat de partenariat et l'encours de dette associé (soit un capital restant dû de 121,2 M€ au 31 décembre 2016). De ce fait, les redevances financières de l'équipement (dette cédée et dette non cédée) seront désormais à la charge de Bordeaux Métropole (mais compensée via l'attribution de compensation).

L'annuité 2017 de 6,12 M€ qui sera transférée se décompose comme suit :

- Dette cédée auprès de Dexia (50 %) et Sumitomo Mitsui Banking Corporation - SMBC (50 %) :
 - notionnel de départ (montant de l'encours initial) : 114,32 M€
 - notionnel transféré au 1^{er} janvier 2017 : 109,81 M€
 - taux d'intérêt fixé : 1,97 % (contre 4,73 % estimé en 2011)
 - durée : 30 ans
 - annuité 2017 : 4,99 M€
- Dette non cédée réglée auprès de Stade Bordeaux Atlantique (SBA):
 - notionnel de départ (montant de l'encours initial) : 9,94 M€
 - notionnel transféré au 1^{er} janvier 2017 : 9,39 M€
 - taux d'intérêt fixé : 1,97 % (contre 4,73 % estimé en 2011)
 - durée : 30 ans
 - annuité 2017 : 1,13 M€

Par ailleurs, toujours dans le cadre du transfert du stade mais également des équipements touristiques, les annuités correspondant aux quotes-parts d'emprunts globalisés, qui ont été mobilisés par la ville pour le financement de ces équipements, feront l'objet d'un remboursement par Bordeaux Métropole en un seul versement sur 2017. Cela se traduira par l'ouverture d'une créance en investissement de 9,73 M€ et par une recette de remboursement d'intérêts de 0,40 M€ en fonctionnement. En fonction des opportunités cette recette pourra être consacrée à des remboursements anticipés d'emprunts.

Suite à ce transfert d'équipements, l'encours de dette de la ville de Bordeaux au 1^{er} janvier 2017 s'élèvera à 224,23 M€, et sans mobilisation nouvelle s'établirait à 200,47 M€ au 31 décembre 2017.

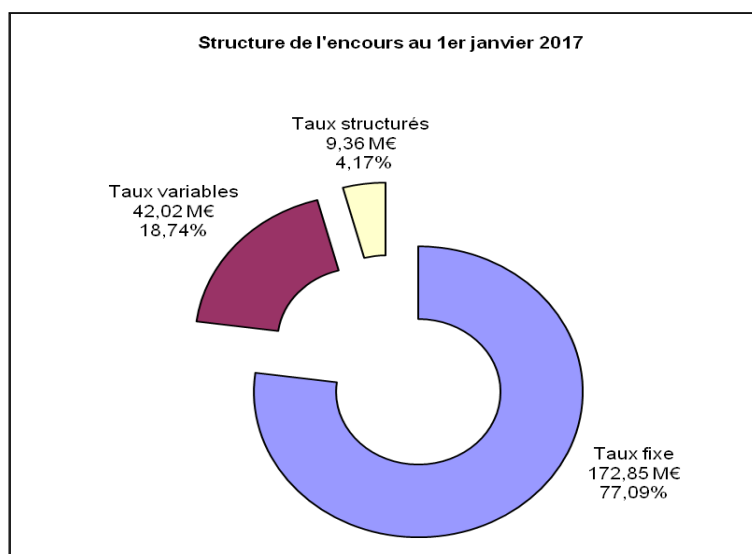
Ainsi, sur la base de la population DGF 2016 (252 004 habitants), l'encours par habitant devrait s'établir à 890 € environ au 1^{er} janvier 2017 pour une valeur pour les communes de la strate de 1176 €¹¹.

¹¹ Derniers chiffres disponibles de la DGCL (CA 2014) « Les collectivités locales en chiffres 2016 » p 49.

1.1. La répartition de l'encours

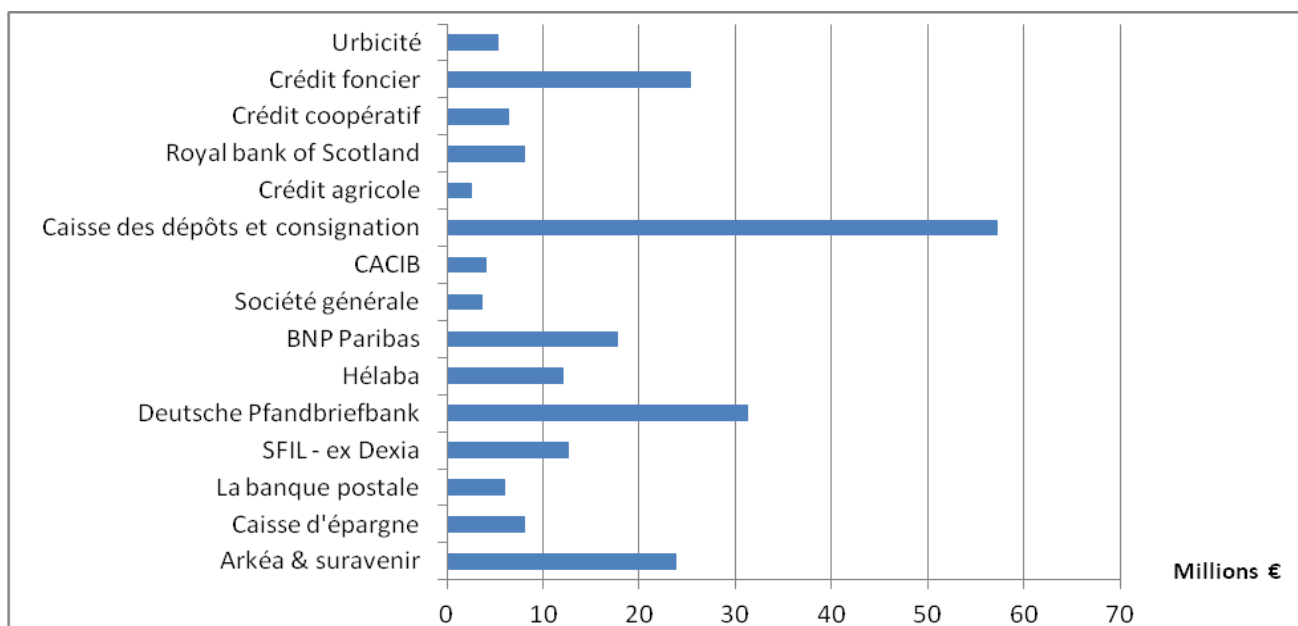
Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2015 et 2016. Pour autant, profitant des conditions de taux intéressantes offertes par les établissements de crédits, la Ville a privilégié ces dernières années une stratégie de long terme en contractant des contrats à taux fixe.

En effet, les taux de marché sur des emprunts d'une durée de 15 ou 20 ans se stabilisent maintenant à des niveaux très bas. Or, un taux fixe avantageux permet à la fois de se préserver des futures hausses de taux et de cristalliser les intérêts dans le temps pour avoir une vision exacte des charges financières à payer sur toute la durée des emprunts. En conséquence, **l'encours est largement positionné à taux fixe pour 77,09 %**, comme dans de nombreuses collectivités.



1.2. La diversification de l'encours

La dette propre de la ville est caractérisée par la diversité des prêteurs qui lui assure un réel atout pour la recherche et l'optimisation des financements. La dette est principalement détenue par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour 57 M€ et, dans une moindre mesure, par la Deutsche Pfandbriefbank (pour la Cité Municipale), le Crédit Foncier et Arkéa pour respectivement 24 M€ et 25 M€.



Cette diversification sera poursuivie dans le cadre de la recherche de financement pour 2017, même si le recours aux institutionnels tels que la CDC sera en priorité recherché en cas d'éligibilité aux enveloppes bonifiées comme le prêt « croissance verte » à taux zéro.

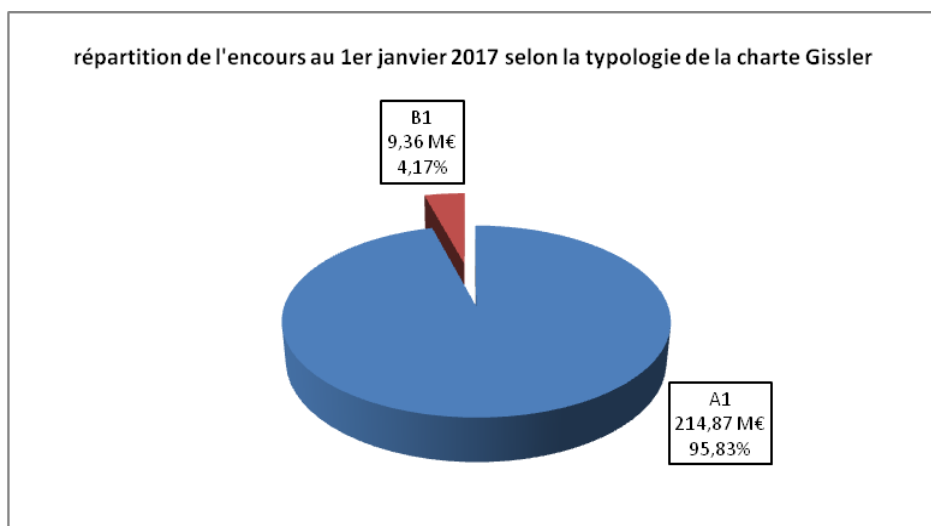
1.3. La gestion du risque

Par ailleurs, la structure d'exposition de la dette propre de la Ville présente un profil très sécurisé puisque l'encours dont les risques sont nuls (classé A1 selon la charte Gissler) représente 95,8 % de l'encours total.

La typologie Gissler permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions : la nature des indices classés de 1 à 6 (6 correspondant au plus risqué) qui juge de la volatilité des indexations et la structure de l'emprunt de A à F (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet de levier).

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette propre (224,23 M€) est ventilé de la façon suivante :

Typologie Gissler	Montant de l'encours	Nombre de contrats
A1	214,87 M€	54
B1	9,36 M€	3



La dette classée dans la typologie B1 est constituée de taux fixes à barrière. Le principe de ces produits consiste à constater un taux fixe tant que l'EURIBOR n'a pas atteint un certain niveau fixé dans le contrat. Si le niveau est atteint, c'est alors le taux de l'EURIBOR constaté qui s'applique au contrat. Néanmoins ce type de contrats ne présente pas de risques particuliers puisque, quoi qu'il arrive, les indexations EURIBOR, si elles sont activées, correspondent aux indexations du marché qui restent actuellement très basses.

2. Les perspectives d'emprunt pour 2017 et suivants

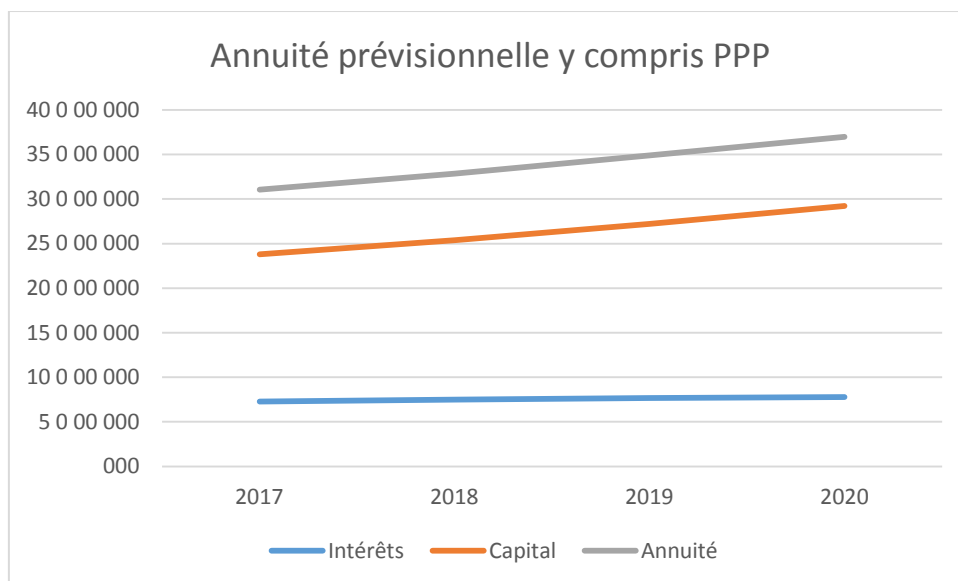
Suite au Brexit, les taux long terme ont atteint leur plus bas niveau historique. Même si on constate actuellement une volatilité plus importante avec la progression de l'inflation et des cours de pétrole, leur niveau devrait rester durablement bas sur une durée longue, au-delà de l'exercice 2017. Ainsi, si de nouvelles mobilisations d'emprunts en fin d'année 2016 s'avéraient nécessaire, la souscription d'un prêt avec phase de mobilisation courant jusqu'en 2017 peut apporter la souplesse nécessaire.

Le besoin prévisionnel d'emprunts nouveaux pour 2017 est estimé à 50 M€ en intégrant le financement des reports d'investissement de l'exercice 2016. Les prochains mois seront consacrés à la recherche de financements performants comme ceux proposés par la CDC et, en particulier, un prêt à taux zéro qui pourrait être accordée à la ville afin de financer plusieurs projets de rénovation (crèches, groupes scolaires, gymnases, équipements culturels ou socioculturels...) pour un total de 15 M€.

35 M€ seront à rechercher auprès des établissements de crédits dont les conditions financières n'ont jamais été aussi favorables. Les taux proposés sont désormais passés sous le seuil de 1 % en taux fixe sur des durées de prêts à 15 ans.

Pour le financement des dépenses d'équipement exécutées sur les exercices suivants, une mobilisation d'emprunt annuelle moyenne de 45 M€ paraît probable, ce qui conduirait à un encours au 31 décembre 2020 de près de 298 M€ et une capacité de désendettement de 12,3 ans (contre 13,1 ans estimés au 31 décembre 2017) en l'absence d'AC d'investissement et de 9,8 années si celle-ci est mise en place à compter de 2017.

Compte tenu de cette prévision de mobilisation nouvelle, l'annuité prévisionnelle évoluerait de la façon suivante :



L'annuité de la dette 2017 se décomposera entre les intérêts estimés à 7,3 M€ et le remboursement du capital estimé à 23,8 M€, soit un total de 31,1 M€. L'annuité atteint 123,3 € par habitant.

3. La gestion de la trésorerie

Au mois de septembre 2016, la ville de Bordeaux a renouvelé ses lignes de trésorerie en signant, pour une durée d'un an, deux contrats pour un total de 60 M€. **Ces deux lignes ont été négociées à des conditions de marge avantageuses à respectivement +0,47 % et 0,48 % ; dans la fourchette la plus basse du marché bancaire ; ce qui devraient permettre des économies de frais financiers importants en 2017.**

Ces lignes devront être renouvelées en 2017 a priori dans les mêmes conditions de marché.

LES GRANDS EQUILIBRES financiers

1. Evolution des ratios de gestion

Au regard des évolutions attendues des recettes et de la capacité plus faible de réduction des dépenses, l'épargne de la ville, comme celle de nombreuses communes, se contracte significativement en raison de l'effet cumulé des baisses de dotations. Il convient de souligner que malgré cette épargne nette négative (-4,7 M€ en 2017), la couverture des annuités par les ressources propres est assurée et l'équilibre financier de la ville n'est naturellement pas compromis.

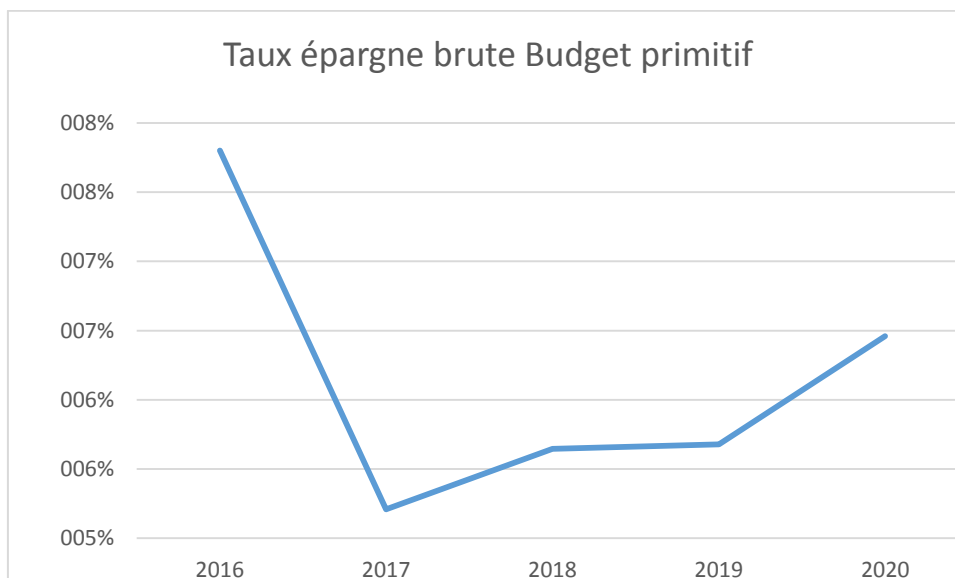
Il n'est pas inutile de rappeler que cette épargne aurait été très positive si les dotations de l'Etat n'avaient pas été si brutalement baissées.

Il convient de rappeler que ce phénomène est principalement lié par l'impact sur la seule section de fonctionnement des transferts de charges opérés vers la Métropole que ce soit au titre des compétences, de la mutualisation ou a fortiori au titre des équipements d'intérêt métropolitain. La correction nécessaire au rétablissement de l'épargne liée à ce problème comptable équivaldrait à 3 points de fiscalité.

Sans pouvoir restaurer les niveaux d'épargne nette tels qu'ils ressortaient avant la diminution des dotations de l'Etat, **l'imputation d'une partie de l'attribution de compensation en investissement (ne serait-ce que sur le seul périmètre des transferts 2016 – équipements touristiques et Grand stade) conduirait à une épargne positive sur la période (1,5 M€ en 2017).**

	Budget 2016 consolidé DM 1 et 2	2017	2018	2019	2020	% sur la période
<i>Recettes de fonctionnement</i>	380,28	367,03	370,38	371,80	376,27	-1,05%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	345,56	339,93	341,28	342,31	343,52	-0,59%
EPARGNE DE GESTION	34,73	27,10	29,10	29,49	32,76	-5,67%
<i>Intérêts dette y compris PPP</i>	8,97	7,98	8,18	8,38	8,46	-5,65%
EPARGNE BRUTE	21,71	19,12	20,91	21,11	24,30	11,92%
<i>Capital dette y compris PPP</i>	30,68	23,80	25,37	27,22	29,23	-4,74%
EPARGNE NETTE	-13,65	-4,67	-4,46	-6,10	-4,91	-64,04%
<i>Recettes d'investissement</i>	91,28	44,68	30,58	32,47	29,92	-67,23%
<i>Dépenses d'investissement exécutées</i>	83,35	74,01	77,52	64,59	64,34	-22,81%
EPARGNE DE GESTION avec ACI	34,73	33,23	35,14	35,53	38,90	12,01%
EPARGNE NETTE avec ACI	-7,92	1,46	1,58	-0,07	1,21	115,29%

Sur la période 2016-2020, la moindre dynamique de recettes en raison de la forte baisse de la DGF et de la contribution accrue au titre de la péréquation va se traduire par la diminution du taux d'épargne jusqu'en 2017 avant de remonter sensiblement en fin de période.



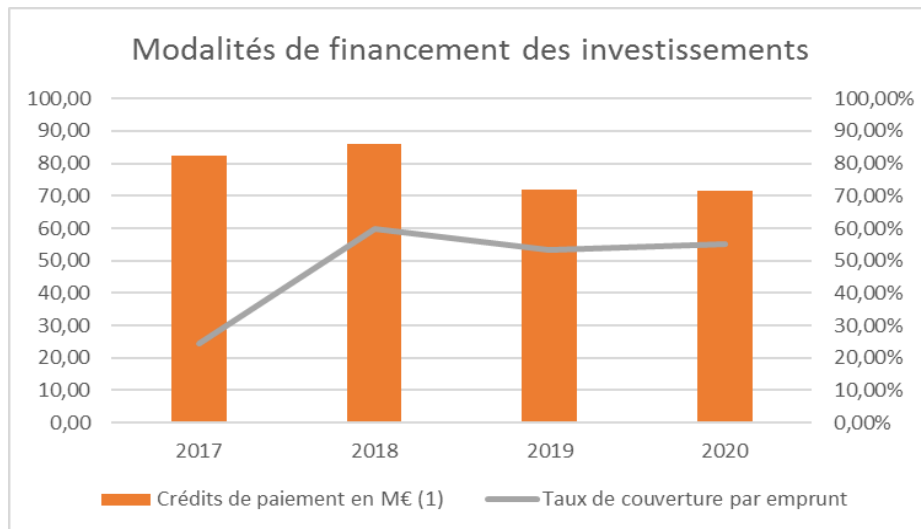
Avec l'instauration d'une AC d'investissement, le taux d'épargne brute remonterait à 6,80 % en 2017.

2. Financement du PPI

Concernant le PPI, après des programmes d'équipement exceptionnels dépassant les 100 M€ entre 2013 et 2015, la ville retrouverait une capacité d'investissement se situant aux alentours de 77 M€ jusqu'à la fin du mandat, soit un niveau similaire à celui de 2011.

L'hypothèse de financement par emprunt est renforcée compte tenu du taux d'épargne plus contraint (entre 50 % et 60 % de couverture du besoin de financement). Cette mobilisation d'emprunts nouveaux se traduirait par une reconstitution de l'encours de la ville mais qui resterait en deçà des normes de la strate du fait des efforts réalisés sur les exercices précédents. Ainsi le ratio d'encours par population (avec une anticipation d'un accroissement de 2 000 hab / an) s'établirait à 1 100 € par habitant au 31 décembre 2020 (pour rappel le ratio de la strate s'établit à 1 176 € par habitant¹²).

¹² Derniers chiffres disponibles de la DGCL (CA 2014) « Les collectivités locales en chiffres 2016 » p 49.



*
* *

Annexe 1 – Références réglementaires

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser le contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Ces dispositions ont été précisées par le décret du 24 juin 2016 (article D. 2312-3 du CGCT) relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation.

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
A - ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT						49 116 000	2 381 000	5 526 000	5 279 000	6 384 000
Patrimoine culturel						38 806 000	2 321 000	5 476 000	4 729 000	4 834 000
Mises en lumière						0	330 000	80 000	50 000	50 000
Plan lumière - mise en valeur du patrimoine de la Ville						plan d'équipement	330 000	80 000	50 000	50 000
Restauration des édifices patrimoniaux						4 305 000	646 000	755 000	964 000	580 000
Dotation pour mise en valeur du petit patrimoine						plan d'équipement	180 000	30 000	30 000	30 000
Eglise Saint Amand, diagnostic et restauration clocher						730 000	700 000	66 000	300 000	334 000
Eglise Saint Nicolas, diagnostic et restauration						700 000	700 000	0	60 000	290 000
Eglise du Sacré Cœur, diag. rest. élévations extérieures et couvertures						60 000	60 000	0	0	60 000
Eglise Saint Martial restauration de la tribune de l'orgue						150 000	150 000	0	0	0
Eglise Saint Ferdinand réfection couverture terrasse des clochers travaux						100 000	100 000	100 000	0	0
Eglise Saint Ferdinand diagnostic avant travaux de restauration						50 000	50 000	0	0	0
Grosses réparations et mise en sécurité des bâtiments cultuels						plan d'équipement	1 650 000	250 000	250 000	250 000
Rempart rue des Douves mise en valeur						150 000	150 000	0	0	0
Passerelle Eiffel, participation à la restauration						630 000	315 000	200 000	115 000	0
Jardin des remparts restauration des courtines						250 000	250 000	0	0	0
Restauration des monuments historiques						34 001 000	1 425 000	4 671 000	3 715 000	4 204 000
Bourse A Briand, étude de mise en conformité ERP et de la salle A Croizat						50 000	50 000	0	50 000	0
Bourse A Briand, restauration des façades (tranches conditionnelles non démarrées)						1 740 000	1 310 000	575 000	735 000	0
Palais Rohan, façades côté cour et toiture						3 280 000	1 770 000	0	0	100 000
Palais Rohan, nettoyage et restauration du décor de la salle du Conseil						1 600 000	1 600 000	0	0	0
Chapelle Saint Joseph - restauration des parements intérieurs						500 000	500 000	0	0	50 000
Bassins à flot réhabilitation des 2 grues						600 000	550 000	0	0	0
Basilique Saint Michel mise en sécurité de la flèche du Clocher						6 750 000	6 270 000	520 000	2 860 000	2 290 000
Eglise Saint Louis, clocher ouest et abside						2 000 000	1 775 000	0	525 000	600 000
Eglise Saint Louis, restauration des élévations nord						1 000 000	1 000 000	0	0	100 000
Basilique Saint Michel restauration de la tour du Clocher						7 250 000	7 250 000	0	0	0
Monuments des Girondins réparation du garde corps du bassin et peinture						100 000	100 000	0	100 000	0
Eglise Sainte Marie, réfection de la couverture						750 000	750 000	0	15 000	50 000
Eglise Saint Paul restauration orgue et sa tribune						1 100 000	1 100 000	0	0	100 000
Eglise Sainte Croix diagnostic du clocher sud-ouest avant restauration						50 000	50 000	0	50 000	0
Eglise Sainte Croix aménagement du chœur, restauration des stalles						375 000	375 000	0	0	0
Fontaine Sainte Croix, restauration						521 000	521 000	0	36 000	245 000
Eglise Sainte Eulalie restauration de la façade principale						400 000	400 000	0	0	40 000
Eglise Saint Pierre restauration intérieure						1 400 000	1 400 000	0	0	0
Eglise Saint Martial étude et travaux de restauration de l'orgue						600 000	600 000	0	0	0
Eglise Saint Paul restauration du clocher						900 000	900 000	0	0	90 000
Eglise Saint Paul restauration des intérieurs						1 400 000	1 400 000	0	0	0
Eglise Saint Bruno, restauration boiseries de la nef						900 000	900 000	0	0	0
Eglise Saint Eloi, restauration clocher et façades						1 000 000	1 000 000	0	0	100 000
Programme de restauration des monuments historiques - part Ville						plan d'équipement	2 400 000	300 000	300 000	300 000
Restauration de la synagogue - subvention d'équipement						60 000	30 000	30 000	0	0
Animation du patrimoine						170 000	170 000	0	0	0
CIAP Bordeaux Patrimoine Mondial travaux dont climatisation						170 000	170 000	170 000	0	0
Rayonnement architectural et urbain						310 000	60 000	50 000	50 000	50 000
Recensement et valorisation de l'architecture urbaine remarquable						310 000	60 000	50 000	50 000	50 000
Subvention aux particuliers, ravalement 4ème campagne						plan d'équipement	310 000	60 000	50 000	50 000
Tourisme						10 000 000	0	0	500 000	1 500 000
Tourisme d'affaires						10 000 000	0	0	500 000	1 500 000
Environnement parcs des expositions Bordeaux Lac, subvention à la SBEPEC						10 000 000	10 000 000	0	0	500 000
B - DEVELOPPEMENT CULTUREL						96 410 623	14 272 169	10 224 886	7 315 400	9 527 168
Développement de l'action artistique et culturelle						39 561 979	4 303 000	4 055 411	3 715 400	4 517 168

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
			Actions de développement artistique			32 246 979	3 453 000	3 045 411	2 165 400	3 137 168
				Résidences d'artistes aménagement	130 000	115 000	0	0	0	0
				Bassins à flots - Equipement culturel de proximité	478 400	478 400	0	100 000	378 400	0
				Gestion des espaces culturels municipaux	plan d'équipement	210 000	35 000	35 000	35 000	35 000
				Maison des danses Ginko	5 300 000	5 028 168	0	50 000	1 164 000	3 014 168
				PRU Benauges - Pôle culturel	12 420 000	12 420 000	0	0	0	0
				Salle de la Pergola, embellissement de la salle de spectacle dont fauteuils	750 000	420 000	70 000	70 000	70 000	70 000
				Subventions d'équipement aux associations culturelles	plan d'équipement	108 000	18 000	18 000	18 000	18 000
				Acquisition foncière + réhabilitation Manufacture Atlantique	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0
				Brazza - équipement culturel	915 000	915 000	0	0	0	0
				PRU Grand Parc - Réhabilitation de la salle des fêtes du Grand Parc	7 400 000	5 022 411	3 000 000	2 022 411	0	0
				Rock School Barbey rénovation	4 900 000	4 850 000	50 000	350 000	500 000	0
				Ecole du cirque relocalisation ou extension	30 000	30 000	30 000	0	0	0
				Théâtre Le Glob acquisition et travaux	850 000	650 000	250 000	400 000	0	0
			Base sous-marine			2 350 000	100 000	150 000	850 000	680 000
				Base sous-marine, travaux et équipement	plan d'équipement	350 000	100 000	50 000	50 000	50 000
				Base sous-marine, réhabilitation annexe	2 050 000	2 000 000	0	100 000	800 000	630 000
			Equipements culturels assujettis			765 000	50 000	160 000	0	0
				TNBA, aménagement studio de création	490 000	490 000	0	0	0	0
				TNBA, équipements audio salle Vitez	65 000	65 000	0	0	0	0
				TNBA, fosse d'orchestre salle Vitez	210 000	210 000	50 000	160 000	0	0
			Sécurité dans les bâtiments culturels			0	4 200 000	700 000	700 000	700 000
				Grosses réparations et mise en sécurité des bâtiments culturels	plan d'équipement	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000
				Mise à niveau de la sécurité des équipements culturels - alarmes	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Remplacement des systèmes de sécurité SSI	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
			Enseignement artistique			1 330 000	305 000	205 000	205 000	205 000
			Conservatoire de Bordeaux			850 000	225 000	125 000	125 000	125 000
				CNR, acquisition de matériel (dont instruments)	plan d'équipement	450 000	75 000	75 000	75 000	75 000
				CNR, rénovation et amélioration locaux	plan d'équipement	400 000	150 000	50 000	50 000	50 000
			Ecole supérieure d'Art de Bordeaux			480 000	80 000	80 000	80 000	80 000
				ESAB, dotation d'investissement	plan d'équipement	360 000	60 000	60 000	60 000	60 000
				ESAB, sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	120 000	20 000	20 000	20 000	20 000
			Lecture publique et archives			31 115 475	3 706 000	4 109 475	2 070 000	720 000
			Archives municipales			616 000	91 000	265 000	65 000	65 000
				Acquisition terrain pour extension des Archives municipales	958 700	200 000	0	200 000	0	0
				Archives, moyens généraux	plan d'équipement	326 000	76 000	50 000	50 000	50 000
				Archives municipales, petits travaux	plan d'équipement	90 000	15 000	15 000	15 000	15 000
				Extension des archives	non chiffré	à chiffrer	0	0	0	0
			Lecture publique			30 499 475	3 615 000	3 844 475	2 005 000	655 000
				Aménagement d'une bibliothèque de quartier à Caudéran et 1er équipement	7 200 000	5 873 000	2 900 000	2 373 000	600 000	0
				Bibliothèque Mériadeck, requalification phase 3 - GTC et installations techniques terminales	4 147 000	1 566 475	0	816 475	750 000	0
				Bibliothèque, acquisition de documents (livres, dvd...)	plan d'équipement	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000
				Bibliothèque, acquisition de matériel et mobilier	plan d'équipement	90 000	15 000	15 000	15 000	15 000
				Bibliothèque, acquisition et restauration des documents précieux	plan d'équipement	240 000	40 000	40 000	40 000	40 000
				Bibliothèques, sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Bibliothèque Bacalan, mise en sécurité faisabilité	3 030 000	3 030 000	30 000	0	0	0
				Bibliothèque Lac Aubiers, extension médiathèque	3 000 000	3 000 000	0	0	0	0
				Construction médiathèque dans le quartier de Brazza	6 000 000	6 000 000	0	0	0	0
				OIN Garonne Eiffel, construction d'une bibliothèque de quartier	2 500 000	2 500 000	0	0	0	0
				PRU Grand Parc - extension de la médiathèque	3 600 000	3 600 000	0	0	0	0
				Bibliothèque Jardin Public travaux, faisabilité	1 000 000	1 000 000	30 000	0	0	0
			Musées			24 403 169	5 958 169	1 855 000	1 325 000	4 085 000

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
			Développement des musées			5 820 000	335 000	305 000	325 000	335 000
				Musées, acquisition de matériel et mobilier	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Musées, centre mutualisé des collections / réserves		4 000 000	50 000	0	0	0
				Musées, constitution du fonds scientifique et restauration conservation	plan d'équipement	1 410 000	200 000	220 000	240 000	250 000
				Musées, mise à niveau de l'outillage	plan d'équipement	210 000	35 000	35 000	35 000	35 000
			Musée d'Aquitaine			1 650 000	350 000	450 000	300 000	50 000
				Musée d'Aquitaine, rénovation de l'auditorium		400 000	0	0	0	0
				Musée d'Aquitaine, rénovation des salles permanentes 20ème siècle		800 000	250 000	350 000	0	0
				Musée d'Aquitaine, rénovation toiture des réserves		250 000	0	0	250 000	0
				Musée d'Aquitaine, travaux courants	plan d'équipement	200 000	0	0	50 000	50 000
				Travaux avant relocalisation du centre Jean Moulin		200 000	100 000	100 000	0	0
			Musée des Arts Décoratifs			9 450 000	300 000	150 000	550 000	3 550 000
				Musée des Arts Décoratifs, rénovation d'ensemble		8 950 000	100 000	100 000	500 000	3 500 000
				Musée des Arts Décoratifs, création espace expo temporaire		250 000	50 000	0	0	0
				Musée des Arts Décoratifs, travaux courants	plan d'équipement	400 000	150 000	50 000	50 000	50 000
			Patrimoine naturel			480 000	180 000	100 000	50 000	50 000
				Jardin botanique, aménagement et équipements des jardins botaniques	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Jardin botanique, création forage arrosage		100 000	50 000	50 000	0	0
				Jardin botanique - création passerelles		80 000	80 000	0	0	0
			Musée des Beaux-arts			550 000	50 000	300 000	50 000	50 000
				Musée des Beaux-arts et galerie, travaux	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Musée des Beaux Arts, conservation œuvres - climatisation		500 000	0	250 000	0	0
			Musées d'Art contemporain			300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				CAPC, travaux	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
			Muséum d'histoire naturelle			6 153 169	4 693 169	500 000	0	0
				Muséum, rénovation		5 943 169	4 483 169	500 000	0	0
				Muséum, rénovation toiture pavillon administratif		210 000	210 000	0	0	0
C - DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE						143 078 602	22 975 941	21 844 443	16 900 056	13 656 018
			Aménagement urbain			27 723 438	7 708 000	2 312 000	1 312 000	1 312 000
			Aménagement			27 723 438	7 708 000	2 312 000	1 312 000	1 312 000
				Brazza - Acquisition emprise SOFERTI		6 216 000	6 216 000	0	0	0
				Brazza - acquisitions foncières (hors soferti) et libération emprise		1 917 438	180 000	1 000 000	0	0
				Etudes d'urbanisme	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Acquisition îlot des remparts		7 500 000	0	0	0	0
				Participation à l'OIN		19 400 000	1 262 000	1 262 000	1 262 000	1 262 000
			Développement économique et emploi			1 000	1 000	0	0	0
			Entrepreneuriat			1 000	1 000	0	0	0
				Acquisition de matériel	plan d'équipement	1 000	1 000	0	0	0
			Vie et déplacement dans les espaces urbains			360 000	60 000	60 000	60 000	60 000
			Déplacements doux			360 000	60 000	60 000	60 000	60 000
				Maison du vélo acquisition	plan d'équipement	360 000	60 000	60 000	60 000	60 000
			Eclairage			11 335 000	2 085 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
			Eclairage			1 500 000	250 000	250 000	250 000	250 000
				Illuminations de Noël	plan d'équipement	1 500 000	250 000	250 000	250 000	250 000
			Réseaux et enfouissement éclairage public			9 835 000	1 835 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
				Enfouissement des réseaux	plan d'équipement	835 000	335 000	100 000	100 000	100 000
				Réseaux et matériels d'éclairage public	plan d'équipement	9 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
	Habitat					28 340 716	5 195 716	4 929 000	4 729 000	5 009 000
			Logement			25 780 000	4 590 000	4 450 000	4 450 000	4 330 000
				Nouvelle concession d'aménagement centre historique, participation bilan INCITE	10 350 000	6 750 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
				Passeport 1er logement	plan d'équipement	1 250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
				Aide au parc privé	3 210 000	3 060 000	560 000	500 000	500 000	500 000
				Participation au dispositif de lutte contre la précarité énergétique	plan d'équipement	890 000	250 000	200 000	200 000	80 000
				Aide au parc public - subventions aux bailleurs	plan d'équipement	13 830 000	2 330 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000
						0				
			Rénovation urbaine			2 560 716	605 716	479 000	279 000	679 000
				PNRQAD - Trame douce	660 000	60 000	60 000	0	0	0
				PNRQAD - Jardin des remparts	500 000	500 000	0	0	0	500 000
				PNRQAD - volet Développement économique et entreprises	200 000	160 000	0	0	0	0
				PNRQAD - volet OPAH RU HM et logements	1 434 000	474 000	79 000	79 000	79 000	79 000
				PNRQAD - volet pilotage et animation	1 000 000	300 000	200 000	100 000	0	0
				PRU Grand Parc - pilotage	1 450 000	1 050 000	250 000	300 000	200 000	100 000
	Paysages et patrimoine urbains					58 986 150	4 775 588	7 572 937	6 533 966	4 707 018
			Lycée horticole			0	540 000	90 000	90 000	90 000
				Lycée horticole, acquisition de matériel	plan d'équipement	240 000	40 000	40 000	40 000	40 000
				Lycée horticole, grosses réparations	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
			Paysages urbains			58 446 150	4 685 588	7 482 937	6 443 966	4 617 018
				Aménagements liés au tramway	plan d'équipement	50 000	50 000	0	0	0
				Parc André Meunier, réaménagement	4 604 990	3 000 000	500 000	1 500 000	1 000 000	0
				Parc aux Angéliques, aménagement Queyries/hangars	16 215 720	4 200 000	900 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
				Parc de Lussy, réhabilitation	1 050 000	1 050 000	300 000	250 000	0	0
				Aménagement du site du Haillan	250 000	230 000	0	0	0	0
				PRU Benaugue Parc Pinçon, aménagement	1 700 000	674 157	250 000	424 157	0	0
				PRU Aubiers - Aménagements paysagers	1 100 000	1 040 000	40 000	0	0	0
				PRU Benaugue - Aménagement Place de la Saint Jean	non chiffré	à chiffrer	0	0	0	0
				Réalisation des espaces publics paysagers du PAE Bassins à flots	4 992 426	4 252 426	575 000	600 000	600 000	600 000
				Bibliothèque de Caudéran - Aménagement des abords	1 527 000	1 130 000	0	250 000	250 000	630 000
				Aménagement des places de Brazza	7 261 728	7 261 728	30 588	68 780	813 966	237 018
				Aménagement des espaces verts de Brazza	18 229 712	18 047 839	400 000	400 000	400 000	400 000
				PRU Claveau - espaces publics - places et jardins familiaux	2 880 000	2 880 000	0	0	0	0
				PRU Grand Parc - abords de la salle des fêtes	1 000 000	950 000	660 000	290 000	0	0
				Requalification de Mériadec (bassin et garde-corps)	1 520 000	170 000	100 000	70 000	0	0
				Opérations d'infrastructures de voirie	plan d'équipement	1 500 000	300 000	300 000	300 000	300 000
				PRU Grand Parc - parc paysager	4 850 000	4 450 000	100 000	1 450 000	1 450 000	1 450 000
				PRU Grand Parc - Parvis du Tram	320 000	320 000	0	0	0	0
				Réfection partielle de la place Buscaillet	400 000	400 000	0	0	0	0
				Restructuration du parc floral (aire ludique, etc.)	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0
				Restructuration du Jardin des Barrières	400 000	400 000	0	0	0	0
				Restructuration du jardin Brascassat	400 000	400 000	0	0	0	0
				Aire de jeux-square Saint-Amand	120 000	120 000	0	0	0	0
				Réaménagement jardin de la cité Carreire	300 000	300 000	0	0	0	0
				Réaménagement jardin de la Béchade	350 000	350 000	0	0	0	0
				PRU Grand Parc - chemin Prémeynard	230 000	230 000	230 000	0	0	0
				Jardin Marie Louis SUE aménagement	200 000	200 000	0	100 000	100 000	0
				PRU Grand Parc - chemin des écoles	1 060 000	1 060 000	0	530 000	530 000	0
				PRU Grand Parc - Place de l'Europe MO CUB	500 000	500 000	250 000	250 000	0	0
				Réhabilitation de la place Gambetta - part Ville - MO Métropole	2 280 000	2 280 000	0	0	0	0
	Vie et déplacement dans les espaces urbains					16 332 297	3 150 637	5 120 506	2 415 090	718 000
			Aménagement des espaces de circulation			15 132 297	3 150 637	4 520 506	1 815 090	718 000
				Aménagement de la Gare St Jean (Pont du Guit) - subvention d'équipement CUB	1 870 000	1 390 000	0	1 390 000	0	0
				Aménagement de la Gare St Jean Vélostation - subvention d'équipement Gare et connexion	450 000	180 000	180 000	0	0	0
				Aménagement des voies (dont travaux pré-1003)	1 811 410	1 811 410	0	177 828	44 460	0
				Brazza - aménagement des îlots	2 244 945	2 244 945	907 637	884 678	452 630	0
				Bornes taxis	plan d'équipement	108 000	18 000	18 000	18 000	18 000

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
				Réhabilitation digues - part Ville - MO Métropole	1 140 000	1 000 000	500 000	500 000	0	0
				Contrôle d'accès des voies piétonnes	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				PRU Aubiers - aménagement voirie MO CUB	1 100 000	1 100 000	400 000	300 000	400 000	0
				PAE Bassins à flots - réalisation éclairage public	5 956 442	4 647 942	575 000	600 000	600 000	600 000
				PRU Grand Parc - parvis des écoles	740 000	740 000	370 000	370 000	0	0
				PRU Grand Parc - parvis Polyclinique Bordeaux Nord (rue Finlay) MO CUB	200 000	200 000	100 000	100 000	0	0
				PRU Grand Parc - débouché rue Pierre Trébod MO CUB	200 000	200 000	0	0	200 000	0
				PRU Grand Parc - prolongement rue Schweitzer MO CUB	80 000	80 000	0	80 000	0	0
				PRU Grand Parc - voiries diverses	630 000	630 000	0	0	0	0
				Bastide Niel - éclairage public	200 000	200 000	0	0	0	0
			Déplacements doux			1 200 000	0	600 000	600 000	0
				PRU Benauges - aménagement de voirie MO CUB	1 200 000	1 200 000	0	600 000	600 000	0
E - QUALITE DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITE						13 627 720	3 199 680	2 357 960	1 913 720	1 813 720
Gestion de la voie publique						6 977 720	1 554 680	1 212 960	768 720	668 720
			Occupation du domaine			1 210 200	365 960	524 240	80 000	80 000
				Dotation aux grosses réparations aux marchés	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Marché des Capucins toiture	1 030 200	730 200	285 960	444 240	0	0
				Mise aux normes marchés de plein-air	plan d'équipement	180 000	30 000	30 000	30 000	30 000
			Stationnement et circulation			3 200 000	1 000 000	500 000	500 000	400 000
				Acquisition et pose d'horodateurs	plan d'équipement	3 200 000	1 000 000	500 000	500 000	400 000
			Territoire et proximité			2 567 520	188 720	188 720	188 720	188 720
				Travaux et acquisitions de matériel mairies de quartier	plan d'équipement	90 000	15 000	15 000	15 000	15 000
				Bassins à flots - équipement polyvalent de quartier	1 435 200	1 435 200	0	0	0	0
				FIQ	plan d'équipement	982 320	163 720	163 720	163 720	163 720
				Parking de foisonnement	plan d'équipement	60 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Gestion et maintien du patrimoine vert						6 650 000	1 645 000	1 145 000	1 145 000	1 145 000
			Préservation et gestion du patrimoine vert			3 050 000	925 000	425 000	425 000	425 000
				Gros travaux dans les locaux	plan d'équipement	810 000	135 000	135 000	135 000	135 000
				Patrimoine arboré	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Performance environnementale - mises en conformité des installations	plan d'équipement	900 000	150 000	150 000	150 000	150 000
				Qualité écologique du patrimoine et nature en ville - plans d'eau	plan d'équipement	240 000	40 000	40 000	40 000	40 000
				PRU Benauges - Relocalisation locaux jardiniers	550 000	500 000	500 000	0	0	0
			Proximité et animation			3 600 000	720 000	720 000	720 000	720 000
				Création et amélioration des aménagements de proximité (aires de jeux, squares,...)	plan d'équipement	3 500 000	700 000	700 000	700 000	700 000
				Sensibilisation, information et éducation (signalétique,...)	plan d'équipement	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000
F - DEVELOPPEMENT SPORTIF						53 624 371	11 857 281	10 292 091	7 152 000	6 955 000
Equipements sportifs structurants						4 439 352	3 034 352	1 005 000	100 000	100 000
		Equipements structurants en régie	Palais des sports			2 869 352	2 649 352	220 000	0	0
				Palais des sports - Marché Victor Hugo	3 782 000	2 869 352	2 649 352	220 000	0	0
		Equipements structurants délégués	Patinoire			400 000	150 000	50 000	50 000	50 000
				Patinoire de Mériadeck, sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	400 000	150 000	50 000	50 000	50 000
		Equipements structurants en régie	Piscine Judaïque			1 170 000	235 000	735 000	50 000	50 000
				Etudes et travaux mise en accessibilité	370 000	370 000	185 000	185 000	0	0
				Rénovation piscine Judaïque	500 000	500 000	0	500 000	0	0
				Piscine Judaïque, travaux et équipement	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
		Equipements structurants en régie	Stade Chaban-Delmas			0	0	0	0	0
				Stade Chaban-Delmas, sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	0	0	0	0	0
		Equipements structurants délégués	Stadium			0	0	0	0	0

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
				Stadium, sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	0	0	0	0	0
	Sport éducatif et loisirs					49 185 019	8 822 928	9 287 091	7 052 000	6 855 000
		Construction et gestion des équipements	Bowling et tennis			340 000	240 000	25 000	25 000	25 000
				Tennis, mise en conformité	290 000	240 000	240 000			
				Tennis, grosses réparations	plan d'équipement	100 000	0	25 000	25 000	25 000
		Construction et gestion des équipements	Gestion des équipements clubs			150 000	150 000	0	0	0
				Subventions d'équipement aux clubs	plan d'équipement	0	0	0	0	0
				Primerose - réhabilitation tennis subvention d'équipement	300 000	150 000	150 000	0	0	0
		Construction et gestion des équipements	Gestion salles et stades			5 346 000	1 286 000	1 010 000	910 000	910 000
				Lac kiosque	100 000	100 000	0	100 000	0	0
				Lac création station work out	120 000	120 000	0	0	0	0
				Lac parcours sportifs, réaménagement et connexions	150 000	150 000	150 000	0	0	0
				Parc aux Angéliques équipements sportifs de plein air	400 000	200 000	0	0	0	0
				Skate park des quais - Rénovation	plan d'équipement	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000
				Acquisition de matériel sportif et d'entretien	plan d'équipement	750 000	150 000	150 000	150 000	150 000
				Bâtiments sportifs, travaux de sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	2 126 000	526 000	400 000	400 000	400 000
				Préservation de la ressource en eau	plan d'équipement	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000
				Terrains de sport, rénovation des installations d'éclairage	plan d'équipement	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Terrains de sport, rénovation et aménagements	plan d'équipement	1 350 000	350 000	250 000	250 000	250 000
		Construction et gestion des équipements	Piscines			1 100 000	200 000	100 000	0	800 000
				Tissot - aménagement solarium	100 000	100 000	100 000	0	0	0
				Grand Parc , réfection fonds bassins, contentieux	1 150 000	900 000	100 000	0	0	800 000
				Tissot - sécurisation façades vitrées	120 000	100 000	0	100 000	0	0
		Construction et gestion des équipements	Réhabilitations et construction de nouveaux équipements sportifs			42 249 019	6 946 928	8 152 091	6 117 000	5 120 000
				Contrôle d'accès équipements sportifs déploiement	130 000	130 000	70 000	60 000	0	0
				Bassins à flots - Espace sportif de proximité n°1	897 000	897 000	897 000	0	0	0
				Bassins à flots - Espace sportif de proximité n°2	897 000	897 000	0	0	0	0
				Gymnase Barbey, réhabilitation complète	1 500 000	1 450 000	0	1 450 000	0	0
				Gymnase Bassins à flots	4 784 000	4 734 000	300 000	2 217 000	2 217 000	0
				Gymnase Ginko, construction	7 212 000	5 985 019	4 759 928	1 225 091	0	0
				Gymnase Charles Martin, réhabilitation	à chiffrer	à déterminer	30 000	0	0	0
				PRU Benauges - Stade Galin, tribune et vestiaires	630 000	30 000	30 000	0	0	0
				Salle d'escrime Guy Laupies	650 000	450 000	250 000	200 000	0	0
				Salle Maître Jean	420 000	380 000	380 000	0	0	0
				Gymnase Grand Parc 3 accessibilité	450 000	450 000	0	0	0	0
				Stéhélin transformation terrain foot en synthétique	850 000	850 000	0	0	0	0
				Monséjour transformation terrain foot en synthétique	1 100 000	1 100 000	0	500 000	600 000	0
				Passerelle Ladoumègue - démontage	100 000	100 000	100 000	0	0	0
				Stade Lequesne transformation terrain rugby en synthétique	900 000	900 000	0	0	0	0
				Gymnase Niel, construction	6 800 000	6 750 000	0	0	300 000	3 750 000
				Rénovation gymnase Thiers	4 500 000	4 500 000	0	0	0	0
				PRU Benauges - Piscine Galin, restructuration complète	7 200 000	7 000 000	130 000	2 500 000	3 000 000	1 370 000
				Gymnase et salle spécialisée Brazza, construction	5 616 000	5 616 000	0	0	0	0
F - PREVENTION DES RISQUES ET TRANQUILLITE						840 000	140 000	140 000	140 000	140 000
	Prévention des risques					0	0	0	0	0
			Prévention Santé Environnement Sécurité			0	0	0	0	0
				Travaux d'offices Hygiène	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Travaux d'offices Hygiène	plan d'équipement	-600 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
				Travaux d'offices Périls	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Travaux d'offices Périls	plan d'équipement	-600 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
				Travaux d'urgences hôtels meublés	plan d'équipement	900 000	150 000	150 000	150 000	150 000
				Travaux d'urgences hôtels meublés	plan d'équipement	-900 000	-150 000	-150 000	-150 000	-150 000
						0				
	Tranquillité publique					840 000	140 000	140 000	140 000	140 000

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
			Police municipale			840 000	140 000	140 000	140 000	140 000
				Police municipale, acquisition de matériels et équipements	plan d'équipement	240 000	40 000	40 000	40 000	40 000
				Vidéoprotection et transmission	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
G - VIE EN SOCIETE						145 289 100	19 736 100	28 050 000	23 859 000	24 340 000
			Cohésion sociale transversale			26 180 000	1 060 000	5 060 000	5 060 000	5 000 000
			Promotion de la Santé et Accessibilité à la Cité			26 180 000	1 060 000	5 060 000	5 060 000	5 000 000
				Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	plan d'équipement	26 000 000	1 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
				Modernisation 4 centres médico-sociaux (Vilaris...)		240 000	180 000	60 000	60 000	60 000
			Education			85 496 250	15 982 250	14 660 000	11 714 000	16 080 000
			Patrimoine et équipements de l'éducation			85 496 250	15 982 250	14 660 000	11 714 000	16 080 000
				Ecole Alphonse Dupeux, restructuration et accessibilité		1 500 000	1 500 000	300 000	700 000	500 000
				Ecole Balguerie, menuiseries		330 000	130 000	130 000	0	0
				Ecole Jean Cocteau relocalisation		6 000 000	6 000 000	50 000	120 000	1 400 000
				Elémentaire Benaugue, amélioration extension accueil habitants ORU		7 875 110	7 450 000	3 900 000	3 500 000	50 000
				GS Benaugue continuité exploitation		1 400 000	1 400 000	700 000	700 000	0
				Equipement des écoles	plan d'équipement	3 327 250	527 250	500 000	500 000	800 000
				Equipement restauration scolaires	plan d'équipement	2 100 000	300 000	300 000	300 000	600 000
				Espaces extérieurs et jardins pédagogiques	plan d'équipement	2 600 000	400 000	400 000	400 000	600 000
				GS Barbey, tranche 2 élémentaire		6 264 000	3 600 000	2 600 000	1 000 000	0
				GS Bassins à flots 1 - Chartrons, création îlot C11 (14 classes) délégation MO BM		1 400 000	1 400 000	0	0	1 400 000
				GS Bassins à flots 1 - Chartrons, jardin de ta sœur SEMPE provisoire modulaire		1 115 000	165 000	165 000	0	0
				GS Bassins à flots 2 - Bacalan, création (16 classes) délégation MO BM		3 800 000	3 800 000	0	0	3 800 000
				GS Daney, équipements mobiliers et matériels		310 000	310 000	100 000	210 000	0
				GS Abadie (6+3 classes), modulaires		4 500 000	4 000 000	2 500 000	1 500 000	0
				GS Bastide Niel 1 (Hortense), création (18 classes) délégation MO BM		1 700 000	1 700 000	0	0	0
				GS Bastide Niel 2, création (15 classes) quote-part ville		1 500 000	1 500 000	0	0	0
				GS Brazza 1 (Soferti), création (18 classes) quote-part ville		1 800 000	1 800 000	0	0	0
				GS Brazza 2 (débouché pont), création (14 classes) quote-part ville		1 400 000	1 400 000	0	0	0
				GS La berge du Lac 2, création (14 classes) quote-part ville		680 000	680 000	0	0	680 000
				Acquisition Marie Brizard emplacement réservé 700 m2		600 000	600 000	0	600 000	0
				Maternelle Naujac, agrandissement cour et extension		3 800 000	3 800 000	30 000	770 000	1 000 000
				Maternelle Nuits, réhabilitation globale		1 180 000	930 000	0	0	300 000
				Maternelle Paix, relocalisation rue Thiac VEFA		3 500 000	3 500 000	0	500 000	1 500 000
				GS Mongolfier - annexe Montesquieu (6 classes)		6 200 000	6 200 000	50 000	150 000	2 000 000
				Extension élémentaire Dupaty		350 000	350 000	50 000	300 000	0
				Elémentaire Labarde - Réhabilitation		1 200 000	1 050 000	400 000	400 000	250 000
				PRU Grand Parc - Extension Elémentaire Schweitzer		1 800 000	1 800 000	100 000	0	0
				GS Brienne - création (14 classes)		1 514 000	1 514 000	0	0	1 514 000
				GS Garonne Eiffel		6 200 000	6 200 000	0	0	0
				GS Caudéran MOA Ville		30 000	30 000	30 000	0	0
				Elémentaire Loucheur extension (2 classes)		1 160 000	1 160 000	900 000	260 000	0
				Elémentaire Vieux Bordeaux isolation par l'extérieur		300 000	300 000	150 000	150 000	0
				Sécurité dans les écoles	plan d'équipement	1 200 000	600 000	600 000	0	0
				Sécurité et grosses réparations dans les écoles	plan d'équipement	12 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
			Jeunesse			1 940 000	465 000	215 000	215 000	215 000
			Accueil éducatif et de loisirs			570 000	220 000	70 000	70 000	70 000
				Création CAL Sablonat - J Mermoz		685 000	150 000	150 000	0	0
				Travaux d'adaptation dans les écoles pour les CAL	plan d'équipement	420 000	70 000	70 000	70 000	70 000
			Accueil et hébergement			1 370 000	245 000	145 000	145 000	145 000
				Rénovation du bâtiment "Les Genêts"		400 000	400 000	0	0	0
				Mise en conformité du restaurant		400 000	100 000	100 000	0	0
				La Dune, acquisition de matériel	plan d'équipement	90 000	15 000	15 000	15 000	15 000
				La Dune, travaux de sécurité et grosses réparations	plan d'équipement	780 000	130 000	130 000	130 000	130 000
			Petite enfance			30 284 850	2 013 850	8 000 000	6 755 000	2 930 000

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
			Patrimoine et équipements de la petite enfance			30 284 850	2 013 850	8 000 000	6 755 000	2 930 000
				Transformation maternelle Paix en crèche - Réhabilitation	1 250 000	1 250 000	50 000	120 000	1 080 000	0
				Crèche Albert Barraud et RAM, réhabilitation	4 500 000	4 470 000	50 000	0	0	0
				Crèche Bassins à flots 1 - Chartrons, construction (Ilôt C13)	4 500 000	4 450 000	200 000	800 000	2 200 000	1 250 000
				Crèche Bastide Niel 2, création	3 500 000	3 500 000	0	0	80 000	1 020 000
				Crèche Brazza DSP avec GS1, construction	3 016 000	3 016 000	30 000	0	0	180 000
				Crèche des Douves, subvention d'équipement au CCAS	1 240 000	1 240 000	0	600 000	640 000	0
				Crèche Saint Augustin, démolition - dépollution - transfert concession	975 000	925 000	0	925 000	0	0
				Crèche Annexe Fieffé - Réhabilitation	550 000	550 000	0	50 000	500 000	0
				Equipement des crèches	plan d'équipement	420 000	70 000	70 000	70 000	70 000
				Equipement restauration crèches	plan d'équipement	180 000	30 000	30 000	30 000	30 000
				Jeux de cours	plan d'équipement	180 000	30 000	30 000	30 000	30 000
				Niel Hortense- Point relais petite enfance avec GS	1 000 000	1 000 000	0	500 000	500 000	0
				Crèche Claveau - extension in situ	400 000	350 000	350 000	0	0	0
				PRU Benauge - Crèche Benauge Vincent construction	4 400 000	4 360 000	235 000	3 750 000	375 000	0
				Extension de la crèche A Faulat (20 places)	1 750 000	1 750 000	75 000	775 000	900 000	0
				Crèche, CAL du Grand Parc, reconstruction extension	543 851	543 850	543 850			
				Sécurité et grosses réparations dans les crèches	plan d'équipement	2 100 000	350 000	350 000	350 000	350 000
						1 388 000	215 000	115 000	115 000	115 000
	Séniors					1 388 000	215 000	115 000	115 000	115 000
		Vie à domicile	Activités							
				Bassins à flots - équipement pour les seniors	598 000	598 000	0	0	0	0
				Clubs seniors, acquisition de mobilier et matériel	plan d'équipement	150 000	25 000	25 000	25 000	25 000
				Club sénior Jean Giono réaménagement intérieur	100 000	100 000	100 000	0	0	0
				Clubs seniors, grosses réparations	plan d'équipement	540 000	90 000	90 000	90 000	90 000
						21 347 000	2 277 000	3 028 000	5 233 000	4 703 000
H - VIE DEMOCRATIQUE						21 347 000	2 277 000	3 028 000	5 233 000	4 703 000
		Accueil et citoyenneté				1 755 000	290 000	293 000	293 000	293 000
			Cimetières			1 698 000	283 000	283 000	283 000	283 000
				Cimetières, acquisition de matériel	plan d'équipement	210 000	35 000	35 000	35 000	35 000
				Cimetières, grosses réparations	plan d'équipement	1 488 000	248 000	248 000	248 000	248 000
			Services à la population			57 000	7 000	10 000	10 000	10 000
				Formalités administratives, matériels	plan d'équipement	57 000	7 000	10 000	10 000	10 000
						19 592 000	1 987 000	2 735 000	4 940 000	4 410 000
		Vie associative				19 592 000	1 987 000	2 735 000	4 940 000	4 410 000
			Développement de la vie associative			1 920 000	70 000	70 000	70 000	70 000
				Travaux de sécurité et d'aménagement des salles municipales	plan d'équipement	420 000	70 000	70 000	70 000	70 000
				Vie associative - subventions d'équipement rénovation maisons de quartiers	1 500 000	1 500 000	0	0	0	0
			Réhabilitations et construction de nouveaux équipements vie associative			17 252 000	1 847 000	2 595 000	4 800 000	4 270 000
				Athénée Municipal, traitement bétons, menuiseries de façade et ravalement	550 000	500 000	100 000	400 000	0	0
				PAE Bassins à flots, acquisition équipement associatif	1 500 000	1 500 000	0	750 000	750 000	0
				PAE Bassins à flots, réalisation d'une structure d'animation	2 500 000	2 500 000	100 000	100 000	1 150 000	1 150 000
				PRU Aubiers - Ferme pédagogique	360 000	360 000	0	0	0	0
				PRU Aubiers - Requalification et extension du centre social	1 300 000	1 200 000	600 000	600 000	0	0
				Brazza - création d'une structure d'animation jeunesse - Vie associative	4 000 000	4 000 000	0	20 000	100 000	500 000
				Centre animation Bacalan + crèche Claveau - isolation des façades	771 000	665 000	665 000	0	0	0
				Site Buscaillet mise en conformité	100 000	100 000	100 000	0	0	0
				Salle Son Tay maison associative restructuration	30 000	30 000	30 000	0	0	0
				Lieux des associations et des bénévoles de Bordeaux Caudéran	110 000	110 000	60 000	50 000	0	0
				Rénovation Immeuble 7 place Saint Martial (US Chartrons)	5 745 000	5 543 000	192 000	675 000	2 500 000	2 176 000
			Structures d'animation et proximité			0	420 000	70 000	70 000	70 000
				Travaux de sécurité et d'aménagement aux structures d'animation	plan d'équipement	420 000	70 000	70 000	70 000	70 000
						30 548 293	5 397 000	4 664 700	3 970 000	3 970 000
J - PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE						30 548 293	5 397 000	4 664 700	3 970 000	3 970 000
		Gestion financière				5 160 000	860 000	860 000	860 000	860 000

MISSION / POLITIQUE	SECTEUR	Sous-secteur	PROGRAMME	Opérations ou tranche	Coût prévisionnel pour contrôle	Reste à financer après BP et DM 2016	Proposition 2017	Proposition 2018	Proposition 2019	Proposition 2020
			Gestion budgétaire			5 160 000	860 000	860 000	860 000	860 000
				Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes	plan d'équipement	5 160 000	860 000	860 000	860 000	860 000
			Logistique et exploitation			780 000	130 000	130 000	130 000	130 000
			Logistique			180 000	30 000	30 000	30 000	30 000
				Equipements pour les services municipaux	plan d'équipement	180 000	30 000	30 000	30 000	30 000
			Moyens opérationnels d'exploitation			600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				CEE (service manifestations), acquisition de matériel	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
			Stratégie et gestion immobilière			24 608 293	4 407 000	3 674 700	2 980 000	2 980 000
			Acquisitions immobilières			3 763 393	0	0	0	0
				Acquisition terrain Nexity immeuble Rotonde	492 752	492 752	0	0	0	0
				Acquisition Collège Ellul	3 270 641	3 270 641	0	0	0	0
			Ateliers du bâtiment			900 000	150 000	150 000	150 000	150 000
				Service manifestation, acquisition de matériel	plan d'équipement	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Maintenance des fontaines	plan d'équipement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000
			Construction publique, maintenance et énergies			9 840 000	1 590 000	1 550 000	1 550 000	1 550 000
				Efficacité énergétique du patrimoine et ENR	plan d'équipement	9 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
				GER et maintenance des équipements	plan d'équipement	340 000	90 000	50 000	50 000	50 000
			Travaux et gestion du patrimoine administratif			10 104 900	2 667 000	1 974 700	1 280 000	1 280 000
				GER cité municipale	plan d'équipement	3 030 000	480 000	510 000	510 000	510 000
				Hôtel de ville - palais Rohan	plan d'équipement	600 000	0	120 000	120 000	120 000
				Hôtel de ville, mise aux normes des installations électriques	2 200 000	682 700	300 000	382 700	0	0
				PRU Grand Parc - démolition annexe Schweitzer	343 200	343 200	0	0	0	0
				PRU Grand Parc - démolition du plot restauration scolaire + logements	312 000	312 000	0	312 000	0	0
				PRU Grand Parc - Opération Vezes	700 000	700 000	700 000	0	0	0
				Déplacement du centre de vidéo protection urbaine	472 000	472 000	472 000	0	0	0
				Sécurité et grosses réparations bâtiments administratifs	plan d'équipement	3 965 000	715 000	650 000	650 000	650 000
Total						553 881 709	82 236 171	86 128 080	71 762 176	71 488 906